

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Rapport d'activité 2013

1.	Le mandat du ministère, de la diplomatie traditionnelle jusqu'au service public.	5
1.1	Gestion de crises à l'étranger	5
1.2	Assistance consulaire	5
1.3	Délivrance de passeports et visas, légalisations	7
1.3.1	Passeports :	7
1.3.2	Visas :	8
1.3.3	Légalisations :	10
1.3.4	Recettes :	10
1.3.5	Le regard vers l'avant :	11
2.	La diplomatie au service du pays	13
2.1	Interaction avec le Parlement	13
2.2	Soutien au gouvernement, aux ministères et au palais grand-ducal	15
2.3	Soutien à la promotion économique et financière du Luxembourg	17
2.4	La promotion culturelle à l'étranger	18
2.5	Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger Luxembourg	19
3.	La Politique et les domaines d'action, le Luxembourg dans le cadre bilatéral	21
3.1	Europe	21
3.1.1	Belgique	21
3.1.2	Pays-Bas	22
3.1.3	Allemagne	24
3.1.4	France	25
3.1.5	Autriche	26
3.1.6	Portugal	26
3.2	Amériques	27
3.2.1	Relations transatlantiques	27
3.2.2	Amérique latine	28
3.3	Fédération de Russie	28
3.4	Pays du Partenariat oriental	29
3.5	Turquie	30
3.6	Asie	30
3.6.1	ASEM	30
3.6.2	Chine	30
3.6.3	Autres visites asiatiques	31
3.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	32
3.7.1	Syrie	32

3.7.2	Liban	32
3.7.3	Processus de paix au Proche-Orient.....	33
3.7.4	Jordanie	33
3.7.5	Egypte	34
3.7.6	Emirats arabes unis	34
3.8	Afrique sub-saharienne	35
4.	Le Luxembourg dans l'Union européenne	36
4.1	Union bancaire	37
4.2	Cadre financier de l'UE pour la période 2014-2020.....	38
4.3	La directive révisée en matière de fiscalité de l'épargne élargie.....	38
4.4	Politique commerciale.....	39
4.5	Elargissement	41
4.6	Année européenne des citoyens	43
4.7	Transposition des directives européennes	44
4.8	Bilan d'application de la législation relative au marché intérieur.....	44
4.9	Les affaires du Luxembourg devant la Cour de justice de l'Union européenne	45
4.10	Préparation présidence UE 2015	46
4.11	Le Luxembourg – capitale européenne	47
5.	Le Luxembourg dans les organisations internationales	48
5.1	Organisation des Nations Unies	48
5.2	Désarmement et non-prolifération	52
5.3	OTAN.....	54
5.4	OCDE.....	56
5.5	OMC.....	57
5.6	OSCE.....	58
5.7	Conseil de l'Europe	59
6.	La coopération au développement et l'action humanitaire	60
7.	La Défense	62
8.	Immigration et asile au Luxembourg	63
8.1	Immigration.....	63
8.1.1	Evolutions en matière de libre circulation des personnes et d'immigration.....	63
8.1.2	Documents saisis/délivrés en 2013 dans le cadre de la libre circulation de personnes.....	66
8.1.3	Documents délivrés en 2013 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers	68
8.2	Asile	71
8.2.1	Evolutions en matière d'asile.....	71

8.2.2	Demandeurs de protection internationale arrivés en 2013.....	73
8.2.3	Décisions prises en matière de protection internationale en 2013.....	75
8.2.4	Transferts effectués en 2013 dans le cadre du règlement « Dublin ».....	81
8.3	Retours	82
8.3.1	Evolution en matière de retours	82
8.3.2	Centre de rétention.....	84
9.	Les Moyens.....	85
9.1	Organisation du MAE	85
9.2	Réseau diplomatique	86
9.3	Personnel du ministère des Affaires étrangères et européennes	90
9.4	Formation	91
9.5	Situation financière	92
9.5.1	Le budget	92
9.5.2	Les recettes consulaires.....	93
9.6	Bâtiments.....	93
9.7	Les technologies de l'information.....	94
10.	Annexe	95
10.1	Relevé des visites au Luxembourg en 2013	95

1. Le mandat du ministère, de la diplomatie traditionnelle jusqu'au service public.

Les attributions du ministère des Affaires étrangères couvrent les domaines qui sont traditionnellement associés avec la diplomatie, à savoir les relations internationales, la politique étrangère et de sécurité, les opérations pour le maintien de la paix, les relations culturelles internationales, ainsi que les relations avec les organisations et conférences internationales. Le ministère signe également responsable pour les traités et accords internationaux et coordonne tous les départements ministériels actifs au niveau international.

Un rôle particulier lui revient en politique européenne dans lequel il coordonne tous les départements, notamment par le biais du Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE). Celui-ci revête une importance particulière avec l'approche de la Présidence du Conseil européen au deuxième semestre 2015. Pour en tenir compte la dénomination a été complétée et pour devenir le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Dans le domaine des relations économiques internationales, le ministère est également en charge de la politique commerciale internationale et de la promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger. Le ministère continue également d'intégrer la direction de la défense ainsi que la direction de l'immigration.

Au-delà des tâches décrites ci-dessus, le ministère entretient des relations étroites avec toutes les institutions de l'Etat luxembourgeois dans le domaine des relations internationales, dont particulièrement la Cour grand-ducale et la Chambre des députés. La direction du protocole du ministère assure également le service protocolaire pour le gouvernement.

Le ministère fournit un service public en prêtant assistance aux citoyens et résidents luxembourgeois qui se rendent à l'étranger ou qui s'y retrouvent en situation de détresse (service diplomatique et consulaires : passeports, visas et légalisations).

1.1 Gestion de crises à l'étranger

Les missions diplomatiques et consulaires à l'étranger sont préparées pour apporter leur soutien en diverses situations causées soit par des catastrophes naturelles ou des événements politiques. Ensemble avec le département des affaires consulaires du ministère, mais aussi avec d'autres partenaires européens ou internationaux, elles sont présentes en cas de besoin pour assister nos citoyens.

Ainsi, lors du passage du Typhon « Haiyan » aux Philippines en novembre 2013, la direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères et européennes a étroitement collaboré avec l'ambassade de Belgique à Manille pour localiser les Luxembourgeois se trouvant dans les zones sinistrées et leur fournir toute aide consulaire nécessaire. Les cinq Luxembourgeois ont été retrouvés sains et saufs.

1.2 Assistance consulaire

Suite aux tensions politiques, manifestations et mouvements de protestations dans divers pays, le ministère des Affaires étrangères et européennes a publié en 2013 plusieurs avis

aux voyageurs relatifs à la Tunisie, la Turquie, l’Egypte et la Thaïlande pour informer les ressortissants luxembourgeois sur la situation actuelle dans ces pays et leur fournir toutes les informations nécessaires (*places à éviter, contacts Ambassades/Consulats LU et BE*).

Le ministère a porté conseil et assistance consulaire tout au long de l’année 2013 aux entreprises, ONG et ressortissants luxembourgeois, résidant de façon permanente ou effectuant un séjour à l’étranger (étudiants, stagiaires, touristes, etc....) qui l’ont contacté pour obtenir un soutien consulaire.

La direction du protocole et de la chancellerie a traité des appels téléphoniques de plus en plus fréquents de la part de personnes souhaitant obtenir des avis de voyage ou bien des informations au sujet de la représentation consulaire du Luxembourg à l’étranger. A noter que beaucoup de personnes qui ont téléphoné au ministère ont au préalable consulté le site internet du ministère pour y trouver quelque renseignement.

La direction s’est également occupée de ressortissants luxembourgeois incarcérés à l’étranger. Elle a ainsi suivi l’évolution de leur dossier judiciaire et de leur situation personnelle et était en contact régulier avec le personnel consulaire, souvent belge, sur place.

En 2013, la direction du protocole et de la chancellerie, en liaison étroite avec les proches et/ou le ministère de la Famille, est intervenue à treize reprises pour prêter assistance à des ressortissants luxembourgeois en situation de détresse à l’étranger. La direction a également prêté son concours aux familles de douze Luxembourgeois décédés à l’étranger afin d’assurer le rapatriement des dépouilles mortelles. Dans chaque affaire consulaire, la direction a pu compter sur le soutien de ses Ambassades/Consulats de même que sur les Ambassades/Consulats belges ou autres en cas de non-représentation du Grand-Duché de Luxembourg dans le pays en question.

Durant l’année 2013, le ministère a par ailleurs traité des demandes diverses en matière consulaire, il a assuré le suivi de dossiers judiciaires et s’est chargé de la collecte et de l’envoi d’objets volés ou perdus à l’étranger. Ainsi, la direction du protocole et de la chancellerie a reçu 250 demandes de renseignements émanant de particuliers ou d’autorités étrangères. Les objets de ces demandes sont de nature très variée : demande de statistiques au sujet de ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg ; demande, respectivement, délivrance de spécimens de documents nationaux (carte d’identité, permis de conduire, certificat d’immatriculation, etc...); demandes de renseignements sur les caisses de pension, législations spécifiques, nature politique du Luxembourg, différents corps de métier.

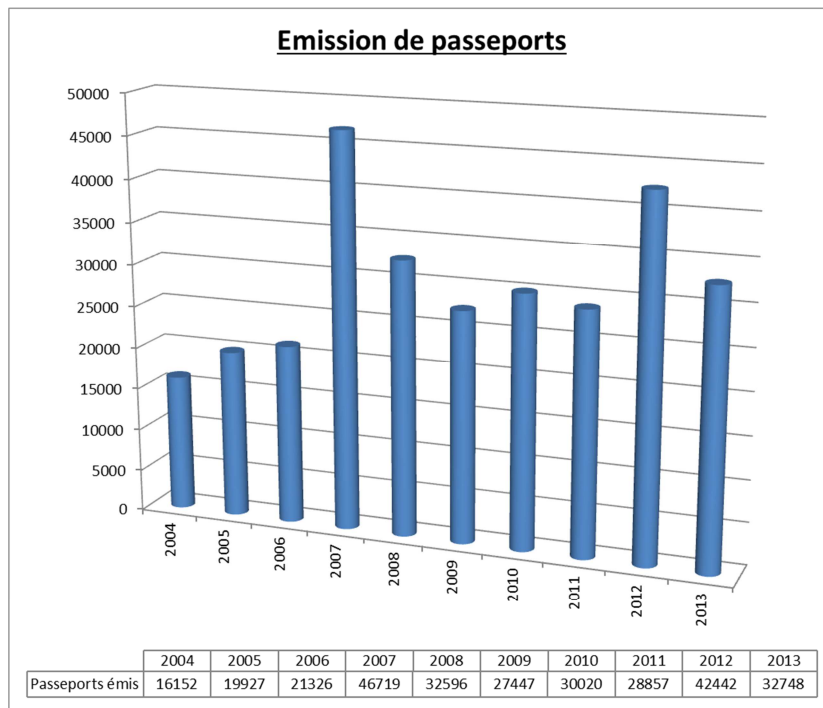
Dans le domaine des affaires judiciaires, la chancellerie a veillé à la transmission de 90 nouveaux dossiers (commissions rogatoires internationales, demandes d’entraide judiciaire) aux autorités et institutions concernées et elle a assuré le suivi de la transmission de documents ayant trait à des dossiers ouverts les années précédentes.

La direction du protocole et de la chancellerie s’est aussi chargée de la collecte et de l’envoi au Service national des objets trouvés de 180 objets perdus ou volés à l’étranger et appartenant à des ressortissants luxembourgeois comme de la transmission aux ambassades respectives de 28 objets trouvés appartenant à des non-résidents.

1.3 Délivrance de passeports et visas, légalisations

1.3.1 Passeports :

Avec un total de 32.748 unités, le nombre de passeports et titres de voyage émis se maintient à un niveau stable et élevé. Si ce nombre affiche une forte diminution par rapport à 2012, il y a lieu de se rappeler l'année 2007 pendant laquelle un problème avec la reconnaissance internationale des cartes d'identités luxembourgeoises avait conduit à une augmentation anormale du nombre des passeports émis. Sachant qu'en 2007 le nombre de passeports et titres de voyage émis était de 46.719 unités par rapport à 21.326 unités l'année précédente, il est normal qu'un nouveau pic de production de passeports ait été atteint en 2012, les passeports émis en 2007 ayant expiré en 2012.



Le chiffre de 32.748 unités produites en 2013 n'est donc rien d'autre qu'un retour à la normale. Il faut par ailleurs ajouter à ce chiffre le nombre de 1.812 spécimens de passeports émis en 2013. Ce nombre très élevé de spécimens s'explique largement par la mise en service d'une deuxième machine de personnalisation du type Maurer ME 3000.

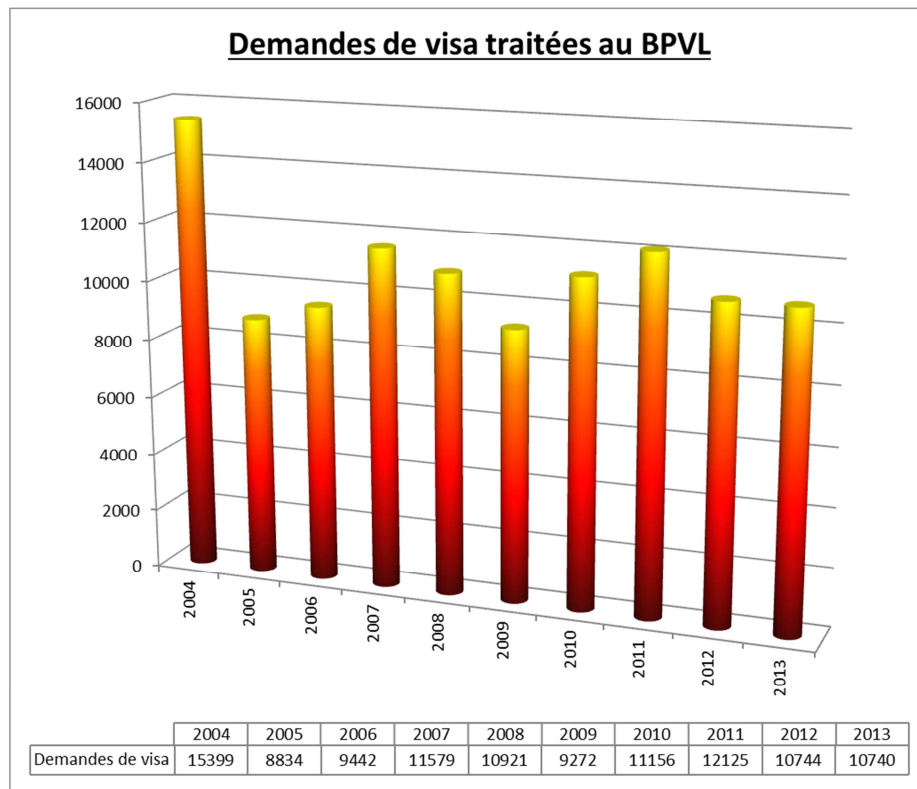
Délivrance de passeports et titres de voyage	2012	2013
passeports ordinaires pour résidents à Luxembourg	4190	3183
spécimen passeports	1	9
passeports diplomatiques	18	1812
passeports de service	256	213
titres de voyage pour réfugiés	124	146
titres de voyage pour apatrides	124	472
titres de voyage pour étrangers (règl. grand-ducal 26/01/05)	24	40
	13	38
total	42460	34560

Il y a lieu d'ajouter aux opérations effectuées par le service des passeports le traitement de 1.116 passeports déclarés volés ou perdus.

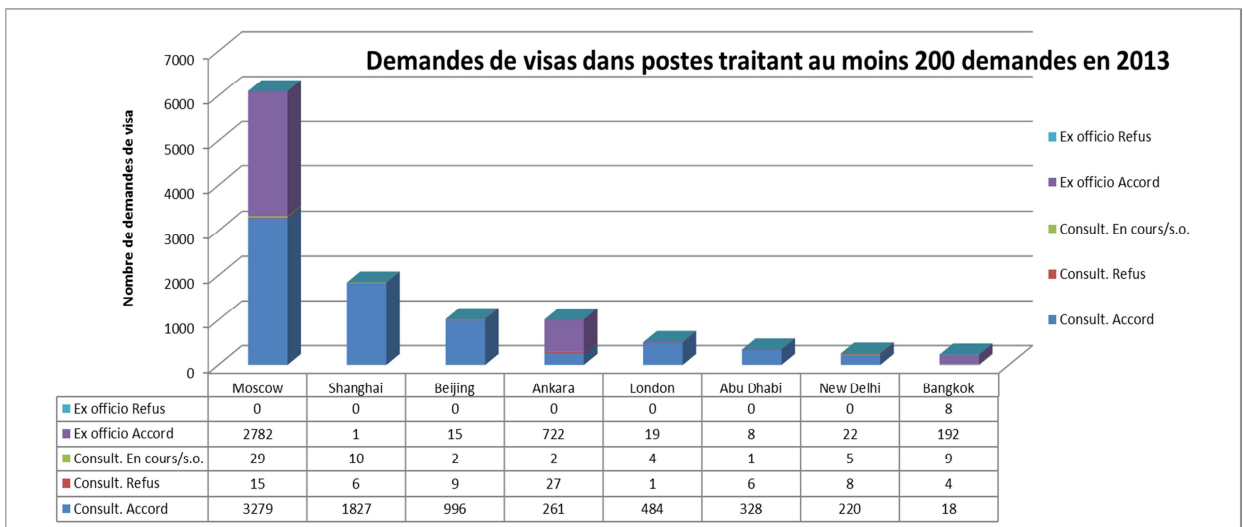
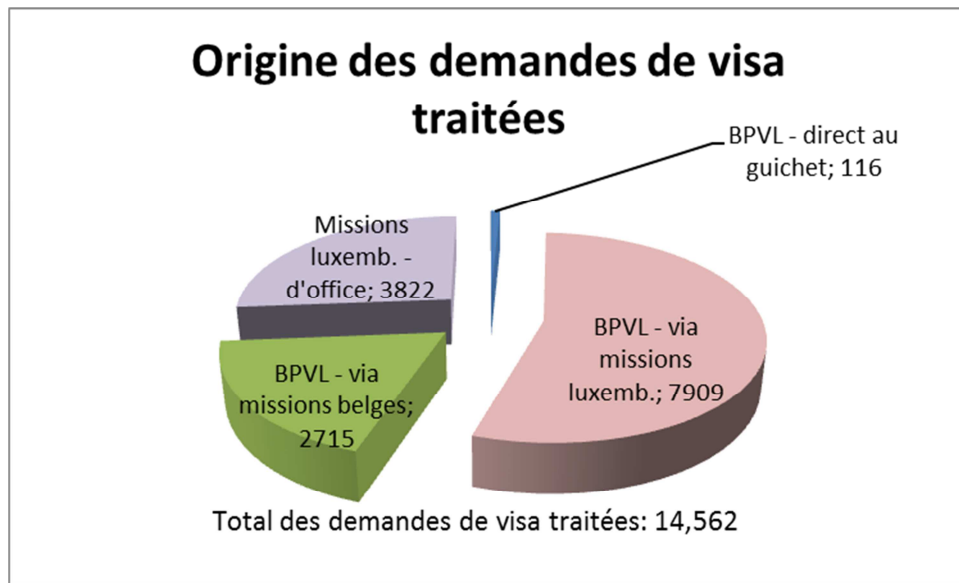
Il est malheureusement nécessaire de constater une prolifération de vraies ou fausses urgences en matière de délivrances de passeports. En 2013 pas moins de 1.510 passeports ont été délivrés sous la procédure d'urgence, soit 4,37% des passeports émis ou une moyenne de 6 passeports urgents par jour. Alors qu'il y a certes de vraies urgences imprévisibles liées à des événements soudains et imprévus comme des urgences familiales, la majorité de ces urgences sont des fausses urgences liées au fait que les gens ont simplement oublié de demander un nouveau passeport et s'en aperçoivent peu avant leur départ en voyage. Si le BPVL s'efforce bien évidemment de dépanner les clients aussi rapidement que possible, il n'en est pas moins que ces 6 urgences par jour ouvrable doivent être traitées au détriment du bon déroulement normal de la production régulière de passeports puisque le tout passe par une personne et une machine.

1.3.2 Visas :

Le volume des demandes de visa traitées au BPVL est stable par rapport à l'exercice précédent.



A ces demandes traitées par le BPVL s'ajoutent 3.822 demandes traitées directement par nos missions diplomatiques qui peuvent accorder ou refuser d'office les visas demandés.



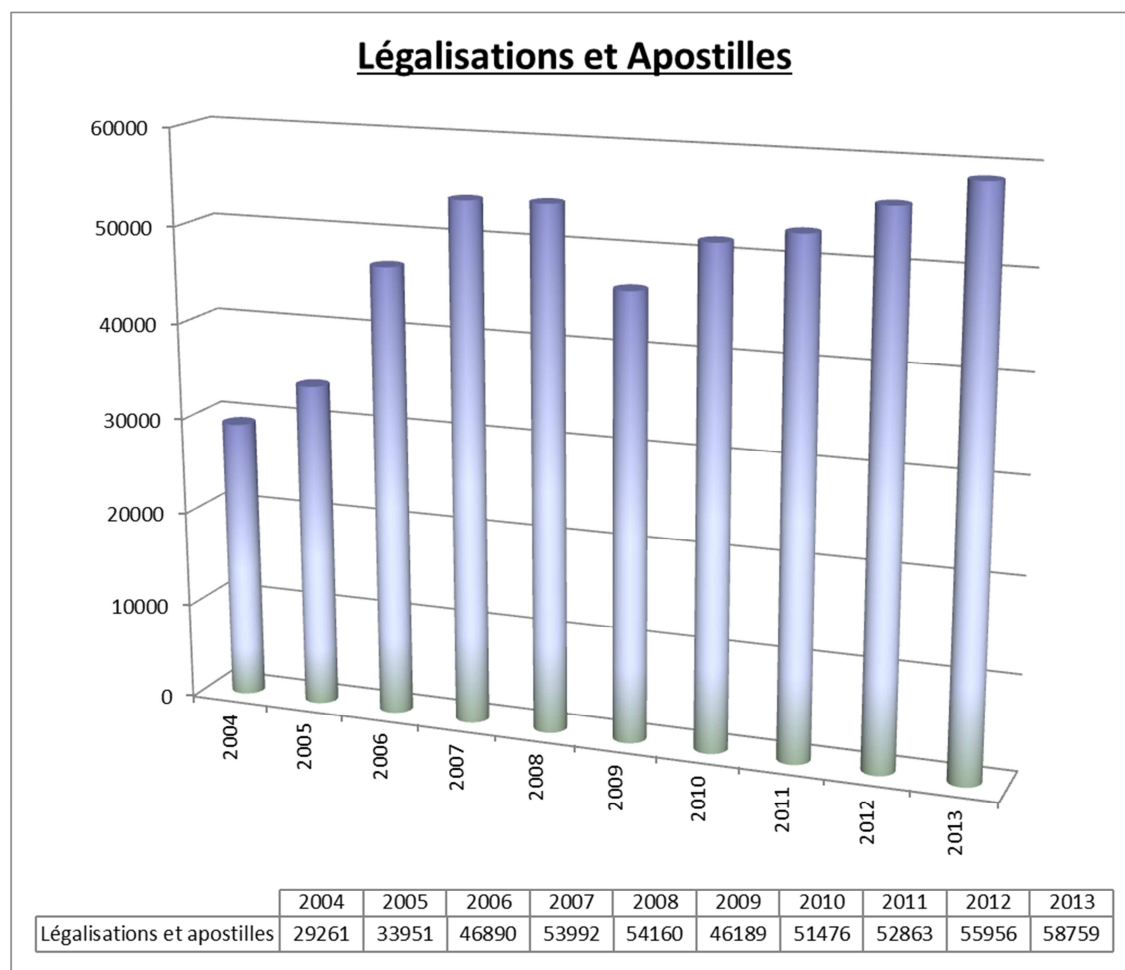
Il importe de souligner l'impact qu'a eu et aura encore l'entrée en vigueur du « *Visa Information System* » (VIS) en octobre 2011 et dont la mise en place se fait par étapes régionales successives. Jusqu'ici sont concernées nos Ambassades à Abu Dhabi et Bangkok.

Les prochaines étapes pour nos missions seront les 3 consulats aux Etats-Unis en mai 2014, Ankara en septembre 2014, Moscou en janvier 2015, Pékin, Shanghai et Tokyo en février 2015 et puis tous les autres consulats en mars 2015.

La saisie des demandes de visa implique désormais la présence physique des demandeurs de visa puisque les empreintes digitales doivent être prises lors de la demande. Actuellement la saisie d'une demande sous VIS prend entre 20 et 35 minutes.

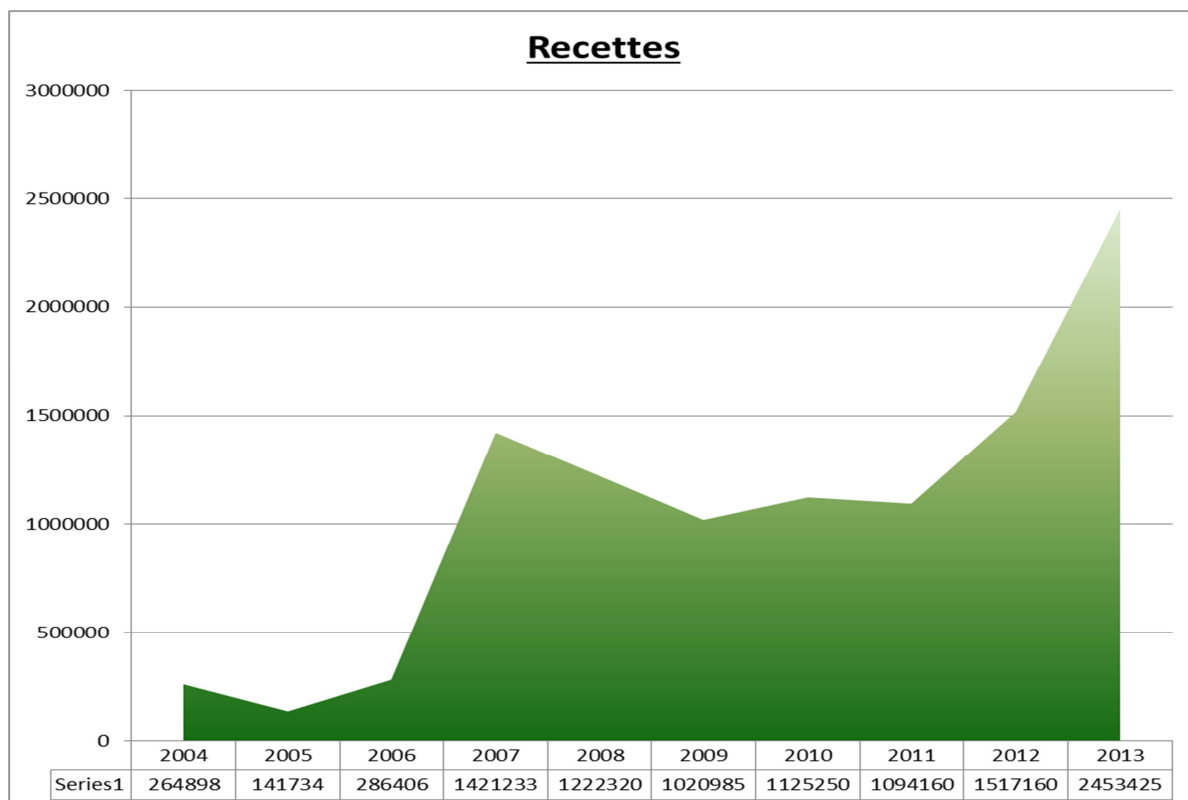
1.3.3 Légalisations :

Le nombre des légalisations de documents et apostilles est en augmentation constante depuis 2009 et atteint une moyenne de 234 documents à traiter par jour ouvrable. Afin de faciliter cette tâche, le BPVL coopère actuellement avec le CTIE dans le développement d'un nouveau système de gestion de base de données pour le traitement des demandes de légalisation et apostille, l'ancien système étant un programme repris du SPFAE belge et qui nécessite à chaque modification ou maintenance l'intervention des collègues bruxellois.



1.3.4 Recettes :

L'augmentation du prix des passeports ordinaires de 30.- à 50.- €, respectivement de 20.- à 30.-€ pour les enfants de moins de 4 ans, et le triplement du prix des légalisations et apostilles de 5.- à 15.- € en 2013 a conduit à une augmentation considérable de près de 62 % des recettes réalisées par le BPVL.



1.3.5 Le regard vers l'avant :

Au courant de février/mars 2014 le BPVL modifiera sa gestion des **guichets** afin de permettre un meilleur service au client et en même temps une meilleure gestion des congés et autres absences. En parallèle, il y a une réflexion en cours sur une modification des heures d'ouverture pour assurer une meilleure disponibilité pour les clients qui doivent respecter un horaire de travail.

Les modifications de la gestion des guichets vont de pair avec une série de **travaux de rénovation**. En effet, les locaux du BPVL ont depuis longtemps été quelque peu négligés du fait que depuis des années le BPVL était devant un déménagement imminent. Aujourd'hui nous savons que cela a été renvoyé aux calendes grecques post-présidence et en collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics certains besoins en travaux ont été identifiés et planifiés.

Dans l'optique d'un meilleur service au client, notamment de ceux dont la mobilité est réduite, le BPVL, ensemble avec le CTIE, est occupé à mettre en place un **système de saisie mobile des données biométriques** (photos, signature, empreintes digitales). Provisoirement appelé « Flying Consul », ce système mobile permettra dans un premier temps de saisir les données directement auprès des demandeurs à la Cour Grand-Ducale ou encore à la Caserne Grand-Duc Jean.

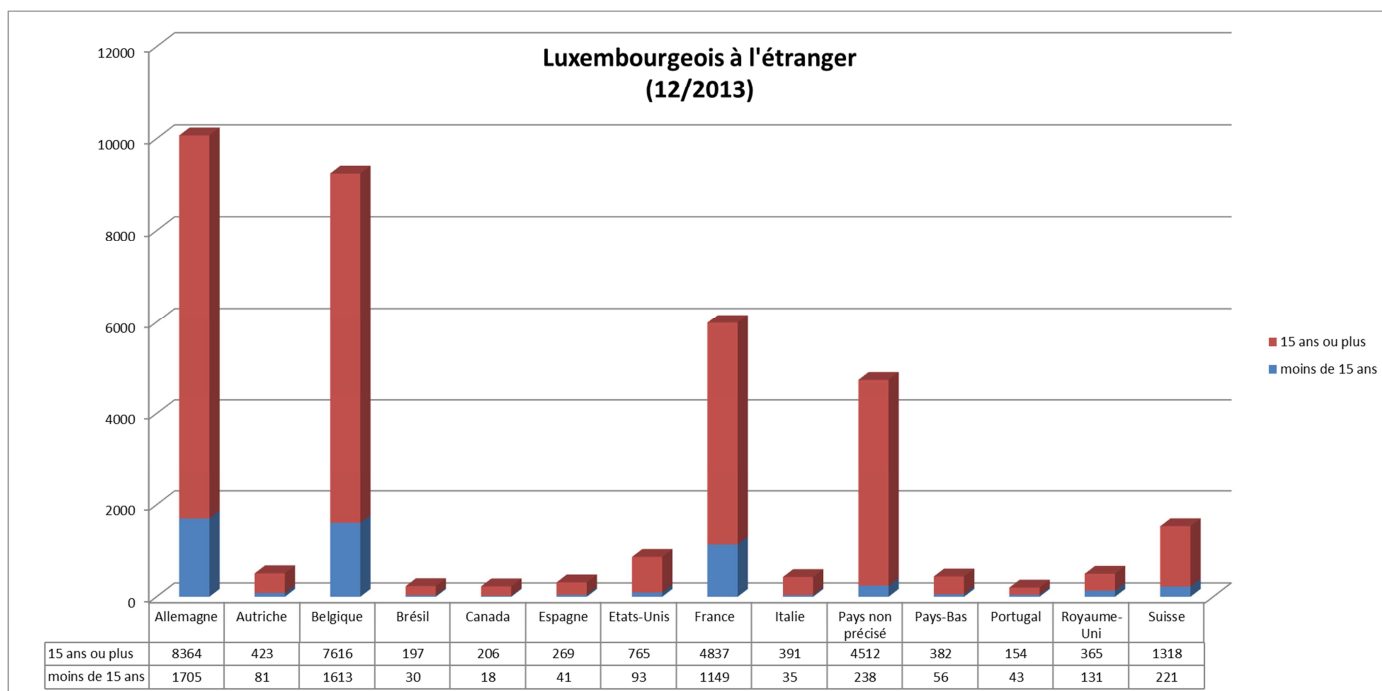
En matière de **délivrance de passeports à des mineurs**, une grande prudence est de mise. Le BPVL se retrouve régulièrement en situation de devoir refuser la délivrance ou la remise d'un passeport à un mineur d'âge. Le passeport ne peut être demandé que par celui des parents qui a l'exercice de l'autorité parentale sur l'enfant et le passeport ne sera pas remis à un mineur s'il n'est pas accompagné par le même parent ou dispose d'une autorisation écrite, le tout afin d'éviter des rapt parentaux ou fugues de mineurs.

En novembre 2012 un appel d'offres a été lancé pour la production de **nouveaux passeports biométriques** sur une période de 3 ans. Cet appel d'offres couvrait également la revue du design artistique et technique du nouveau passeport ainsi que la revue de l'infrastructure (puces électroniques et programmation) afin de rendre les passeports conformes aux nouvelles normes de sécurité obligatoires (directive européenne) à partir du 1er décembre 2014.

Le ministère de l'Intérieur prévoit de démarrer l'émission de **nouvelles cartes d'identité biométriques** à partir du 1^{er} juillet 2014. Aux termes de la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité, aux registres communaux des personnes physiques (...), la nouvelle carte sera également délivrée sur demande aux Luxembourgeois qui résident à l'étranger. Selon les contacts que le Bureau des Passeports, Visas et Légalisations a eus avec le ministère de l'Intérieur et le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat, il y aura une certaine incidence pour le MAE et ses missions diplomatiques:

- Les demandes de carte d'identité seront saisies aux missions diplomatiques de la même manière que les demandes de passeport (scan de la photo et de la signature), mais sans prise d'empreintes digitales.
- Les Luxembourgeois à l'étranger résidant dans les régions limitrophes du Grand-Duché ou passant par le Luxembourg pourront faire leur demande de carte d'identité au service d'accueil de *Guichet.lu* au 11, rue Notre-Dame à Luxembourg.
- L'application actuellement prévue pour les passeports aura un onglet dédié aux demandes de cartes d'identité. La mise en place de cet onglet ne nécessitera pas le déplacement de notre service informatique.
- Le CTIE devra mettre à disposition des utilisateurs un didacticiel sous format vidéo.
- Il ne sera pas possible de faire une demande groupée (passeport + carte d'identité). Les deux demandes seront à faire individuellement.
- Un règlement grand-ducal devra encore déterminer la taxe à payer pour une carte d'identité. Celle-ci devrait se situer vers 12 à 15 Euros. Comme pour les demandes de passeport, la preuve du virement sera à présenter lors de la demande de carte d'identité.
- L'acheminement des cartes d'identité se fera *via* les missions diplomatiques, de la même manière que pour les passeports.

Afin de mieux pouvoir apprécier l'impact pour nos missions diplomatiques, voici les chiffres à jour de la population luxembourgeoise par pays (seulement pays avec plus de 100 Luxembourgeois), selon le Registre National des Personnes Physiques :



2. La diplomatie au service du pays

2.1 Interaction avec le Parlement

La Chambre des députés et les parlementaires luxembourgeois ont pu compter sur le soutien du ministère des Affaires étrangères et du réseau diplomatique dans leurs activités internationales tout au long de l'année 2013. Lors des déplacements du Président et/ou des membres de la Chambre des députés à l'étranger, ou bien lors de visites de dignitaires étrangers auprès de la Chambre des députés à Luxembourg, le ministère des Affaires étrangères a fourni aux parlementaires les renseignements sollicités au sujet des relations de notre pays avec les pays partenaires en question.

Ainsi en 2013, le ministère des Affaires étrangères a reçu 10 demandes officielles d'informations de la part de la Chambre des députés pour des entrevues internationales, auquel les directions des affaires politiques, des relations économiques internationales et de la coopération au développement, ainsi que les missions diplomatiques, ont donné suite en fournissant des notes et les informations sollicitées.

Lors des déplacements à l'étranger de parlementaires luxembourgeois, les missions diplomatiques et consulaires ont également apporté leur plein soutien à la planification et à l'organisation de ces visites.

Le ministère des Affaires étrangères a veillé à ce que toutes les **questions parlementaires** adressées au ministre des Affaires étrangères, au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, au ministre de la Défense, ainsi qu'au ministre de l'Immigration, dont les directions font partie du ministère des Affaires étrangères, obtiennent une réponse endéans les délais prévus.

Questions parlementaires adressées au ministre des Affaires étrangères

En 2013, 10 questions parlementaires ont été adressées par écrit au ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn.

Numéro et date	Auteur	Sujet
2541 du 6 février 2013	Félix Eischen	Libération du tanker Gascogne
2584 du 27 février 2013	Fernand Kartheiser	Ressortissants algériens
2650 du 3 avril 2013	Fernand Kartheiser	Contestations visites au Brésil
2653 du 8 avril 2013	Marcel Oberweis	Label « made in Israel »
2720 du 15 mai 2013	Anne Brasseur	Droits de 'homme en Corée du Nord
2766 du 6 juin 2013	Henri Kox	Accord de libre-échange entre les EU et l'UE
2779 du 17 juin 2013	Ben Fayot	Initiative citoyenne
2871 du 12 septembre 2013	Felix Braz	Écoutes : réclamation auprès de l'ONU
11 du 4 décembre 2013	Laurent Mosar	Répression de manifestants en Ukraine
36 du 20 décembre	Fernand Kartheiser	Accord de réadmission Turquie

Questions parlementaires adressées aux ministres de la Coopération et de l'Action humanitaire

Aucune question parlementaire n'a été adressée en 2013 à la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs, ni à ses successeurs Marc Spautz ou Romain Schneider.

Questions parlementaires adressées au ministre de la Défense

Le ministre de la Défense Jean-Marie Halsdorf a été saisi de 2 questions parlementaires en 2013.

Numéro et date	Auteur	Sujet
2517 du 21 janvier 2014	Claudia Dall'Agnol	Travail à temps partiel
2577 du 21 février 2014	Claude Meisch	« Stay behind »

Questions parlementaires adressées au ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

En 2013, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration Nicolas Schmit a été saisi d'une question parlementaire.

Numéro et date	Auteur	Sujet
2584 du 27 février 2013	Fernand Kartheiser	Constatation de l'identité de personnes provenance de l'Algérie
2703 du 6 mai 2013	Fernand Kartheiser	Rapatriement en jet privé
2787 du 24 juin 2013	Viviane Loschetter, Felix Braz	Bilan du programme de régularisation des sans papiers du début de l'année 2013

2.2 Soutien au gouvernement, aux ministères et au palais grand-ducal

La direction du protocole assure le service protocolaire pour le gouvernement. Régulièrement, de nombreux dignitaires étrangers se rendent au Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de visites bilatérales, de conférences internationales ou de séminaires. La direction du protocole se charge de l'organisation logistique et protocolaire de ces événements, notamment lorsqu'ils impliquent des visites de ces personnalités auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur le Premier ministre, de Monsieur le Vice-Premier ministre, de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et des autres ministres faisant partie du ministère des Affaires étrangères, mais aussi auprès des autres membres du gouvernement.

Ce faisant, la direction du protocole contribue à créer un cadre au bon développement des relations diplomatiques et économiques entre pays et participe activement à la projection d'une bonne image de marque du Luxembourg à l'étranger.

En 2013, la direction du protocole a ainsi organisé voire encadré cinq visites officielles et cinquante-trois visites de travail.

Par ailleurs, la direction du protocole s'occupe également des aspects logistiques de réunions et évènements internationaux organisés au Grand-Duché par le gouvernement luxembourgeois. En 2013, elle a notamment encadré une réunion commune des gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique, dite « Gäichel », un sommet Benelux ou encore une réunion à Luxembourg des consuls honoraires francophones.

Dans le cadre du soutien à la Cour grand-ducale, le service du protocole a collaboré à la planification et à l'organisation de deux visites d'État de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, l'une en République d'Autriche, du 15 au 17 avril 2013, et l'autre en République de Turquie, du 19 au 22 novembre 2013.

Comme de coutume, les festivités de la Fête nationale ont réuni les membres du corps diplomatique accrédité au Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères a accueilli 195 invités au déjeuner qu'il offre traditionnellement le 23 juin. Parmi les invités officiels de la journée figuraient, outre les ambassadeurs et chargés d'affaires a.i. des ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg. Comme par le passé, ils étaient nombreux en 2013 à participer à la célébration du Te Deum à la Cathédrale (286), à la

prise d'armes suivie du traditionnel défilé militaire (138), mais aussi au programme culturel organisé pour les conjoints (68).

Enfin, comme tous les ans, la direction du protocole a également participé à l'organisation et au déroulement de la cérémonie de la Commémoration nationale, le 13 octobre 2013. Les ambassadeurs résidents ont ainsi pu prendre part au service religieux en la cathédrale de Luxembourg ainsi qu'aux cérémonies au Monument national de la Solidarité, au monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert.

Au total, le protocole a organisé soixante-sept visites et évènements internationaux à Luxembourg en 2013 (voir en annexe le relevé des visites effectuées à Luxembourg en 2013).

- *Le service des traités*

Le service des traités, responsable de la procédure de ratification de traités internationaux, en étroite collaboration avec les ministères techniques et les administrations compétentes, a traité de nombreux dossiers en 2013, énoncés dans le tableau ci-dessous.

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 (y sont inclus 4 Accords, protocoles et Programmes indicatifs de coopération au développement)	37
Nombre de projets de loi portant approbation de traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période	21
Nombre de projets de loi portant approbation de traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période (avis et avis complémentaires)	21
Nombre de projets de loi portant approbation de traités déposés à la Chambre des députés au cours de la même période	23
Nombre de projets de loi portant approbation de traités votés par la Chambre des députés au cours de la même période	29
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période (non inclus les Accords et protocoles de coopération au développement entrés en vigueur au cours de cette période)	40

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2013 par le service des traités se sont élevés à trois cent dix-huit (396). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

En outre, le service des traités a établi au courant de l'année 2013 des pleins pouvoirs pour 22 réunions ou conférences internationales.

Il est rappelé que grâce à son fichier, regroupant les traités internationaux à partir de 1850, le service des traités est à même de fournir à tout moment les textes ou toute information utile sur les traités en général et sur les traités signés et ratifiés par le Luxembourg en particulier. Ce service est à disposition du public et des administrations sur demande.

Les étapes de la procédure de ratification sont dans les grandes lignes les suivantes : signature de l'Acte, consultation du Conseil de gouvernement et du Conseil d'Etat, dépôt du projet de loi à la Chambre des députés et suivi, préparation de la loi d'approbation et publication de la loi et de l'acte en question au Mémorial (procédure interne). Le service

des traités s'emploie par la suite de l'établissement de l'instrument de ratification, du dépôt de celui-ci auprès du dépositaire ainsi que de la publication au Mémorial de son entrée en vigueur. L'enregistrement des Actes auprès de l'ONU entre également dans ses attributions (procédure externe).

2.3 Soutien à la promotion économique et financière du Luxembourg

A l'instar des années précédentes toute une série d'organisations de promotion économique et financière du Luxembourg ont de nouveau bénéficié de l'appui du ministère des Affaires étrangères et de son réseau de représentations à travers le monde, dont plus particulièrement la Chambre de commerce, Luxembourg for Finance (LfF), Luxembourg for Business (LFB), l'Association des Fonds d'Investissements (ALFI), l'Association des Banques et Banquiers du Luxembourg (ABBL) ainsi que de l'Agence de Transfert de Technologies Financière (ATTF).

L'année 2013 a été riche en missions économiques et financières pour la préparation et l'organisation desquelles les ambassades et consulats généraux luxembourgeois ont été sollicités et pour lesquelles ils ont contribué à l'organisation.

Dans le cadre de la visite d'Etat en **Autriche**, du 15 au 17 avril 2013, le forum économique Autriche-Luxembourg a été organisé conjointement par les Chambres de commerce du Luxembourg et d'Autriche ainsi que par l'agence Luxembourg for Business.

Sur invitation du président de la République de **Turquie**, M. Abdullah Gül, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus pour une visite d'Etat en Turquie du 18 au 22 novembre 2013. Ont également participé à cette visite le ministre Jean Asselborn, ainsi que son épouse, le ministre des Finances Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du commerce extérieur Étienne Schneider. En marge de la visite d'Etat a été signé le protocole établissant la *Joint Economic and Trade Commission* (JETCO), dont la première réunion s'est tenue en marge de la visite d'Etat en présence des ministres de l'Économie des deux parties. De telles réunions doivent dorénavant se tenir annuellement, afin de promouvoir les relations économiques et commerciales avec la Turquie, qui ont plus que triplé au cours des dix dernières années.

Plusieurs missions de promotion économique présidées par le Grand-Duc Héritier et conduites M. Etienne Scheider, ministre de l'Économie et du commerce extérieur, ont eu lieu notamment du 17 au 19 juin 2013 en France, à **Paris** pour le Salon du Bourget, ainsi qu'à **Toulouse et à Lyon**. Le ministre des Finances Luc Frieden a mené en janvier 2013 une mission de développement de la place financière qui d'est déplacée à **Hong Kong**, à **Shenzhen et à Pékin**, organisée par LfF. Lors de cette mission, le ministre a été accompagné d'une importante délégation de représentants du secteur financier luxembourgeois.

Du 16 au 20 décembre 2013 S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné par S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, ont présidé une délégation à caractère économique en République populaire de **Chine**. Cette mission a été dirigée par le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, et la secrétaire d'État à l'Économie, Mme Francine Closener. Les objectifs principaux de cette mission, qui s'est rendu à **Beijing, Shanghai, Hangzhou et Wuxi**, ont été la recherche de nouvelles opportunités d'affaires

ainsi que le renforcement des relations économiques, financières et commerciales entre les deux pays. La mission s'inscrivait également dans le cadre de l'objectif du gouvernement de faire du Luxembourg le premier centre international en Europe pour la monnaie chinoise "RMB".

A côté de ces visites au niveau politique, le réseau diplomatique luxembourgeois a poursuivi des efforts quasi journaliers en la matière, que ce soit par l'assistance dans l'organisation et la tenue de nombreux séminaires et conférences ou l'aide aux entreprises luxembourgeoises dans leurs pays d'accréditation respectifs.

Le renforcement des relations du Luxembourg avec son **réseau de Consuls honoraires** à travers le monde a aussi été continué en 2013. Début septembre 2013, tous les **Consuls honoraires francophones** du Grand-Duché de Luxembourg en Belgique, en France, en Espagne, en Italie, au Portugal, à Monaco et à Malte se sont retrouvés au Luxembourg autour d'un programme intensif sur l'actualité économique, politique et culturelle du Luxembourg. Le programme leur a aussi permis de discuter de la promotion du Luxembourg à l'étranger et de visiter des entreprises ainsi que des institutions de recherche comme le Luxembourg Centre for Systems Biomedicine.

Les consuls honoraires ont eu des échanges avec la ministre de la Culture, Mme Octavie Modert, ainsi que la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Mme Françoise Hetto-Gaasch. L'économie et les finances ont été les principaux thèmes d'une table ronde organisée à la Chambre de commerce en présence du ministre des Finances, Luc Frieden, du ministre de l'Économie et du commerce extérieur, Etienne Schneider, du CEO de LfF, Nicolas Mackel, et du directeur général de la Chambre de commerce, Pierre Gramegna. Les consuls honoraires ont également été reçus en audience au palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier.

Le programme du nouveau gouvernement a par ailleurs retenu que le ministère des Affaires étrangères et européennes, et notamment son réseau d'ambassades, assumera un rôle de coordinateur et de fédérateur dans la promotion de l'économie luxembourgeoise dans leur pays de résidence. De plus, le ministère a été invité à veiller à une coordination plus poussée des missions à l'étranger effectuées par d'autres ministères et les acteurs dans le domaine de la promotion économique.

2.4 La promotion culturelle à l'étranger

En matière de promotion culturelle, le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de la Culture traditionnellement agissent de concert afin de mieux faire connaître les acteurs culturels luxembourgeois à l'étranger. Aussi, aux fins d'expliquer davantage les objectifs de la politique culturelle du gouvernement et les procédures pratiques et financières internes à respecter, les deux ministères ont tenu à diffuser en 2013 un **guide pratique conjoint** à l'usage de nos missions diplomatiques à l'étranger.

Pour le compte de l'ensemble de ses missions, le ministère des Affaires Etrangères et européennes a encore géré en 2013 un budget global (179.000 euros) destiné à appuyer des activités culturelles (co)-organisées par leur intermédiaire.

En tant que vecteur essentiel de notre promotion à l'étranger, il appartient au réseau existant des **Maisons du Grand-Duché de Luxembourg (MGDL) (Berlin, Bruxelles,**

New York, Tokyo, Varsovie et Londres) de mettre en évidence la dimension culturelle, mais aussi économique et touristique, du pays. Ces conditions, particulières aux MGDL, nécessitent une programmation d'événements, «in loco» ou non, respectivement une participation à des manifestations tout au long de l'année. Les MGDL, qui sont gérées par les Missions sur place, se partageaient ainsi en 2013 un budget commun réparti par les soins du ministère des Affaires Etrangères et européennes.

D'autre part, un montant modeste était réservé aux autres postes diplomatiques. Ce budget a permis la réalisation et/ou le soutien de 23 projets, de nature et d'envergure diverses, et ceci dans pas moins de 14 pays d'accréditation.

Parmi les aides les plus fréquemment sollicitées en 2013 on compte l'assistance à l'organisation de concerts de solistes et de petits ensembles ainsi que des projections de films (le plus souvent dans le cadre promotionnel de l'UE ou de la Francophonie). Si la promotion de la littérature se heurte plus facilement à des contraintes linguistiques, le département a néanmoins pu soutenir la présence d'auteurs luxembourgeois à un nombre d'événements. Une publication historique a été financée ainsi que plusieurs activités ont été appuyées dans le cadre des festivités d'anniversaire de nos relations diplomatiques.

Il reste à souligner que dans une très large mesure le succès des manifestations proposées par l'intermédiaire de nos missions doit beaucoup à une bonne coordination non seulement entre administrations publiques mais encore avec des institutions clés actives dans la promotion culturelle à l'étranger comme Music:LX /Bureau de promotion de la musique, Filmfund, Focuna etc.

Enfin, il est rappelé que les activités culturelles luxembourgeoises à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques font l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du ministère de la Culture.

2.5 Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger Luxembourg

Un total de **174 missions diplomatiques ou délégations** sont accréditées auprès du Luxembourg, sous forme soit d'une Ambassade résidente à Luxembourg, soit d'une mission diplomatique ou délégation non résidente basée surtout à Bruxelles, Paris, Londres, La Haye ou ailleurs. Parmi celles-ci, 22 pays disposent d'une Ambassade résidente établie à Luxembourg. Il y a lieu de mentionner la fermeture de l'Ambassade de la Grenade le 17 août 2013 ainsi que l'ouverture de l'Ambassade de la République du Soudan du Sud en septembre 2013.

Pas moins de 40 nouveaux Ambassadeurs ou chefs de mission ont été accrédités en 2013, dont cinq Ambassadeurs résidents chargés de représenter respectivement la Grèce, l'Italie, la France, la Belgique et la Turquie. Au cours de cette même année, 28 Ambassadeurs ou chefs de mission ont quitté le Luxembourg.

Chargée de **l'administration du corps diplomatique étranger résident**, la direction du protocole et de la chancellerie est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant, en 2013, 109 cartes diplomatiques et 55 titres de légitimation, soit un total de 164 cartes et titres (ces chiffres ne comprenant pas les prolongations).

Il est à souligner que la direction du protocole et de la chancellerie a repris, fin de l'année 2013, les dossiers sur les titres de légitimations délivrés aux agents des Institutions européennes et des Organisations internationales, ces titres étant jusqu'ici traités par la direction de l'Immigration.

Concernant l'élaboration des nouvelles cartes diplomatiques et de légitimation ainsi que des cartes consulaires, le ministère des Affaires étrangères a poursuivi son travail, en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE). Le ministère espère pouvoir délivrer les premières cartes en 2014.

En 2013, la direction du protocole et de la chancellerie a été saisie de **3.790 demandes d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée** émanant des ambassades (usage officiel et usage personnel des diplomates) et des personnes à statut diplomatique des institutions européennes et organismes internationaux. La direction a en outre émis 97 immatriculations sous plaques CD.

L'année 2013 a également été marquée par la **publication du nouveau règlement grand-ducal** du 7 février 2013 concernant les franchises et exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée accordées aux missions diplomatiques et aux postes consulaires, ainsi qu'aux agents diplomatiques, aux fonctionnaires consulaires et aux agents de chancellerie. Ce règlement a remplacé l'ancien règlement grand-ducal du 28 octobre 1981 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013. Parmi les changements, il y a lieu de noter le plafond imposé pour l'acquisition de biens et la prestation de services à usage personnel, ce plafond étant fixé à un montant de 40.000 euros hors TVA par an pour la période s'étendant de la date du début de l'affectation à la fin de l'année civile suivante et de 10.000 euros hors TVA par an pour la période d'affectation restante. D'autre part, seules deux voitures peuvent encore être achetées hors TVA par un agent diplomatique, un fonctionnaire consulaire ou un agent de chancellerie pendant la période s'étendant de la date du début de l'affectation à la fin de la septième année civile suivante. Après cette période, l'exonération est accordée à concurrence d'une seule voiture pour toute la période d'affectation restante.

Parmi les tâches incombant à la direction du protocole figure également la **gestion du corps consulaire** du Luxembourg à l'étranger, celle du corps consulaire étranger au Luxembourg, ainsi que la gestion des conseillers du commerce extérieur du Luxembourg à l'étranger.

En ce qui concerne **le corps consulaire du Luxembourg** à l'étranger, on compte actuellement un réseau de **156 consuls honoraires, renforcé par six consuls généraux** (Bruxelles, Shanghai, New York, San Francisco, Strasbourg et Genève), ainsi que par les sections consulaires de nos ambassades.

Quant au **corps consulaire étranger au Luxembourg**, celui-ci comporte :

- un consul général (Portugal)
- deux Ambassadeurs exerçant aussi la tâche de consul général (Belgique et Royaume-Uni)
- un Consul (États-Unis)

- douze Consuls généraux honoraires (Djibouti, Guinée, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Monaco, Népal, Norvège, Philippines, Suède, Thaïlande)
- cinquante-trois Consuls honoraires
- cinq Consuls de carrière accrédités au Luxembourg avec résidence à Bruxelles.

Afin de mieux promouvoir ses activités commerciales à l'étranger, le Luxembourg peut également avoir recours à un **réseau de 24 conseillers du commerce extérieur** représentés dans les pays suivants : Canada, Chine, EAU, USA, France, Hong-Kong, Koweït, Indonésie, Île Maurice, Italie, Liban, Monaco, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Taiwan, République Tchèque, Ukraine et Vietnam.

3. La Politique et les domaines d'action, le Luxembourg dans le cadre bilatéral

3.1 Europe

3.1.1 Belgique

Tout au long de l'année 2013, nos deux gouvernements ont maintenu d'excellents contacts à tous les niveaux.

Le protocole d'accord pour l'élaboration d'un schéma stratégique de mobilité transfrontalière (SMOT) entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Wallonie a été signé le 22 janvier 2013 à Arlon par M. Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et par M. Philippe Henry, ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité de la Wallonie, en présence du gouverneur de la Province du Luxembourg, M. Bernard Caprasse.

Le 14 mai 2013 s'est tenue, sous la présidence conjointe des Premiers ministres Jean-Claude Juncker et Elio Di Rupo, la 7ème réunion commune des gouvernements belge et luxembourgeois au château de Senningen. Cette rencontre poursuit la tradition des rencontres entre les deux gouvernements entamée lors du premier sommet de la Gäichel du 28 avril 2004.

Les deux gouvernements ont passé en revue les questions d'intérêt commun dont les activités de coopérations transfrontalières constituent une partie essentielle. Les grands dossiers bilatéraux dans les domaines de l'énergie, du transport, des affaires intérieures, de la défense, de l'économie, du travail et de l'emploi ainsi que de la recherche et de la politique scientifique ont aussi été abordés. Lors de cette occasion, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, et son homologue belge, Pieter De Crem, ont procédé à la signature d'un arrangement technique concernant la mise en place d'un représentant national luxembourgeois au sein de la Composante Air belge. Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et la Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet, ont signé un accord relatif à l'organisation de la coopération bilatérale en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

La question de la connexion ferroviaire a aussi été abordée, le gouvernement belge soulignant qu'il demandera à la SNCB d'étudier la possibilité d'accélérer les travaux en cours sur la ligne Luxembourg - Bruxelles avec l'objectif d'instaurer dans les meilleurs

délais une liaison ferroviaire performante, notamment en matière de temps de parcours, entre les deux capitales européennes.

Le 17 juin 2013, M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré M. le ministre-président de la Région wallonne et de la Communauté française Rudy Demotte à Namur. Sur invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Majestés le roi Philippe et la reine Mathilde se sont rendus pour une visite officielle au Luxembourg le 2 décembre 2013. Elles ont été accompagnées du Premier ministre, Elio di Rupo, et du Vice-Premier ministre, ministre fédéral des Affaires étrangères, du commerce extérieur et des Affaires européennes, Didier Reynders.

3.1.2 Pays-Bas

L'année 2013 a été marquée par des contacts à tous les niveaux entre les Pays-Bas et le Luxembourg. Ces contacts - au niveau des deux familles régnantes, des gouvernements et des administrations – témoignent des liens d'amitiés et de coopération entre les deux pays. Cette coopération s'est aussi poursuivie dans le contexte européen et Benelux mais aussi dans le domaine de la représentation diplomatique

Les 29 et 30 avril 2013, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont assisté à Amsterdam aux différents événements prévus par le programme officiel à l'occasion de l'investiture de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Willem Alexander des Pays-Bas. Le 24 mai 2013 fut marqué par la visite royale néerlandaise de prise de fonction à Luxembourg.

Le 8 avril 2013, le ministre Asselborn s'est rendu à La Haye pour avoir une entrevue avec son homologue néerlandais, Frans Timmermans, au ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Durant leurs discussions, les ministres ont abordé, outre les relations bilatérales et la coopération dans le cadre du Benelux, les grands sujets d'actualité européenne et internationale.

Dans le cadre de notre coopération diplomatique, le ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas a aussi détaché un diplomate néerlandais au ministère des Affaires étrangères luxembourgeois pour la durée de notre mandat au Conseil de sécurité.

Benelux

Le Luxembourg a assuré la présidence de l'Union Benelux pour l'ensemble de l'année 2013.

Le début de la présidence a été marqué par la présentation et le lancement officiel du programme de travail commun pluriannuel Benelux 2013-2016. Ce programme, fruit d'intenses consultations et qui a été présenté en février à Bruxelles, présente dans les grandes lignes les priorités de l'Union Benelux pour les années à venir.

En vue d'approfondir la coopération entre le Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le ministre Asselborn avait proposé d'organiser une rencontre entre l'Union Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Cette initiative a été soutenue par les Pays-Bas et la Belgique, de manière qu'une délégation des trois pays en compagnie du

Secrétariat Général Benelux, s'est rendue le 18 juillet à Düsseldorf, pour une visite auprès de la ministre présidente, Hannelore Kraft.

En octobre 2013 et sous présidence luxembourgeoise, une délégation du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) a effectué une visite auprès Secrétariat Général Benelux à Bruxelles. Le Conseil de Coopération du Golfe s'est renseigné sur la structure et le fonctionnement de la coopération au sein du Benelux.

En décembre 2013, les représentants des ministères en charge de l'immigration et de l'asile dans les pays du Benelux, ont signé à Bruxelles, un protocole de reprise et de réadmission avec la Bosnie-et-Herzégovine.

En outre, la présidence luxembourgeoise a assuré les rencontres annuels du Conseil Benelux (7 novembre 2013) ainsi que du Comité de ministres des affaires étrangères Benelux (18 novembre 2013). Le ministère a par ailleurs participé aux préparatifs du sommet Benelux, une rencontre au niveau des Premiers ministres qui a eu lieu le 12 décembre 2013 à Luxembourg.

Il est à souligner qu'au cours de l'année 2013, de nombreuses rencontres ministérielles ont eu lieu dans le cadre du Benelux, témoignage du grand attachement du Luxembourg à ce forum de coopération.

En juin 2013, les ministres des pays du Benelux en charge de la sécurité Intérieure se sont réunis à au Château de Senningen et ont signé un plan d'action commun pour les années 2013-2016. Ce plan d'action stratégique fixe les bases de la coopération dans le domaine de la sécurité intérieure dans les trois pays.

Les ministres de l'énergie luxembourgeois, belge, néerlandais, français, allemand, autrichien et suisse se sont réunis en juin 2013 à Luxembourg dans le cadre du forum penta latéral sur l'énergie, afin de renforcer la coopération au sein de leurs marchés de l'énergie nationaux.

La coopération entre les trois pays du Benelux dans le domaine de la politique étrangère a été renforcée au cours de l'année 2013 sous Présidence luxembourgeoise.

Les ministres des Affaires étrangères des pays du Benelux ont ainsi effectué une visite de travail conjointe à Chisinau, en République de Moldavie et à Tbilissi, en Géorgie, les 5 et 6 septembre 2013. Il s'agissait de la première visite de travail du Benelux effectuée au niveau ministériel sous ce format, ce qui a permis d'aborder un large éventail de questions avec un nombre important d'autorités moldaves et géorgiennes.

Les ministres des Affaires étrangères des trois pays ont étroitement coordonné leurs positions sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil des affaires étrangères et ce en particulier sur des dossiers tel que le Partenariat oriental et les Balkans occidentaux.

Le Benelux a aussi approfondi sa coopération en politique étrangère avec les trois pays Baltes (à l'occasion notamment d'une réunion ministérielle qui s'est déroulée en Lettonie en octobre) et les quatre pays du Višegrad.

Finalement il convient de noter qu'en 2013 les Directeurs politiques du Benelux ont effectué deux visites de travail conjointes, l'une en Géorgie et l'autre en Bosnie-Herzégovine.

En parallèle à la présidence du Comité de ministres Benelux en 2013, le Luxembourg a également assuré la Présidence du Parlement Benelux en 2013 et le fera également en 2014. Pendant cette période, les séances plénières du Parlement Benelux se tiennent dans les locaux de la Chambre des députés à Luxembourg.

3.1.3 Allemagne

Le Luxembourg et l'Allemagne entretiennent des relations intenses dans tous les domaines, ce qui constitue une base large et solide pour le développement de la coopération entre les deux pays. De nombreuses rencontres ont eu lieu en 2013 au niveau national entre ministres et hauts fonctionnaires des deux pays. Elles sont complétées par des réunions dans le cadre de la Grande Région ou encore certaines réunions des ministres des pays germanophones. Dans le courant de l'année 2013, le Premier ministre Juncker s'est rendu à deux reprises en visite officielle à Berlin pour rencontrer son homologue allemande Angela Merkel. A côté des déplacements officiels en Allemagne, le chef du gouvernement a également participé à toute une série de manifestations politiques ou économiques en Allemagne. Parmi les nombreux déplacements du ministre Jean Asselborn en RFA, mentionnons surtout sa visite d'entrée en fonction, le 19 décembre, auprès de son homologue allemand Steinmeier. M. Asselborn était ainsi le premier ministre des Affaires étrangères à être officiellement reçu par M. Steinmeier depuis l'entrée en fonction de ce dernier. Lors de leur entrevue, les ministres ont abordé plusieurs pistes permettant de renforcer la coopération bilatérale au niveau des institutions multilatérales sur les questions de politique étrangère, illustrant ainsi le fort soutien à l'approche multilatérale que partagent la RFA et le Grand-Duché, ainsi que l'importance de la lutte commune pour la promotion de valeurs partagées tels que les droits de l'homme et l'Etat de droit. S'agissant des contacts avec les entités fédérées, le ministre Asselborn s'était rendu le 18 juillet à la tête d'une délégation ministérielle du Benelux à Düsseldorf pour une rencontre avec la ministre-présidente de la Rhénanie du Nord-Westphalie et a participé le 2 décembre à Trêves au 14e Sommet de la Grande Région. Pour ce qui est des visites à Luxembourg, il convient entre autres de signaler celles du Président du Bundestag et des ministres-présidents de Thuringe, du Rhénanie-Palatinat, de la Rhénanie du Nord-Westphalie et de la Sarre.

Sur le plan économique, un accent plus particulier a entre autres été mis sur la promotion des secteurs logistique et cinématographique luxembourgeois, la promotion touristique et celle de la place financière. Le Luxembourg a également été représenté à plusieurs des foires internationales les plus importantes en Allemagne. Parmi les activités de promotion économique du « Business club Luxembourg », mentionnons surtout la présentation du secteur logistique luxembourgeois le 3 mai à Düsseldorf et celle dédiée le 17 octobre à l'industrie cinématographique luxembourgeoise dans le cadre des Medientage München.

En ce qui concerne les relations transfrontalières, un dialogue plus intense a pu être initié avec les autorités fédérales et celles des Länder avoisinants en ce qui concerne le développement des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales dans la région frontalière.

3.1.4 France

Les relations du Luxembourg avec la France, intenses et multiples, ont continué à se développer à différents niveaux. Le ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn s'est rendu à Paris en mai pour un rendez-vous en tête-à-tête avec le Président de la République, M. François Hollande puis une entrevue avec M. Jean-Pierre Jouyet, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et ancien secrétaire d'Etat aux affaires européennes. Le ministre Asselborn est retourné dans la capitale française en octobre pour recevoir les insignes de Grand officier de la Légion d'honneur des mains du président de la République François Hollande, témoignage fort de l'excellence des relations entre les deux pays.

- Coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière joue un rôle capital dans les relations entre les deux pays voisins. C'est conformément aux dispositions de la convention signée entre la France et le Luxembourg le 26 janvier 2010 que la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière a tenu sa troisième réunion le 19 mars 2013 au château de Senningen. La délégation française était présidée par M. Bernard Cazeneuve, ministre chargé des affaires européennes et celle du Luxembourg par M. Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la grande région. Le ministre du Développement durable et des infrastructures, Claude Wiseler, a également participé à la réunion. La coopération transfrontalière concerne le développement coordonné et la mise en valeur de territoires de part et d'autre de la frontière mais aussi directement le quotidien de milliers de citoyens français et luxembourgeois dans les domaines des transports, de l'éducation et de la formation professionnelle ou de la protection sociale.

En ce qui concerne la coopération autour du site d'Esch-Alzette/Belval, la réunion constitutive du groupement européen de coopération territoriale (GECT) Alzette Belval a eu lieu le 8 mars 2013 et a notamment adopté un programme de travail.

- Cattenom

Durant l'année 2013, le gouvernement luxembourgeois a poursuivi sa politique de dialogue critique avec les autorités françaises dans le but de peser sur les décisions de durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom. En mars 2013, le ministre des Affaires étrangères et Vice-Premier ministre Jean Asselborn a conduit une délégation comprenant le ministre de la Santé Mars Di Bartolomeo et le ministre délégué au développement durable et aux infrastructures Marco Schank, ainsi que des représentants de la Chambre des députés et de la société civile, à Paris pour un rendez-vous avec la ministre française en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Delphine Batho. L'objet de cette entrevue fût l'avenir de la centrale nucléaire de Cattenom. Ce déplacement a fait suite à la motion de la Chambre des députés du 27 mars 2012 appelant le gouvernement à entrer en contact direct avec les autorités françaises pour discuter de Cattenom.

3.1.5 Autriche

Les relations bilatérales ont été marquées en 2013 par la **visite d'Etat qui s'est déroulée du 15 au 17 avril 2013**. Sur invitation du Bundespräsident, Dr. Heinz Fischer, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en République d'Autriche accompagnés du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Étienne Schneider. Sur le programme ont figuré des rencontres politiques, économiques, sociales et culturelles à Vienne, mais aussi des visites de Melk, Mauthausen et Linz.

En marge de la visite d'Etat, le Vice-Premier ministre Asselborn rencontré son homologue autrichien Michael Spindelegger lors d'un entretien au ministère fédéral des affaires européennes et internationales. La session de travail a porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les grands sujets de l'actualité politique européenne et internationale, et plus particulièrement sur la situation en Syrie et au Mali.

Outre un forum économique austro-luxembourgeois organisé conjointement à la Chambre de commerce autrichienne à Linz, réunissant une importante délégation économique, les domaines de la recherche et de l'innovation ont été les points forts du programme avec la visite de deux entreprises à Linz. Par ailleurs, en marge de cette visite d'État, des accords de partenariat ont été signés en présence du Vice-Premier ministre Asselborn et du secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires européennes et internationales Reinhold Lopatka entre l'Université du Luxembourg et trois universités autrichiennes. Ces accords portent sur la mise en place d'une recherche conjointe ainsi que sur l'échange d'étudiants et d'universitaires dans les domaines de la physique, de la psychologie, de la géodésie/géophysique ainsi que du droit et de l'informatique.

Lors de cette visite, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert une réception dans les salons prestigieux de l'Albertina en l'honneur du couple présidentiel autrichien, témoignant de l'amitié entre les deux pays.

La visite d'Etat a été précédée par le déplacement officiel de Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker à Vienne les 18 et 19 mars 2013. Monsieur le Premier ministre a été reçu à la Hofburg par le Président de la République Heinz Fischer et a eu des entrevues avec le Chancelier Faymann, le Vice-Chancelier Spindelegger et la ministre des Finances Fekter. Dans le contexte de son déplacement, Monsieur Juncker a prononcé le discours "Europa: Wie gehts es weiter?" à l'occasion d'une manifestation organisée par la Österreichische Gesellschaft für Europapolitik à la Wirtschaftsuniversität Wien.

3.1.6 Portugal

Le **ministre des Affaires étrangères du Portugal, Paulo Portas**, a effectué une **visite de travail** au Luxembourg le 22 février 2013, accompagné du secrétaire d'État des communautés portugaises, José Cesário. Durant une entrevue avec M. Jean Asselborn, les ministres ont entre autre fait le point sur des sujets liés à la communauté portugaise au Luxembourg, en saluant la contribution qu'apportent les ressortissants portugais au développement du Grand-Duché. Les ministres se sont félicités des efforts entrepris pour garantir la meilleure intégration possible des ressortissants portugais au Luxembourg. Suite à cette rencontre et à celles de M. Cesário avec le ministre du Travail Nicolas

Schmit et la ministre de l'Education Mady Delvaux, un protocole de soutien aux associations de ressortissants portugais au Luxembourg CASA et CCPL a été signé le 5 novembre 2013 au Luxembourg par le secrétaire d'État aux Communautés portugaises et les directeurs des associations, en vue de formations offertes aux demandeurs d'emploi portugais.

3.2 Amériques

3.2.1 Relations transatlantiques

Les relations entre les **Etats-Unis d'Amérique** et le Luxembourg demeurent excellentes, ce dont témoigne notamment la collaboration étroite dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Sur le **plan économique**, l'ambassade du Luxembourg à Washington, ainsi que les deux Consulats généraux à San Francisco et à New York ont continué et renforcé leur travail de **promotion** du Grand-Duché et de ses opérateurs économiques : plusieurs acteurs de la place financière et des technologies de l'information se sont notamment déplacés aux Etats-Unis au cours de 2013 pour mieux y faire connaître les atouts du Luxembourg en tant que porte d'entrée au marché. LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière se sont également rendus à deux reprises aux Etats-Unis, en mai et juillet 2013. Ces événements revêtent une importance toute particulière à un moment où l'UE et les Etats-Unis viennent de lancer la négociation de **l'accord de partenariat et d'investissements transatlantique** (TTIP) qui permettra de renforcer les relations commerciales. C'est dans cette perspective que le consulat de San Francisco a également étroitement assisté la direction des relations économiques internationales dans la préparation de la visite de Noreen Evans, Présidente de la Commission juridique du Sénat californien, au Luxembourg.

Les 23 et 24 septembre 2013, l'ambassade a organisé, en coopération les Consulats généraux, des **journées consulaires** qui ont rassemblé une vingtaine des consuls honoraires du Luxembourg aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique. Les consuls honoraires permettent au Luxembourg d'étoffer et de compléter son champ de représentation en Amérique du Nord et constituent des contacts fort intéressants pour les opérateurs luxembourgeois sur place.

Sur le plan bilatéral, l'ambassade du Luxembourg a assisté le ministère des Finances dans ses efforts de trouver une solution au sujet d'un **accord bilatéral de mise en œuvre de la législation américaine sur l'échange d'informations sur les avoirs financiers américains à l'étranger** (FATCA), de même que de **l'accord de non-double imposition bilatéral**.

Le ministre des Affaires étrangères du **Canada** John Baird a participé au dîner sur le Moyen-Orient et la Syrie organisé par le Luxembourg, ensemble avec les Emirats arabes unis et le *International Peace Institute*, le 21 avril 2013. Les deux ministres ont saisi cette occasion pour s'échanger brièvement sur l'excellent développement des relations politiques et économiques entre les deux pays.

3.2.2 Amérique latine

Le ministre Jean Asselborn, s'est rendu au **Brésil** les 16 et 17 mars 2013, et les 2 et 3 avril 2013. Il a été reçu par son homologue, Antonio de Aguiar Patriota, pour des **entretiens bilatéraux au palais d'Itamaraty à Brasilia**, qui ont permis de renforcer et de pérenniser les relations bilatérales entre les deux pays, ainsi que de raffermir les liens entre le Brésil et l'Union européenne tant en termes économiques que politiques. Durant ces déplacements, le ministre Asselborn a rencontré les consuls du Luxembourg à Sao Paulo et Rio de Janeiro, dans le but de développer encore davantage les relations économiques bilatérales, le Brésil étant le premier partenaire commercial du Luxembourg en Amérique latine. Notons qu'à cette occasion un dénouement a pu être trouvé concernant l'accord aérien bilatéral entre le Grand-Duché et le Brésil.

Le **sommet entre la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et l'Union européenne** s'est tenu en janvier 2013 à Santiago de Chili, le Luxembourg y ayant été représenté par le Premier ministre Juncker. Le prochain sommet entre les deux régions aura lieu sous présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2015.

3.3 Fédération de Russie

Le Luxembourg a maintenu des relations aussi excellentes que soutenues au niveau politique et économique avec la Fédération de Russie. Le 16 janvier, le **Vice-ministre des Affaires étrangères, M. Gennadi Gatilov** s'est rendu au Luxembourg pour des consultations politiques et a été reçu par le ministre Jean Asselborn. Le 4 février, le **Président de la Douma Narychkine** a effectué une visite officielle dans notre pays. Monsieur le **ministre de l'Economie Etienne Schneider** s'est rendu à Moscou pour une **visite de travail** du 24 au 27 février. Lors de cette visite, des rencontres avec M. Dmitry Rogozine, Vice Premier-ministre, et M. Sergey Aristov, Vice-ministre des Transport, ont été organisées. Le 12 avril, le ministre de l'Economie de la région de Samara est venu au Luxembourg pour une visite de travail auprès de Monsieur le ministre Schneider.

Suite à l'escale de Monsieur le Premier ministre Juncker à Tambov en septembre 2012, le **Gouverneur de la région de Tambov, Oleg Betine, a visité le Luxembourg les 1^{er} et 2 juillet**, ensemble avec une délégation d'hommes d'affaires. Ils ont participé à des séminaires organisés à la Chambre de commerce de Luxembourg. La délégation de Tambov a également déposé des fleurs devant le monument de la déportation à Hollerich en présence d'une délégation des anciens de Tambov. Le 13 novembre a eu lieu la **9^e Commission mixte UEBL-Russie à Bruxelles**, en présence du vice-Premier ministre russe Rogozine, de Monsieur le ministre Schneider, et d'une importante délégation d'hommes d'affaires. A cette occasion a eu lieu la deuxième Sous-Commission Luxembourg-Russie, qui a permis d'aborder très concrètement la coopération économique de nos deux pays. Finalement, le ministre des Affaires Etrangères du gouvernement de Moscou, M. Sergey Cheremyne, s'est rendu à Luxembourg les 12 et 13 décembre. Tous ces contacts ont contribué à renforcer les relations entre nos deux pays, au niveau politique comme au niveau économique.

La loi portant approbation de l'avenant modifiant la Convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la Russie a été publiée le 4 juillet, permettant une entrée en vigueur de la Convention au 1^{er} janvier 2014.

Quatre étudiants russes souhaitant poursuivre leurs études à Luxembourg ont continué de bénéficier de bourses attribuées par l'Université du Luxembourg avec le soutien financier du ministère.

3.4 Pays du Partenariat oriental

Le **Partenariat Oriental**, lancé à Prague en 2009, regroupe les Etats membres de l'Union européenne et six pays partenaires, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine. Le Partenariat Oriental permet aux pays concernés d'échanger leurs expériences dans des domaines aussi variés que la démocratie et la bonne gouvernance, le renforcement de la sécurité énergétique, la protection de l'environnement, le développement économique et social. Le Partenariat Oriental est l'un des volets de la Politique européenne de voisinage, qui a été redéfinie en 2011, avec le principe du « more for more » : plus d'aide européenne pour plus de réformes mises en œuvre dans les pays concernés. Le but ultime étant de rapprocher ces pays des valeurs et normes européennes, afin de renforcer la stabilité et la prospérité du continent européen.

Monsieur le Premier ministre Juncker a participé au 3^e **Sommet** du Partenariat Oriental, qui s'est tenu à Vilnius les 28 et 29 novembre. Ce Sommet a été fortement marqué par la décision **ukrainienne** de ne pas signer l'Accord d'Association négocié avec l'UE et de rejoindre plutôt l'Union douanière Russie-Belarus-Kazakhstan, adhésion incompatible avec l'Accord d'association. L'Ukraine a ainsi emboîté le pas à **l'Arménie**, qui avait pris une décision similaire début septembre. Les ministres du Benelux étaient en visite en **Géorgie et Moldavie** les 5 et 6 septembre, quelques jours après que l'Arménie ait fait connaître sa décision, et ont encouragé à cette occasion leurs partenaires géorgiens et moldaves à ne pas tourner le dos à l'Union européenne.

Le Luxembourg a soutenu les pays visés par le Partenariat Oriental avec des projets **d'assistance technique** financés par le ministère des affaires étrangères et européennes et mis en œuvre par des agences partenaires. Des ressortissants azerbaïdjanais, géorgiens, kazakhs, moldaves, ouzbeks et ukrainiens ont participé à des programmes de formation réalisés par l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) dans le domaine bancaire et financier. L'Académie de Droit européen de Trèves a dispensé des formations à des ressortissants moldaves. Le Luxembourg a également fait une contribution volontaire au programme du Point d'Information du Conseil de l'Europe à Minsk.

Pour ce qui est des relations bilatérales avec les pays du Partenariat Oriental, l'année 2013 a vu un intense **échange de contacts**, avec la visite de Monsieur le ministre Asselborn en Moldavie les 22-23 janvier ; la visite du vice-ministre azerbaïdjanais des Affaires Etrangères Mammad-Gulyiev à Luxembourg le 10 avril ; les visites à Luxembourg des Premiers ministres moldave et ukrainien Leanca et Azarov le 24 juin, ainsi que de la ministre moldave des Affaires Etrangères Natalia Gherman le lendemain. Toutes ces réunions ont servi à aborder des sujets d'intérêt national de nature politique et économique, et d'inciter les pays en question à rapprocher leurs législations, normes et valeurs de celles de l'Union européenne. En août, l'accord portant sur les conditions de repos de mineurs **biélorusses** au Grand-Duché de Luxembourg a pu être conclu par échange de notes entre Minsk et Luxembourg.

3.5 Turquie

Sur invitation du président de la République de Turquie, M. Abdullah Gül, LL.AA.RR. Le Grand-Duc et La Grande-Duchesse se sont rendus pour une **visite d'État en Turquie** du 18 au 22 novembre 2013. Ont également participé à cette visite le ministre Jean Asselborn ainsi que son épouse, le ministre des Finances, M. Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du commerce extérieur, M. Étienne Schneider. Le ministre Asselborn a saisi l'occasion pour rencontrer son homologue turc Ahmet Davutoglu. En marge de la visite d'Etat a été signé le protocole établissant la **Joint Economic and Trade Commission (JETCO)**, dont la première réunion s'est tenue dans la foulée en présence des ministres de l'Économie des deux parties. De telles réunions doivent dorénavant se tenir annuellement, afin de promouvoir les relations économiques et commerciales avec la Turquie, qui ont plus que triplé au cours des dix dernières années.

Les **échanges bilatéraux** entre le Luxembourg et la Turquie tirent également un bénéfice considérable de l'ouverture d'une Ambassade luxembourgeoise à Ankara en 2011, de la mise en place de la liaison multimodale Bettembourg-Trieste-Turquie par CFL Cargo, CFL Multimodal et Mars Logistics en 2012, ainsi que du vol direct Istanbul-Luxembourg, qui a été inauguré par Turkish Airlines le 25 juin. Des visites à haut niveau tout au long de l'année ont permis de renforcer les liens entre les deux pays et de préparer la visite d'Etat, avec la venue à Luxembourg du ministre turc des Affaires européennes Bagis (11 avril), du Président du Parlement turc Cicek (6 juin), et du ministre turc de l'Économie Caglayan (25 juin), (cf. également le chapitre consacré à l'élargissement de l'Union européenne).

3.6 Asie

3.6.1 ASEM

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la **11^{ème} réunion ministérielle du Asia-Europe Meeting (ASEM)** à **New Delhi**, qui était consacrée au thème du « partenariat pour le développement et la croissance mondiale ». Lors de la session sur les menaces sécuritaires non-traditionnelles, le ministre Asselborn est intervenu sur le thème de « la gestion et la mitigation de l'impact des catastrophes » où il a notamment présenté la plateforme d'intervention rapide « emergency.lu ».

Face à l'ampleur du désastre causé par le typhon Hayian qui venait de dévaster les Philippines, Monsieur le ministre y a annoncé une première contribution d'aide d'urgence et indiqué que quatre volontaires de la Protection civile luxembourgeoise étaient en route avec du matériel « emergency.lu ».

Monsieur le ministre a également annoncé que le Grand-Duché accueillera en novembre 2015 sous présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE la **12^{ème} réunion ministérielle de l'ASEM**.

3.6.2 Chine

Après la **célébration du 40^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques** entre la Chine et le Luxembourg en 2012, les relations sino-luxembourgeoises ont connu d'autres moments forts en 2013, notamment au moment de la **visite de travail** qu'a effectuée le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires

étrangères, Monsieur Jean Asselborn, en date du 29 juillet 2013 à Pékin, sur invitation du nouveau ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Monsieur Wang Yi.

La visite a permis de constater l'excellence de nos relations bilatérales avec la Chine, tant sur le plan politique et culturel qu'économique et commercial. Les ministres se sont engagés à rendre les relations plus dynamiques encore. Dans ce contexte, l'échange de vues a notamment porté sur les pistes à privilégier afin de renforcer la coopération mutuellement avantageuse dans les domaines économique et financier, mais également dans d'autres secteurs offrant d'énormes potentialités comme celui de l'agroalimentaire ou celui du tourisme.

Du 14 au 20 décembre 2013, LL.AA.RR le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, accompagnés par le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Monsieur Etienne Schneider et la secrétaire d'Etat à l'Economie, Madame Francine Cloeser, ont conduit une **mission économique** en Chine dont les objectifs principaux ont été la recherche de nouvelles opportunités d'affaires ainsi que le renforcement des relations économiques, financières et commerciales entre le Luxembourg et la Chine. La mission s'est également inscrite dans le cadre de l'objectif du gouvernement de faire du Luxembourg le premier centre international en Europe pour la monnaie chinoise « RMB ». Dans ce contexte, la mission a rencontré notamment le président de la banque centrale chinoise, Monsieur Zhou Xiaochuan, ainsi que le président du régulateur des marchés financiers chinois (CSRC), Monsieur Xiao Gang. Une entrevue a également eu lieu avec le ministre du commerce, Monsieur Gao Hucheng.

A **Shanghai**, la mission a eu des entretiens avec les autorités locales au sujet du développement des relations économiques et commerciales et les opportunités de la nouvelle zone de libre-échange de Shanghai. En marge de séminaires économiques et commerciaux à Hangzhou et à Wuxi, la Chambre de commerce du Luxembourg et les organisations locales du « China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT) » ont signé des accords de partenariat dans l'intérêt des entreprises luxembourgeoises et locales.

3.6.3 Autres visites asiatiques

Mongolie

M. Asselborn a effectué une visite de travail à Oulan-Bator en Mongolie, le 30 juillet 2013. Il s'agissait de la première visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères du Luxembourg en Mongolie. Le ministre Asselborn et son homologue Luvsanvandan Bold se sont félicités du dynamisme des relations de coopération au développement entre nos deux pays, et qui permet à la Mongolie de bénéficier d'un fort soutien dans un secteur clé comme celui de la santé.

Myanmar

Le MAE du Myanmar, M Wunna Maung Lwin s'est rendu à Luxembourg le 8 février 2013. Il s'agissait de la première visite d'un ministre des Affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar à Luxembourg depuis l'établissement des relations diplomatiques le 31 juillet 2012. Durant leur entrevue, les ministres ont mis en exergue

l'opportunité de développer les relations commerciales et économiques entre nos deux pays.

Philippines

Un autre membre de l'ASEAN a effectué une première visite de travail à Luxembourg le 8 juillet 2013 en la personne du MAE de la République des Philippines, M. Albert Del Rosario. Les deux ministres ont fait le point sur les relations bilatérales, en abordant plus particulièrement les relations politiques, économiques et commerciales entre nos deux pays ainsi que l'actualité politique dans le sud-est asiatique.

3.7 Moyen-Orient et Afrique du Nord

3.7.1 Syrie

Le Luxembourg s'engage très activement dans le dossier de la crise en Syrie au sein du Conseil de sécurité (voir partie ONU). A titre bilatéral, le Luxembourg a contribué 7,85 millions d'euros (2 millions en 2012 et 5,85 millions en 2013) pour venir en aide aux populations affectées, en Syrie même et dans les pays voisins.

Parmi une soixantaine de pays, le ministre Asselborn a participé à la conférence des donateurs pour la Syrie au Koweït, le 30 janvier 2013. Le ministre Asselborn a appelé dans son intervention toutes les parties au conflit à respecter les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, à garantir l'accès médical et à protéger les civils, les professionnels des soins de santé et les installations médicales. Il a insisté sur le fait que l'assistance doit parvenir à tous ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur affiliation politique ou culturelle, et que la sécurité des prestataires de l'aide humanitaire doit être garantie.

Lors d'une visite au Caire, le 9 juin, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré l'envoyé spécial conjoint de la Ligue arabe et des Nations unies pour la Syrie, Lakhdar Brahimi. L'entrevue a permis d'aborder en détail les derniers développements en Syrie.

Le 25 septembre 2013 à New York, le ministre Asselborn a reçu, conjointement avec les ministres des Pays-Bas et de la Belgique, l'envoyé spécial conjoint de la Ligue arabe et des Nations unies pour la Syrie, Lakhdar Brahimi.

3.7.2 Liban

En marge de la semaine ministérielle de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre Asselborn a eu une entrevue avec le président du Liban, Michel Sleiman. Les discussions ont notamment porté sur la situation interne au Liban et les répercussions du conflit syrien sur le pays. Le président Sleiman a mis en exergue l'impact du nombre extrêmement élevé de réfugiés syriens – plus d'un million de Syriens se trouvent en 2013 au Liban - sur la situation politique, économique et sociale de son pays.

3.7.3 Processus de paix au Proche-Orient

En 2013, le ministère a poursuivi sa politique d'un soutien actif à la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien. Après trois ans d'interruption, l'année a été marquée par la relance des négociations directes entre Israël et les Palestiniens à Washington le 29 juillet 2013, sous l'impulsion décisive des Etats-Unis, en particulier du Secrétaire d'Etat John Kerry.

Pour l'essentiel, les Etats membres de l'Union européenne se concentrent sur l'appui qui doit être donné aux négociations directes. Le Luxembourg encourage les parties à parvenir à une solution des deux Etats négociée dans le délai convenu de neuf mois. Le temps est en effet venu de mettre en œuvre la solution des deux Etats sur base des frontières de 1967, de faire la paix à travers un Etat palestinien souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'Etat d'Israël, avec Jérusalem comme capitale des deux Etats. Le Luxembourg appelle les parties à cesser les actes unilatéraux qui alimentent la logique de défiance. Le Luxembourg continue à s'engager avec ses partenaires de l'Union européenne pour contribuer aux efforts en cours, en étroite coopération avec les acteurs clefs, y compris les pays de la région et le Quartette.

A la demande du Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Rami Hamdallah, le ministre Asselborn, s'est rendu à Bruxelles le 10 septembre 2013, afin d'avoir une entrevue bilatérale avec ce dernier. Parmi les sujets à l'ordre du jour a notamment figuré une discussion sur la situation intra-palestinienne et la perspective de la formation d'un nouveau gouvernement. Les ministres se sont également penchés sur l'état du processus de paix au Moyen-Orient et sur le rôle de l'Union européenne dans le processus.

En marge de la semaine ministérielle de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre Asselborn a eu un entretien bilatéral avec le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, lors duquel la relance des négociations de paix a principalement été abordée.

Le 22 septembre 2013, le ministre Asselborn a été le co-hôte d'un dîner au "International Peace Institute" (IPI), rassemblant plusieurs ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de pays arabes, les chefs des principales agences humanitaires des Nations unies, ainsi que des représentants du domaine académique et de la société civile. Les discussions ont porté sur le processus de paix au Proche-Orient ainsi que sur les développements en Syrie, dans la région du Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

3.7.4 Jordanie

En marge de la semaine ministérielle de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre Asselborn s'est entretenu avec le ministre des Affaires étrangères de la Jordanie, Nasser Judeh. Ensemble, ils ont évoqué les grandes questions régionales et internationales, notamment la crise syrienne et les retombées de plus en plus dramatiques du conflit sur les pays voisins, au premier rang desquels la Jordanie. Ils ont en outre fait un large tour d'horizon de l'actualité politique dans le monde arabe, s'attardant plus particulièrement sur l'état du processus de paix au Moyen-Orient et sur la tentative de relance du processus initié par les Etats-Unis.

3.7.5 Egypte

En Égypte, l'année 2013 a vu l'effondrement politique des Frères musulmans avec la destitution du Président Morsi.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, Mohamed Kamel Amr, le ministre Asselborn, a effectué une visite de travail au Caire en Égypte, le 9 juin 2013. La rencontre du ministre Asselborn avec son homologue égyptien a notamment permis d'aborder les relations bilatérales et les sujets de l'actualité politique dans le monde arabe et en Égypte.

Le ministre Asselborn a en outre eu des entrevues bilatérales avec le Secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil El Araby ainsi qu'avec l'ancien candidat à l'élection présidentielle égyptienne, Amr Moussa. Les discussions ont essentiellement porté sur l'actualité politique en Égypte et dans la région du Proche-Orient.

Suite à la destitution du Mohamed Morsi, le 3 juillet, les Frères musulmans perdent alors le pouvoir, et des violences s'ensuivent, surtout le 14 août. Le 21 août, lors d'un Conseil extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'UE, le ministre Asselborn a déploré les violations des droits de l'Homme et les actes de terrorisme en Égypte et a appelé au respect des principes de l'état de droit. Le ministre s'est exprimé en faveur d'un message fort de solidarité de l'Union européenne à l'attention du peuple égyptien qui aspire à la démocratie et à la paix. L'UE ne doit pas décevoir la jeunesse égyptienne pour laquelle les valeurs défendues par l'UE représentent une référence importante pour l'avenir.

En marge de la semaine ministérielle de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec le ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, Nabil Fahmy. Les discussions se sont concentrées plus particulièrement sur la situation interne actuelle en Égypte et sur le processus de transition dans le pays. Le ministre Asselborn a rappelé à cette occasion, l'attachement du Luxembourg à la recherche d'une solution politique et à la tenue d'élections démocratiques et inclusives, conformément aux engagements pris par les autorités égyptiennes de transition.

3.7.6 Emirats arabes unis

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères des Emirats arabes unis, Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, le ministre Asselborn, a effectué une visite de travail à Abu Dhabi aux Emirats arabes unis, le lundi 9 septembre 2013.

L'entrevue du ministre Asselborn avec son homologue émirien a tout d'abord été consacrée aux relations bilatérales qui sont excellentes tant sur le plan politique et culturel, qu'économique et commercial. Moins de deux ans après l'ouverture d'une ambassade luxembourgeoise à Abu Dhabi en novembre 2011, les ministres ont déclaré vouloir renforcer et valoriser les liens entre leurs pays, et se sont félicités du dynamisme de la relation existante.

La rencontre a ensuite permis aux ministres de passer en revue l'actualité politique régionale et internationale, et de se focaliser plus particulièrement sur les dernières

initiatives concernant le processus de paix au Moyen-Orient. A la lumière des récents développements de l'actualité politique internationale, les ministres des Affaires étrangères ont abordé en particulier les perspectives en Egypte et la situation en Syrie. Sur invitation du ministre des Affaires étrangères des Émirats arabes unis, cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, le ministre Asselborn, a participé les 15 et 16 novembre 2013 à la réunion du "Forum Sir Bani Yas". Ce forum, organisé en coopération avec l'Institut international de la paix (International Peace Institute, IPI) à Qasr Al Sarab aux Émirats arabes unis, se place dans le contexte des multiples efforts au sein de la communauté internationale pour favoriser la résolution de conflits. Cette initiative vise à favoriser les échanges informels de haut niveau entre représentants de gouvernements et experts du secteur des affaires et du monde académique en se concentrant sur les questions de la sécurité régionale et en particulier sur les derniers développements au Moyen-Orient.

Notons aussi que le statut de la mission diplomatique à Abu Dhabi a été rehaussé avec l'envoi d'un premier ambassadeur en la personne de Mme Nicole Bintner.

3.8 Afrique sub-saharienne

Conscient du potentiel politique et économique que présente l'Afrique, le ministère des affaires étrangères a continué d'œuvrer à un renforcement des liens avec les pays du continent africain. Il a pour ce faire activement recherché les contacts à plusieurs niveaux, que ce soit au niveau multilatéral ou bilatéral.

En tant que membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Luxembourg suit de près les nombreux dossiers africains qui figurent à l'ordre du jour du Conseil. Le Mali/Sahel, la République centrafricaine, les Soudans et la région des Grands Lacs ont constitué les dossiers les plus importants de ce point de vue, à côté de la Guinée Bissau, du Libéria, du Sierra Léone, de la Côte d'Ivoire et du Burundi ou encore de l'Armée de résistance du Seigneur. Le Luxembourg a continué d'afficher son engagement dans la lutte contre le fléau de la piraterie au large de la Corne de l'Afrique, qui affecte particulièrement la Somalie, qui a par ailleurs enregistré des évolutions positives sur les plans politique et sécuritaire. Ces efforts ont été particulièrement mis en avant lors de deux conférences internationales relatives à la Somalie à Londres en mai et à Bruxelles en septembre 2013, auxquelles le ministre Asselborn a représenté le Luxembourg.

L'année 2013 a connu dès le mois de janvier une nouvelle escalade de la crise au Mali, pays partenaire de longue date de la coopération luxembourgeoise. Le gouvernement luxembourgeois a suivi les évolutions sur place via son Ambassade à Dakar, co-accréditée à Bamako, ainsi que via ses Représentations permanentes à Addis Abeba et à New York. Le Luxembourg a coparrainé la résolution 2100 du Conseil de sécurité portant création de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui a pris la relève de la MISMA, la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine. La situation au Mali est d'autant plus inquiétante en ce qu'elle n'est qu'une manifestation singulière d'une crise qui affecte toute la région sahélienne.

L'année 2013 a également vu la dégradation de la situation en République centrafricaine (RCA), suite au coup d'Etat du mois de mars. Au niveau du Conseil de sécurité, le

Luxembourg a soutenu dès le début le Secrétaire général des Nations Unies dans ses appels à l'action face à l'urgence sécuritaire et humanitaire en RCA. Le Grand-Duché a coparrainé les résolutions 2121 et 2127, dont la dernière autorise le déploiement de la mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et demande au Secrétaire général de préparer et planifier la transformation éventuelle de cette mission en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. A titre bilatéral, le Luxembourg a déboursé un million d'euros en 2013 pour répondre à l'urgence humanitaire.

Sur le plan bilatéral, le ministre Asselborn a effectué plusieurs déplacements en Afrique. Il a également profité de grands événements internationaux pour rencontrer, en marge, ses homologues africains pour des sessions de travail.

Il s'est ainsi rendu à deux reprises à Addis Abeba en Ethiopie. En janvier, il a assisté en tant qu'observateur au Sommet de l'Union africaine, comme cela est régulièrement le cas depuis que le Luxembourg a ouvert une Représentation permanente auprès de cette organisation. Dans le cadre de cette visite, le ministre Asselborn a participé à une conférence des donateurs en faveur de la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), lors de laquelle il a annoncé le soutien financier du Luxembourg à cette mission. En juin, il s'est rendu à Addis Abeba sur invitation de son homologue éthiopien pour une visite de travail qui visait notamment le renforcement des liens politiques et économiques entre le Luxembourg et l'Ethiopie. C'est dans le cadre de cette visite que Monsieur Jean Asselborn a eu l'occasion de rencontrer la présidente de la Commission de l'Union africaine, **Mme Nkosazana Dlamini-Zuma**, pour aborder un certain nombre de sujets liés à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine d'une part et entre l'Union européenne et l'Union africaine de l'autre.

Un certain nombre de visites de chefs d'Etats et de gouvernement et de ministres africains ont eu lieu au Luxembourg. Le président du Niger s'est ainsi rendu en mai dans notre capitale pour une visite de travail. Cette visite a été l'occasion pour les parties nigérienne et luxembourgeoise de faire le point sur les relations bilatérales et la crise sahélienne. En septembre 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le Président de la République du Cap Vert au Luxembourg, accompagné de Monsieur José Luis Rocha, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Ces nombreux contacts avec les gouvernements africains ont également été l'occasion pour renforcer les relations économiques entre le Luxembourg et ses partenaires, afin de compléter les efforts des Ambassades du Luxembourg à Dakar, Ouagadougou, Praia et Addis Abeba en faveur du resserrement de ces liens. Avec le Burkina Faso, un accord aérien bilatéral a pu être signé en 2013, ouvrant la voie à une desserte hebdomadaire de l'aéroport d'Ouagadougou par la société Cargolux. A Dakar, Bamako et Addis Abeba, les négociations pour un accord aérien ont pu être entamées. A Praia, le Luxembourg a pu financer des formations avec la Banque Centrale du Cap Vert via l'Agence de Transfert de Technologie financière (ATTF). En Ethiopie, de premiers contacts ont été établis entre l'Université du Luxembourg et l'Université d'Addis Abeba.

4. Le Luxembourg dans l'Union européenne

Le présent chapitre présente une vue nécessairement partielle des relations entre le Luxembourg et l'Union européenne, ou plutôt de la place du Luxembourg en son sein, puisque cette tâche revient au rapport sur la politique européenne que le gouvernement

remet chaque année à la Chambre des députés. Il se concentre dès lors sur des sujets qui relèvent plus directement de la compétence de ce ministère – sans pour autant s’y cantonner : les progrès dans un des plus grands chantiers actuels de l’UE, l’Union bancaire, ou la question de la fiscalité de l’épargne ne sauraient être passés sous silence.

L’année a également été marquée par une série d’initiatives témoignant d’une certaine interrogation quant à l’avenir de l’Union européenne. Dans son programme, le nouveau gouvernement rappelle que le Luxembourg se situe traditionnellement aux avant-postes de l’intégration européenne et qu’il veillera à jouer un rôle de rassembleur dans ce débat dans la mesure du possible. Le gouvernement entend par ailleurs explorer avec ses partenaires européens des solutions permettant de relancer le projet européen d’intégration. Le gouvernement entend rester fidèle à une approche basée sur la méthode communautaire, avec une Commission européenne forte et sur base du Traité de Lisbonne.

4.1 Union bancaire

En 2013 la **crise économique et financière** a continué à dominer les débats au niveau européen, même si on a repéré des premiers signes d’amélioration de la situation économique dans les pays de la zone euro, comme confirmé par la sortie de l’Irlande et l’Espagne de leurs plans d’aide. Cette crise a révélé des insuffisances quant aux instruments de gestion de crise au niveau européen et la nécessité de briser le cercle vicieux entre le risque bancaire « national » et les finances publiques des Etats membres.

Dans leur rapport « Vers une véritable Union économique et monétaire » de décembre 2012, les présidents du Conseil européen, de la Commission européenne, de l’Eurogroupe et de la Banque centrale européenne (BCE) avaient esquissé une « feuille de route » pour l’approfondissement et une meilleure intégration de l’Union économique et monétaire.

Le Luxembourg a soutenu les efforts de renforcement de l’architecture de l’Union économique et monétaire et l’intégration financière par le biais de la création d’une Union bancaire reposant sur deux piliers, un mécanisme de supervision unique et un mécanisme de résolution unique.

L’adoption formelle du **mécanisme de surveillance unique (MSU)** pour la surveillance des banques et des autres instituts de crédit à l’automne 2013 a constitué la première étape dans l’achèvement de l’architecture d’une future **Union bancaire**. Ce système de supervision financière est géré par la Banque centrale européenne (BCE) et règlera en étroite coopération avec les autorités nationales la supervision des 6.000 banques de la zone euro et celles des Etats membres participants. Par ce mécanisme de supervision, l’Union européenne vise à garantir la sécurité et la solidité des grands établissements de crédit essentielles à la stabilité du système financier en Europe et à rétablir la confiance dans le secteur bancaire. Le transfert de la fonction de supervision à la BCE aura lieu après une évaluation complète des établissements de crédits, suivie d’un «test de résistance» conduit par la BCE.

L’accord sur le volet « supervision unique » sera suivi par la mise en place du **mécanisme de résolution unique (MRU)**, complétant d’ici 2015 l’architecture institutionnelle de l’Union bancaire. Lors du Conseil ECOFIN extraordinaire du 18-19

décembre 2013, les ministres des Finances ont dégagé un accord sur base de la proposition de directive portant création du MRU et d'un fonds de résolution unique, qui sera alimenté par des contributions du secteur bancaire et sera mis en place à partir de 2016. Ce mécanisme permettrait une résolution efficace et ordonnée des défaillances bancaires, tout en brisant le cercle vicieux entre le risque bancaire et le risque souverain, et en minimisant l'exposition du contribuable aux pertes du secteur bancaire. Le compromis dégagé au niveau du Conseil prévoit que ce fonds devra reposer sur un traité intergouvernemental que les membres de la zone euro et d'autres Etats membres de l'Union intéressés devront négocier d'ici le 1^{er} mars 2014 ; le reste du mécanisme sera mise en place via du droit secondaire de l'Union. A l'heure de finaliser ce rapport, les négociations n'étaient pas encore achevées, que ce soit dans le cadre de la codécision avec le PE pour le volet communautaire ou au sein de la CIG.

4.2 Cadre financier de l'UE pour la période 2014-2020

Après deux années et demie de négociations ardues la Commission, le Conseil et le Parlement européen ont trouvé en novembre 2013 un accord sur l'établissement d'un cadre financier pluriannuel pour les années 2014-2020.

Si cet accord est largement inspiré par un compromis trouvé au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement de février 2013, on retrouve la signature du Parlement européen dans le résultat final, notamment dû à l'introduction d'une flexibilité budgétaire prévoyant la possibilité de déplacer des fonds non-versés d'une année sur l'autre et d'une clause de révision à mi-parcours. En parallèle, un accord politique sur la mise en place d'un groupe de haut niveau sur les « ressources propres » a été décidée afin d'analyser le besoin d'une réforme du système de financement de l'Union européenne, s'inspirant d'idées proposées dans un non-papier luxembourgeois de 2012.

Le règlement du Conseil fixant le cadre pluriannuel pour la période 2014-2020, adopté en décembre 2013, prévoit une enveloppe totale de 959,9 milliards pour les engagements et de 908,40 milliards pour les paiements de l'Union européenne pour les prochains sept années, ce qui correspond à environ 1% et 0,95% du RNB de l'UE respectivement. Ce résultat reflète largement la position des Etats membres qui demandaient une réduction de la proposition initiale de la Commission qui s'élevait à 1033 milliards soit 1,08% du RNB communautaire et la volonté d'assurer la discipline budgétaire, comme les montants sont inférieurs respectivement de 3,5% et de 3,7% par rapport au CFP 2004-2013.

Pour le Luxembourg, un point clé dans la négociation était de garantir un soutien communautaire aux efforts des Etats membres à vitaliser la croissance économique et la création d'emplois. Une demande qui est reflétée par les priorités en matière de dépenses qui favorisent la croissance, la création d'emplois et la compétitivité comme définis dans la stratégie de croissance Europe 2020. Une volonté confirmé par augmentation du plafond de dépenses de la sous rubrique « Compétitivité pour la Croissance et l'emploi » de 37% par rapport au cadre financier pluriannuel précédent.

4.3 La directive révisée en matière de fiscalité de l'épargne élargie

Le gouvernement a annoncé en avril 2013 son intention d'introduire l'échange automatique d'informations tel que prévu dans le cadre de la directive sur la fiscalité de

l'épargne à partir du 1^{er} janvier 2015. Il s'est en outre déclaré prêt à accepter l'extension du champ d'application de cette directive telle que proposée par la Commission à condition notamment que des mesures équivalentes à celles en vigueur dans l'UE soient appliquées dans un certain nombre de pays tiers (Suisse, Liechtenstein, Monaco, Andorre et Saint-Marin).

Alors que le Conseil européen du mois de mai 2013 avait demandé que les conditions soient réunies pour ce faire « avant la fin de l'année », les chefs d'Etat et de gouvernement ont dû constater lors de leur réunion du mois de décembre que tel n'était pas le cas.

Lors de ce Conseil européen le Luxembourg a reconfirmé sa volonté de passer progressivement à l'échange automatique d'informations, en soulignant la nécessité que les mêmes conditions s'appliquent à toutes les autres grandes places financières en Europe et dans le monde, afin d'établir des « règles de jeu équitables » ("level playing field"). A cette fin, le Luxembourg a non seulement suggéré l'introduction d'une référence sur l'accélération des négociations avec les pays tiers, mais a insisté sur l'importance d'une étroite collaboration entre l'Union européenne et l'OCDE en vue de l'élaboration de normes cohérentes à l'échelle mondiale. S'appuyant sur cette dynamique, le Conseil européen a invité la Commission européenne à accélérer les négociations avec les pays tiers européens et à présenter un rapport de progrès lors de sa réunion de mars 2014. Sur cette base et en tenant compte du résultat des négociations, la directive révisée en matière de fiscalité des revenus de l'épargne devrait être adoptée d'ici mars 2014.

4.4 Politique commerciale

La politique commerciale de l'Union européenne a connu ces dernières années des changements fondamentaux, d'une part avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne – pouvoirs élargis pour le Parlement européen, vote à majorité qualifiée au Conseil (à quelques exceptions près), mise en place d'une politique européenne de protection des investissements – et d'autre part suite aux évolutions économiques internationales: difficultés des négociations multilatérales, politisation accrue de la politique commerciale, multiplication des mesures protectionnistes et émergence de nouveaux acteurs économiques.

L'année 2013 a confirmé les évolutions des dernières années dans ce domaine qui revêt une importance de plus en plus grande pour l'UE ainsi que pour le Luxembourg en particulier. Les évolutions mondiales en matière de commerce ont un impact évident sur le Grand-Duché, qui est l'économie la plus mondialisée du continent européen, et qui a en 2013 ses efforts pour s'ouvrir aux marchés en croissance d'Asie et des Amériques à un moment où l'Europe peine à sortir de la crise. En tant que pays exportateur de biens industriels, plateforme logistique, fournisseur de services financiers, juridiques, maritimes, d'assurance et de technologies de l'information ou encore de par sa position comme hub pour diverses matières premières, notre pays a tout à gagner d'une Europe ouverte au monde. La volonté d'ouverture du Luxembourg est contrebalancée et conditionnée par un engagement ferme en faveur de principes fondamentaux défendus de longue date - soutien aux pays les moins avancés, défense des normes sociales et environnementales (développement durable), prise en compte des spécificités culturelles de l'UE, ou encore simplification administrative.

Si l'année a été marquée par la 9^{ème} réunion ministérielle de l'OMC qui s'est conclue le 6 décembre par un accord politique sur le « paquet de Bali » (cf. chapitre séparé), 2013 a également vu se consolider le véritable élan vers la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. Les négociations en cours et conclusions de plusieurs accords de libre-échange bilatéraux de nouvelle génération ont permis, au-delà des baisses tarifaires, de s'attaquer davantage aux obstacles commerciaux aux frontières (douanes) et au-delà (standards et procédures). Le premier accord commercial du genre a été l'accord de libre-échange UE-Corée, ratifié par le Luxembourg en novembre 2012. Depuis, plusieurs accords supplémentaires ont été conclus et signés, à savoir ceux avec l'Amérique centrale, la Colombie et le Pérou : les projets de loi afférents ont été soumis à la Chambre des députés en septembre 2013. La Commission européenne a également conclu, mais pas encore signé, un accord commercial avec Singapour. La finalisation au niveau technique avance également pour l'accord de libre-échange avec le Canada. En outre, la Commission européenne négocie actuellement des accords avec le Vietnam, la Thaïlande, la Malaisie, l'Inde, le Japon, le Mercosur, et, depuis juillet 2013, les Etats-Unis d'Amérique. Ces dernières négociations en particulier pourraient, en cas de succès, constituer un changement fondamental pour le système commercial international, grâce à l'émergence de standards transatlantiques qui s'imposent de par la taille et la masse critique du marché américano-européen.

Dans le voisinage de l'UE, la Commission s'est engagée à négocier des accords encore plus approfondis et complets, les « *Deep and Comprehensive Free Trade Agreements* » - ces DCFTA doivent permettre aux pays du pourtour de l'UE d'avoir un accès direct au marché intérieur, tout en se conformant aux mêmes valeurs que les Etats membres. La Moldavie et la Géorgie ont déjà signé de tels accords (novembre 2013) alors que l'Arménie et l'Ukraine se sont désistées au dernier moment. Des négociations similaires ont été engagées suite au printemps arabe avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie.

Relevons enfin que l'UE et la Chine ont annoncé en 2013 vouloir conclure un accord sur les investissements qui inclurait également un volet accès au marché. Un tel accord, qui remplacerait l'accord bilatéral afférent de l'UEBL, faciliterait davantage les activités d'entreprises européennes en Chine et vice versa ; le Luxembourg pourrait dans ce contexte profiter de son degré d'intégration et de coopération déjà très élevé dans certains secteurs avec Pékin.

Les dix années de négociations sur les accords de partenariat économique (APE) avec les Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont plombé ce processus qui n'a encore guère avancé durant l'année 2013. Les négociations continuent avec les différentes régions concernées mais elles butent toujours sur des questions très politiques comme le degré d'ouverture des marchés et la protection de certains secteurs clés pour les pays ACP, les clauses « nation la plus favorisée » et de non-exécution ou encore les mesures d'accompagnement que l'UE est prête à mettre sur la table. A ce stade, un seul APE régional complet a pu être conclu, celui avec la région Caraïbes. Depuis le 14 mai 2012, est mis en œuvre provisoirement l'APE intérimaire avec la région Afrique australe et orientale (4 pays participants actuellement : Maurice, Seychelles, Madagascar, Zimbabwe) qui représente le premier APE régional (quoiqu'incomplet) avec une région africaine

Néanmoins, on peut s'attendre à ce que le processus des négociations soit dynamisé durant l'année 2014. D'abord à cause de l'important rendez-vous que constitue le sommet UE-Afrique qui se tiendra les 2 et 3 avril 2014 à Bruxelles au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement, mais également et surtout en raison de l'approche fatidique du 1^{er} octobre 2014. En date du 16 avril 2013, le Conseil et le Parlement européen ont effet entériné un accord stipulant que le règlement 1528/2007 d'accès aux marchés serait amendé pour mettre fin aux dispositions transitoires qui laissaient le temps aux pays ACP de négocier les APE, tout en conservant leurs préférences commerciales. Ces dispositions, prévues dès le départ comme provisoires, n'étaient en effet pas de nature à inciter certains pays ACP à négocier un APE. Le règlement amendé entrera en vigueur le 1er octobre 2014. L'année 2014 pourrait ainsi être une année décisive en termes d'APE. La conclusion en janvier 2014 d'un accord avec la région Afrique de l'Ouest (qui doit encore être entériné au niveau politique) est là pour le prouver. Un accord avec cette région sur un APE complet serait une première avec une région africaine et un facteur dynamisant pour l'ensemble du processus des négociations, bien que chaque région réponde à sa propre logique. L'Afrique de l'Ouest est également la région qui a une importance particulière pour le Luxembourg à cause de la présence de nombreux pays partenaires de notre coopération au développement.

La politique commerciale de l'UE s'inscrit ainsi de plus en plus dans une logique communautaire pour faire face aux défis économiques, mais également politiques de l'UE dans le commerce international, notamment pour ce qui est des mesures de défense commerciales, de plus en plus politisées. En conséquence la politique commerciale est décidée dans le cadre du Conseil Affaires étrangères (CAE) – formation commerce – pour rendre justice à la politisation accrue de certains dossiers. C'est afin d'assurer la cohérence et les synergies entre les politiques que le ministère coordonne l'approche du Luxembourg, à la fois avec et entre les différents ministères techniques, ainsi qu'avec les Représentations permanentes auprès de l'Union européenne et l'Organisation mondiale du commerce à Genève. Ce travail de coordination a gagné en ampleur au cours de l'année 2013 et la politique commerciale apparaît de plus en plus comme un pilier central et indissociable d'une diplomatie économique efficace et tournée vers l'avenir.

4.5 Elargissement

L'adhésion de la Croatie à l'Union européenne au 1^{er} juillet 2013 a démontré que les efforts de réforme des candidats, s'ils sont menés à bien, finissent par être couronnés de succès. En 2013, cinq pays bénéficient du statut de candidat : la Turquie, le Monténégro, la Serbie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) et l'Islande. Les négociations d'adhésion, axées autour des 35 chapitres de l'acquis communautaire, se sont poursuivies en 2013 avec la Turquie et le Monténégro.

En juin, le Conseil a décidé de débloquer les négociations avec la **Turquie**, qui se trouvaient au point mort depuis trois ans. A cause des événements du Parc Gezi au printemps, les pourparlers n'ont repris que le 5 novembre avec l'ouverture du chapitre 22 sur l'intégration régionale. La Turquie a signé l'accord de réadmission avec l'UE le 16 décembre, ce qui a permis le lancement du dialogue sur la libéralisation des visas. Lors de la visite d'Etat de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Turquie des 18 au 22 novembre, le Luxembourg a réaffirmé son soutien aux aspirations européennes de la Turquie, ainsi qu'au processus de réforme de la Turquie dans le cadre du processus d'adhésion.

Les négociations d'adhésion avec le **Monténégro**, candidat depuis 2010, ont été ouvertes en juin 2012. Une nouvelle approche renforcée est mise en œuvre sur les chapitres 23 (Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux) et 24 (Justice, Liberté et Sécurité), mettant ces sujets au cœur du processus d'élargissement. Le Monténégro a adopté des Plans d'Actions sur ces deux chapitres, afin d'assurer la mise en œuvre concrète des réformes avant la clôture des négociations. Lors de la visite du Secrétaire d'Etat monténégrin aux Affaires européennes Pejovic à Luxembourg le 18 avril, les autorités luxembourgeoises ont pu discuter de l'avancement des négociations avec le côté monténégrin. Les négociations ont pu être ouvertes sur cinq chapitres (dont les chapitres 23 et 24) lors de la Conférence Inter-gouvernementale du 18 décembre.

Les dirigeants serbes et kosovars se sont montrés particulièrement courageux dans la conduite de leur dialogue sous l'égide de la Haute Représentante Mme Ashton, dialogue qui a mené à la signature d'un accord historique entre les deux parties le 19 avril. Le Luxembourg a activement soutenu une ouverture rapide des négociations avec la **Serbie**. Le Conseil a décidé en décembre que ces négociations seront entamées en janvier 2014. La normalisation des relations avec le **Kosovo** jouera un rôle-clé dans le processus des négociations.

Les négociations sur l'Accord de Stabilisation et d'Association (ASA) entre l'Union européenne et le Kosovo ont été entamées suite à l'accord du 19 avril entre Belgrade et Pristina; elles doivent être achevées en 2014. A l'occasion de la visite à Luxembourg de la ministre kosovar de l'Intégration européenne Mme Vlora Citaku le 22 avril, la partie luxembourgeoise a rappelé son soutien aux aspirations européennes du Kosovo. La tenue des premières élections locales au Kosovo à l'automne était un événement essentiel dans la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina.

Alors que les négociations avec l'**Islande** avaient progressé à une vitesse record depuis 2010, Reykjavik a décidé en janvier de geler le processus de négociations en amont des élections législatives du 27 avril. Le nouveau gouvernement a rapidement annoncé la suspension pure et simple des négociations.

L'**Albanie** a déposé sa candidature en avril 2009, mais le Conseil a décidé en décembre de reporter une décision sur cette candidature à l'été 2014, en attendant des effets tangibles des annonces du nouveau gouvernement albanais, qui vont dans le bon sens. Le ministre albanais des Affaires étrangères M. Ditmir Bushati a réaffirmé la volonté de son pays de se rapprocher de l'Union européenne lors de son entrevue avec son homologue luxembourgeois à Luxembourg le 11 décembre.

L'**ancienne République Yougoslave de Macédoine** est candidate depuis septembre 2005, et la Commission a recommandé cette année pour la cinquième fois l'ouverture des négociations. Le Conseil n'a jusqu'ici pas pu suivre cette recommandation à cause de conflits bilatéraux non réglés avec certains Etats membres.

La **Bosnie-Herzégovine** est un candidat potentiel. Au vu du manque de progrès dans le processus de pré-adhésion de la Bosnie, les fonds de l'Instrument de pré-adhésion alloués à Sarajevo ont été revus à la baisse en décembre. La visite des Directeurs politiques du Benelux en Bosnie les 10-12 décembre a permis d'encourager la partie

bosnienne à intensifier ses efforts en vue de son rapprochement avec l'Union européenne.

Le Luxembourg continue de contribuer au rapprochement des pays candidats à l'Union européenne à travers une ligne budgétaire du ministère, destinée à financer des projets d'assistance technique. Ces projets sont exécutés par des agences partenaires. L'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) a dispensé des formations à des ressortissants de Bosnie-Herzégovine, ARYM, Monténégro, et Serbie dans le domaine bancaire et financier. L'Institut européen d'Administration Publique (IEAP) a formé des ressortissants albanais, bosniens, croates, macédoniens, kosovars, monténégrins, serbes et turcs. Des journalistes bosniens, turcs, serbes, albanais et kosovars ont participé à des visites d'étude au Luxembourg proposées par le *European Journalism Centre* (EJC). Le Luxembourg a également soutenu financièrement le site EurActiv Serbia, qui diffuse en serbe des informations sur les politiques européennes.

4.6 Année européenne des citoyens

L'année 2013 avait été désignée « Année européenne des citoyens » par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne. Au Luxembourg, le ministère a joué le rôle de coordinateur de cette année thématique pour le compte du gouvernement. L'année a officiellement été lancée lors d'une conférence de presse le 22 février 2013 en présence du ministre des affaires étrangères. Au cours de l'année, une série d'activités ont été menées par la représentation de la Commission européenne au Luxembourg, le bureau d'Information du Parlement européen au Luxembourg, le ministère des Affaires étrangères et de nombreux acteurs de la société civile regroupés notamment au sein de l'Alliance luxembourgeoise pour l'année européenne des citoyens (Alliance 2013). Un exemple en est la table ronde organisée en avril 2013 sur les moyens d'implication du citoyen dans la prise de décision européenne, en présence entre autres d'un représentant de la Commission européenne et du député luxembourgeois Camille Gira.

Diverses par leur nature, ces activités ont poursuivi un but commun : sensibiliser les citoyens sur leurs droits et les moyens qui sont à leur disposition pour s'impliquer dans le processus décisionnel politique, y inclus dans le contexte de l'Union européenne. Les activités visaient à transmettre le message que l'engagement de l'individu continue à être indispensable pour une démocratie dynamique. Ces activités n'ont pas été un exercice unidirectionnel. L'année européenne des citoyens a également exigé un travail d'écoute de la part des organisateurs, ainsi que des femmes et hommes politiques ayant assisté à ces événements, pour mieux comprendre les questions, les craintes et les attentes des citoyens.

L'année européennes des citoyens a également permis de relancer, au sein de l'administration et ensemble avec l'Alliance 2013, un certain nombre de dossiers qui concernant plus généralement la citoyenneté et dont l'avancement est dans l'intérêt d'une société civile forte et dynamique indispensable à la démocratie, par exemple l'éducation civique dans les écoles et lycées ou encore la recherche liée à la citoyenneté dans le monde universitaire.

4.7 Transposition des directives européennes

Le septième rapport sur l'état de transposition des directives européennes a été soumis à la Chambre des députés en juin 2013, en application de l'aide-mémoire sur la coopération entre la Chambre des députés et le gouvernement en matière de politique européenne. Ce rapport, qui est un rapport public, reflète l'état de transposition, à la date du 10 mai 2013, des directives européennes et renseigne, entre autres, sur l'évolution des résultats du Luxembourg dans les derniers tableaux d'affichage du marché intérieur de la Commission européenne. Il témoigne de l'amélioration progressive par le Luxembourg de son résultat en matière de transposition des directives européennes. En effet, depuis 2008, le « déficit de transposition » est en baisse constante, passant de 2,2 % à 0,9 % en mai 2013. Cette amélioration résulte de plusieurs facteurs : le suivi systématique des dossiers de transposition par le Conseil de gouvernement ; les efforts soutenus réalisés par l'ensemble des départements ministériels afin d'accélérer les procédures de transposition ; l'attention particulière que la Chambre des députés et le Conseil d'Etat accordent aux projets de loi et ou de règlement grand-ducal portant transposition de directives ; et sans doute également les dispositions introduites par le traité de Lisbonne permettant à la Commission européenne de demander à la Cour de justice de l'UE de condamner un Etat membre à des sanctions financières dès son premier arrêt.

Le tableau d'affichage du marché intérieur n°27 de la Commission européenne (publié en juillet 2013) a dressé l'état des lieux de la transposition de l'ensemble des directives du marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1^{er} mai 2013. Le Luxembourg y affiche un déficit de 0,9% (ce qui correspond à 12 directives non transposées sur un total de 1.367 directives en vigueur), en-dessous du seuil de 1% fixé par le Conseil européen de mars 2007.

Le tableau d'affichage du marché intérieur n°28 de la Commission européenne (publié en février 2014) dressera l'état des lieux de la transposition de l'ensemble des directives du marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1^{er} novembre 2013. Le Luxembourg y affichera un déficit de 0,7% (ce qui correspond à 8 directives non transposées sur un total de 1.215 directives¹ en vigueur).

Enfin, on peut noter qu'au cours de l'année 2013, le Conseil de gouvernement a été saisi trois fois du dossier de l'état de transposition des directives européennes, ainsi que quatre fois du paquet « infractions » c'est-à-dire des décisions adoptées par le Collège des Commissaires européens concernant une nouvelle procédure précontentieuse d'infraction ou l'avancement d'une procédure déjà en cours (pour non-transposition d'une directive dans le délai ou pour non-conformité de la législation nationale au droit de l'UE).

4.8 Bilan d'application de la législation relative au marché intérieur

Le tableau ci-dessous regroupe les indicateurs visant à fournir un aperçu de la transposition des directives du marché intérieur et de la mise en œuvre de la législation européenne relative au marché intérieur par les Etats membres, au 1^{er} mai 2013.

¹ La différence entre le nombre de directives en vigueur aux deux dates indiquées s'explique par l'abrogation d'un certain nombre d'entre elles au cours de la période indiquée.

- [1] Transposition deficit (in %)
 [2] Progress over the last 6 months (change in the number of outstanding directives)
 [3] Number of directives two years or more overdue
 [4] Transposition delay on overdue directives (in months)
 [5] Compliance deficit (in %)

[1]	2.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.3	0.4	0.6	0.4	1.0	1.0	0.3	0.3	0.9	0.6	0.2	0.4	0.6	1.2	0.8	1.0	1.0	0.4	0.8	0.1	0.5	0.6
[2]	+1	-4	+2	+2	-1	+6	+4	-2	0	+1	+2	+1	-2	-5	+4	+1	+2	0	-10	-10	-5	+9	+1	+1	+1	-1	-7	0
[3]	5	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	3	0	0	2	0	3	0	0	0.7
[4]	15.3	8.3	4.9	5.4	8.2	13.8	9.3	4.3	5.2	5.4	4.6	6.7	4.4	10.8	6.5	6.5	7.5	6.1	8.9	12.7	5.0	6.1	11.6	3.7	11.7	14.5	8.3	8
[5]	0.7	1.2	0.7	0.3	0.6	0.4	0.7	0.8	0.9	0.8	2.1	0.1	0.4	0.4	0.4	0.6	0.0	0.4	0.6	1.5	0.6	0.2	0.6	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6
	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK	EU
	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> ■ under-performance ■ caution zone ■ good performance </div>																											

(Source : tableau d'affichage du marché intérieur n° 27 de la Commission européen, publié en juillet 2013)

4.9 Les affaires du Luxembourg devant la Cour de justice de l'Union européenne

Le ministère fait office d'intermédiaire entre la Cour de justice de l'UE et les différents ministères en ce qui concerne les affaires devant la Cour de justice ou devant le Tribunal qui concernent le Luxembourg ou auxquelles il participe.

Il peut s'agir de recours en manquement intentés par la Commission européenne à l'égard du Luxembourg pour non-communication des mesures nationales de transposition d'une directive européenne, pour transposition incorrecte ou pour manquement à une autre obligation qui lui incombe en vertu des traités européens (principalement les cas de non-conformité de la législation nationale avec le droit de l'UE). Il peut aussi s'agir de renvois préjudiciels introduits par les juridictions nationales des 28 Etats membres ou encore des recours en annulation dans lesquels le Luxembourg souhaite intervenir, parce qu'il est intéressé au résultat de l'affaire en question principalement au vu de la matière concernée.

Les agents du gouvernement luxembourgeois auprès de la Cour de justice de l'UE gèrent l'aspect procédural des affaires concernant le Luxembourg ou auxquelles il participe et mènent à cet effet la correspondance officielle et les contacts réguliers avec le greffe de la Cour de justice et du Tribunal, mais aussi avec les agents des autres Etats membres. Ils sont en contact avec les correspondants européens des ministères concernés pour les tenir informés des nouvelles affaires ainsi que celles en cours ou jugées par la CJUE, qui rentrent dans les domaines d'attribution de leurs départements ministériels (« veille juridique »).

Les agents représentent aussi le gouvernement luxembourgeois devant la CJUE lors des plaidoiries des affaires concernant le Luxembourg ou auxquelles il participe pour défendre la position du gouvernement. Cet exercice, tout comme l'élaboration des actes

de procédure déposés au nom du gouvernement, se fait en étroite collaboration avec les correspondants européens ou responsables des ministères concernés par les affaires en question (le cas échéant, avec le soutien d'un avocat spécialisé en la matière).

Une fois par an, un bilan des affaires devant la CJUE concernant le Luxembourg ou auxquelles il a participé est présenté au Conseil de gouvernement.

Au cours de l'année 2013, la Cour de justice a **rendu un seul arrêt en manquement contre le Luxembourg** au sujet de la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (affaire C-576/11). Il s'agit de la première condamnation du Luxembourg à des sanctions financières, pour non-exécution d'un arrêt rendu le 23 novembre 2006 (dans l'affaire C-452/05). Dans le cadre d'un autre recours en manquement au sujet du premier paquet ferroviaire, la Cour a au contraire rejeté la requête de la Commission européenne visant à déclarer que le Luxembourg avait manqué aux obligations qui lui incombent en vertu des traités (affaire C-412/11).

En ce qui concerne les renvois préjudiciels, la Cour de justice a rendu sept arrêts dans des affaires dans lesquelles le Luxembourg est intervenu. Il s'agit des affaires C-275/11, C-87/12, C-20/12, C-86/12, C-218/12, C-177/12, ainsi que des affaires jointes C-216/12 et C-217/12.

Enfin, la Cour de justice a rendu un arrêt dans le cadre d'un pourvoi contre un arrêt du Tribunal dans lequel le Luxembourg était intervenu (affaires jointes C-584/10 P, C-593/10 P et C-595/10 P).

4.10 Préparation présidence UE 2015

Les préparations en vue de la douzième présidence du Luxembourg du Conseil de l'UE ont démarré en 2012, aussi bien au niveau de l'administration luxembourgeoise qu'avec les partenaires européens. En 2013, le comité interministériel de coordination de la politique européenne (comportant des représentants des ministères concernés par les affaires européennes au niveau des hauts fonctionnaires et des représentants de la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE) s'est réuni deux fois en format « préparation de la présidence ». Lors de ces réunions, le 8 juillet et le 17 octobre, les chefs d'administration se sont penchés sur la mise en place de dispositifs en vue de la présidence tels que la coopération interministérielle, le budget, les besoins additionnels en personnel, les formations ou l'organisation d'événements.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la présidence du Conseil de l'Union européenne a changé avec l'introduction du concept « trio de présidences » (c.-à-d. trois États membres assumant la présidence l'un après l'autre élaborent un programme commun sur trois semestres successifs). Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le ministère a eu, à différents niveaux, des entrevues conjointes avec les deux autres États membres du trio, à savoir l'Italie (présidence au cours du 2ème semestre de l'année 2014) et la Lettonie (1er semestre 2015). Lors de ces réunions, l'importance de la continuité entre les trois présidences a été soulignée - malgré la difficulté de prévoir l'ordre du jour qu'auront à traiter les trois présidences alors que l'UE se trouve face à un renouvellement complet de ses institutions (Parlement européen, Commission européenne et présidence du Conseil européen).

Des réunions bilatérales avec la Lettonie ont également eu lieu, car celle-ci assumera la présidence juste avant le Luxembourg et le pays remplira cette tâche pour la première fois de son histoire. Ont fait l'objet de ces rencontres la coopération future entre les trois présidences successives, l'élaboration du programme commun, les éventuelles priorités communes, etc... Les trois États membres ont soumis leurs contributions respectives pour le programme trio au secrétariat du Conseil de l'UE à la fin de l'année 2013, l'adoption du programme par le Conseil de l'UE étant prévue pour la fin du premier semestre 2014.

4.11 Le Luxembourg – capitale européenne

Les Institutions européennes

L'enjeu d'une politique de siège dynamique et cohérente est de taille pour la visibilité internationale, le prestige et l'économie de notre pays. Au-delà des importantes retombées politiques et économiques, il importe aussi de relever l'empreinte sociale et culturelle des quelque 12000 fonctionnaires et agents communautaires à Luxembourg.

Le ministère des Affaires étrangères fait tout pour renforcer la présence des organes implantés chez nous tout comme il essaye, par une politique du siège dynamique, d'attirer des nouvelles institutions au Luxembourg. Il appartient ainsi au Luxembourg, en tant qu'Etat-hôte, d'assurer les meilleures conditions d'accueil, d'hébergement et de travail possibles aux fonctionnaires européens affectés à Luxembourg.

Même si les questions de siège des instances de l'UE sont juridiquement ancrées dans les Traités européens, le respect des accords existants réclame une attention constante. Conformément au programme gouvernemental, le Secrétariat général du ministère des Affaires étrangères œuvrera en faveur de la consolidation des services de la Commission et du Secrétariat du Parlement européen à Luxembourg. A cet effet, des discussions se poursuivent notamment avec la Commission, afin de passer en revue les accords politiques et juridiques en vigueur et d'évaluer les effets qu'ils produisent à l'heure actuelle.

Organe privilégié pour le suivi des questions relatives à la politique de siège, le Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européen à Luxembourg, placé sous l'autorité du ministère des Affaires étrangères, s'est réuni de manière régulière pendant l'année écoulée. Conformément à son mandat, le Comité a fait le suivi du parc immobilier des institutions européennes, que ce soit en termes de rénovation, d'extension ou de nouvelles constructions.

Au niveau des nouvelles constructions, notons les deux projets immobiliers majeurs des prochaines années, à savoir le nouveau bâtiment pour le Parlement européen, le Konrad Adenauer II, et le nouveau bâtiment pour la Commission européenne, le Jean Monnet II :

- Parlement européen : Tout au long de l'année 2013, l'Etat luxembourgeois et le Parlement européen ont continué leur coopération dans le cadre d'un comité d'accompagnement, par lequel l'Etat s'est engagé à apporter son soutien au Parlement, en le conseillant dans la réalisation de ce projet. La pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu le 9 septembre dernier en présence de nombreux représentants du Parlement européen et de dignitaires luxembourgeois.

- Commission européenne : Après la conclusion d'un mémorandum d'entente en septembre 2009, un concours d'architecture a été lancé dans le courant 2010. Les autorités luxembourgeoises ont finalisé ensemble avec la Commission un contrat-cadre qui a été signé le 29 juillet 2013.

Par ailleurs, les autorités luxembourgeoises ont mis au point avec la Cour de Justice de l'Union européenne l'accord-cadre pour le projet de la 5e extension (3e Tour) de la Cour européenne de Justice, qui a été signé le 22 février 2013.

Le Centre de Conférences du Kirchberg a accueilli tout au long de la période écoulée les Conseil des ministres pour les sessions d'avril, juin et octobre 2013. Des concertations se sont poursuivies en 2013 avec le Conseil afin d'élaborer un nouveau contrat de bail.

Le 19 février 2013, l'Accord sur la juridiction unifiée du brevet a été signé par 25 Etat membres de l'Union européenne. La juridiction unifiée en matière de brevets comprendra un tribunal de première instance, une cour d'appel et un greffe. Après d'intenses négociations, il a été convenu que la Cour d'appel et le greffe de cette juridiction soient établis à Luxembourg. Un Comité préparatoire dont le Luxembourg fait partie, prépare la mise en œuvre de cette nouvelle juridiction, qui devrait être opérationnelle en 2015.

Dans un souci de prendre en compte les besoins des institutions européennes et de leurs fonctionnaires et dans l'intérêt d'une politique de siège accueillante, le Secrétariat général du ministère des Affaires étrangères maintient des contacts réguliers avec les représentants des institutions européennes et les organisations internationales. Le ministère a ainsi élaboré au long de la période écoulée des nouveaux modèles de cartes diplomatiques, de cartes de légitimation et de cartes consulaires correspondant aux plus hauts standards de sécurité.

La NAMSA

Des contacts réguliers ont également lieu durant l'exercice écoulé avec la nouvelle Agence OTAN de soutien, la « NSPA », qui résulte de la fusion des anciennes agences chargées du soutien en phase d'exploitation-la NAMSA, la NAMA et la CEPTMA. La nouvelle agence, qui est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2012, a son siège sur le site de Capellen.

5. Le Luxembourg dans les organisations internationales

5.1 Organisation des Nations Unies

L'engagement au sein des organisations internationales revêt une importance primordiale pour participer au maintien de la paix et de la sécurité mondiale. Pour contribuer à cet objectif, le Luxembourg reste un fervent adepte du multilatéralisme et a participé activement aux travaux des organisations internationales dont il est membre : Union européenne, OTAN, Conseil de l'Europe, OSCE, Organisation des Nations Unies.

L'engagement luxembourgeois dans les organisations internationales se fonde avant tout sur le respect du droit. Celui-ci doit couvrir aussi bien les relations entre les Etats qu'entre les individus à l'intérieur des Etats et participer à la promotion des droits fondamentaux et de l'Etat de droit. Dans ses efforts pour participer au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité à travers le monde, le Luxembourg accorde une

importance particulière au respect des droits de l'homme, à la lutte contre l'impunité, à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement.

Conseil de sécurité

Le Luxembourg avait été élu en octobre 2012 pour son premier mandat de membre non-permanent du Conseil de sécurité, pour les années 2013-2014. Au cours des douze premiers mois de son mandat au Conseil, le Luxembourg a participé activement à la négociation des nombreux textes adoptés par le Conseil de sécurité, à savoir 46 résolutions, 22 déclarations présidentielles et 81 déclarations à la presse. Le Luxembourg a été **représenté à plusieurs reprises par le ministre des Affaires étrangères lors des débats publics** du Conseil de sécurité, notamment le 17 juin lors du débat sur la sort des enfants en temps de conflit armé. Le 27 septembre, le ministre a participé à la séance d'adoption de la résolution 2118 sur l'élimination des armes chimiques en Syrie.

Pour la durée de son mandat, le Luxembourg préside le **Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés**, un organe subsidiaire du Conseil de sécurité, et s'engage ainsi à défendre et renforcer la protection de ceux qui sont les plus vulnérables et souvent les plus exposés lors des guerres. Sous notre présidence, qui a permis de restaurer l'unanimité dans un Groupe de travail où les divergences entre membres étaient fortes auparavant, le Conseil de sécurité a pu adopter par consensus une déclaration présidentielle en juin 2013 pour réaffirmer la ferme volonté du Conseil d'améliorer de manière générale la situation des enfants dans les conflits, et le Groupe de travail a adopté trois documents de conclusions spécifiques à des pays ou situations (Armée de résistance du seigneur, Myanmar et Yémen). En tant que Président du Groupe de travail, le Luxembourg s'efforce de manière systématique de renforcer le langage portant sur la protection de l'enfance dans les mandats des opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies et d'accroître les capacités des Missions pertinentes par le déploiement de conseillers de protection de l'enfance.

Le Luxembourg préside également le **Comité de sanctions pour la Corée du Nord** qui est chargé de surveiller le respect des sanctions imposées par le Conseil de sécurité depuis 2006, d'examiner les violations présumées des sanctions et de prendre les mesures appropriées à cet égard, et de faire des recommandations en vue de renforcer l'efficacité des mesures. Le Luxembourg s'efforce de promouvoir une mise en œuvre efficace et efficiente des mesures décidées par le Conseil et de guider les travaux du Comité en ce sens.

Dans ses travaux au sein du Conseil de sécurité, le Luxembourg poursuit et défend ses priorités et valeurs traditionnelles en matière de paix et de sécurité. Le Luxembourg était en 2013 l'un des sept Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale au sein du Conseil de sécurité et a plaidé de manière conséquente et transversale pour la **lutte contre l'impunité**, pour la nécessité impérieuse de traduire en justice les auteurs de violations et abus des droits de l'homme, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et pour la prise en compte du rôle important de la Cour pénale internationale à cet égard. Un autre sujet transversal que le Luxembourg appuie est la nécessité d'une coopération étroite en matière de **consolidation de la paix** entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Le Luxembourg poursuit également son engagement en tant que Présidence de la Formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, et attire, si nécessaire, l'attention du Conseil sur la situation en

Guinée. Avec la France, le Luxembourg a ainsi initié deux déclarations à la presse du Conseil sur le processus électoral en Guinée, en avril et octobre 2013.

Le Luxembourg suit de près toutes les situations de conflit qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, dont la grande majorité sont des **conflits en Afrique** (voir partie Afrique de ce rapport). L'**Afghanistan** est également une priorité importante, tout comme le **Processus de paix au Proche-Orient**.

Le **conflit en Syrie** constitue sans nul doute la situation la plus dramatique à laquelle le Luxembourg se voit confronté depuis son entrée au Conseil de sécurité. Le bilan du conflit est horrifiant : plus de 120.000 morts, plus de 9 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire en Syrie (dont 4,65 millions d'enfants), plus de 2 millions de réfugiés syriens, des violations incommensurables des droits de l'homme.

Le Luxembourg s'engage pour une **solution politique** à la crise, une solution qui amène une transition politique en Syrie, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, dans le cadre agréé dans le Communiqué de Genève du 30 juin 2012. Le Luxembourg a soutenu l'initiative russo-américaine et les efforts du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue arabe, Lakhdar Brahimi, en vue de l'organisation de la conférence de Genève II². Le Luxembourg soutient aussi la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU chargée **d'éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie**, suite à la résolution 2118 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 27 septembre dernier. Le Luxembourg a mis à disposition une capacité de communication satellitaire à l'OIAC et a versé une contribution financière volontaire d'un montant total de 500.000 euros aux fonds d'affectation spéciale mis en place par l'ONU et l'OIAC pour couvrir une partie des frais de la Mission conjointe.

Le Luxembourg estime aussi que le Conseil de sécurité doit se soucier de **l'urgence humanitaire en Syrie et dans les pays voisins**. Ainsi, le Luxembourg s'est beaucoup investi dans ce dossier, en initiant des briefings publics des responsables humanitaires et des droits de l'homme au niveau du Conseil de sécurité, en vue de contribuer positivement aux efforts humanitaires en cours. Ces efforts se sont soldés par l'adoption le 2 octobre d'une **déclaration du Président du Conseil de sécurité** (S/PRST/2013/15) appelant les parties au conflit à prendre toute une série de mesures concrètes pour permettre l'intensification des opérations de secours humanitaire et améliorer l'accès humanitaire aux populations affectées par le conflit en Syrie.

L'idée d'un texte humanitaire du Conseil de sécurité avait initialement été développée le 21 avril 2013 lors d'un dîner du "International Peace Institute" (IPI) qui, sur invitation du ministre Asselborn et de son homologue des Emirats arabes unis, a rassemblé plusieurs ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de pays arabes et les chefs des principales agences humanitaires des Nations unies à Senningen. Les discussions ont surtout porté sur la crise humanitaire en Syrie et son impact sur les pays limitrophes.

² La Conférence s'est finalement tenue le 22 janvier 2014 à Montreux avec la participation du ministre luxembourgeois.

La déclaration présidentielle traite des incidences du conflit sur les pays de la région et notamment de la crise des réfugiés. Elle met en exergue les violations généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les autorités syriennes et les groupes armés, et la nécessité de traduire en justice les auteurs de telles violations et atteintes aux droits de l'homme. Cette déclaration a été élaborée par le Luxembourg avec l'Australie : il s'agit d'une initiative conjointe inédite venant de deux membres non permanents du Conseil. Pour la **mise en œuvre de cette déclaration présidentielle**, qui est une décision du Conseil de sécurité que les autorités syriennes sont tenues d'appliquer en vertu de l'article 25 de la Charte des Nations Unies, le Luxembourg co-préside, avec OCHA³ et l'Australie, le Groupe de haut niveau sur les défis humanitaires en Syrie qui s'efforce de faire pression sur les parties pour améliorer l'accès humanitaire aux populations affectées.

Dans le contexte de la présidence luxembourgeoise du Groupe de travail, la **Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés**, Madame Leila Zerrougui, était en visite officielle au Luxembourg, les 16 et 17 mai 2013.

Conseil des droits de l'homme, 3^e commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et Examen périodique universel

Le ministre des Affaires étrangères a participé le 26 février 2013 au segment de haut niveau de la 22^{ème} session du **Conseil des droits de l'homme**. Dans son discours, il a notamment évoqué les souffrances du peuple syrien, victime de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la situation au Nord du Mali, mais aussi les droits des femmes et des enfants et les droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte de la lutte contre la pauvreté.

Tout au long de l'année, le Luxembourg a participé activement aux différentes sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme. Il est intervenu aux cours des débats et des dialogues interactifs, notamment sur divers sujets touchant aux droits économiques, sociaux et culturels (droit à l'alimentation, droit à l'eau potable et à l'assainissement, droit à l'éducation), ainsi que sur certaines résolutions africaines (notamment Mali, RCA, Guinée et Soudan).

A remarquer que lors de la 23^e session du CDH, le Luxembourg a coparrainé un événement parallèle organisé par l'ONG Défense des Enfants International sur le sujet de « Enfants et justice en temps de conflit armé : l'expérience du Proche-Orient ».

Le Luxembourg a également activement participé aux travaux de la **3^e Commission de l'Assemblée générale** qui traite entre autres des questions liées aux droits de l'homme, en négociant une résolution au nom de l'Union européenne et en co-parrainant la majorité des résolutions adoptées en 2013, dont entre autres les résolutions sur la situation des droits de l'homme en Iran, en Syrie, en République populaire démocratique de Corée et au Myanmar. Comme les années précédentes, le Luxembourg a également participé au lobbying de l'UE en faveur de l'adoption de ces résolutions-pays auprès de plusieurs Etats tiers.

³ OCHA - Office for the Coordination of Humanitarian Affairs/BCAH - Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires

Le 24 janvier 2013, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a représenté le Luxembourg devant le Conseil des droits de l'homme à Genève lors d'un examen approfondi portant sur la situation nationale en matière de droits de l'homme dans le cadre du deuxième cycle du mécanisme de l'**Examen Périodique Universel** (EPU).

Entre 2008 et 2011, le 1^{er} cycle de l'EPU a permis d'examiner la situation des droits de l'homme dans chacun des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, le Luxembourg avait une première fois fait l'objet de cet examen en décembre 2008.

Le deuxième rapport national⁴ qui a été présenté le 24 janvier 2013 s'est concentré particulièrement sur l'évolution de la situation nationale depuis 2008 et la mise en œuvre des engagements pris par le Luxembourg lors du 1^{er} examen. Cette présentation était suivie d'un dialogue interactif qui a donné lieu à des questions et des recommandations des autres Etats membres de l'ONU. Sur les 121 recommandations qui lui ont été adressées, le Luxembourg en a accepté 112.

C'est le ministère des Affaires étrangères qui assume le rôle de coordinateur du rapport et du suivi de l'EPU. Il préparera le rapport à mi-parcours qui sera remis au CDH en 2015 ainsi qu'un rapport semestriel à l'attention du Conseil de gouvernement sur la mise en œuvre des recommandations et les progrès enregistrés en prévision du prochain EPU. Dans ce contexte et compte tenu des retards dans la présentation de certains autres rapports sur la situation des droits de l'homme au Luxembourg au cours des dernières années, le Ministère des Affaires étrangères assume actuellement, à titre provisoire, la coordination des rapports au Comité contre la torture, au Comité des droits de l'homme et au Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Il a également lancé une réflexion sur l'opportunité de mettre en place un comité interministériel « permanent » chargé de la coordination des différents rapports périodiques sur les droits de l'homme.

5.2 Désarmement et non-prolifération

En 2103, le Luxembourg a continué à appuyer les initiatives qui ont pour objectif le désarmement et la non-prolifération des armements conventionnels et nucléaires, deux domaines d'action prioritaires pour le Luxembourg en termes de prévention des conflits. En effet, le Luxembourg œuvre en faveur d'une recherche constante de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement et est partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine.

Armes conventionnelles

Le 3 juin 2013, le Luxembourg a été parmi les tout premiers Etats membres des Nations Unies à signer le Traité sur le commerce des armes (TCA) au Siège des Nations Unies à New York. Le Luxembourg se félicite de la création d'un instrument universel juridiquement contraignant, fixant les normes communes les plus élevées possibles en

4

<http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/HRC/WG.6/15/LUX/1&Lang=F>

matière d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles. Le Traité a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies au terme de sept années de négociations dans le cadre multilatéral par 155 votes contre seulement 3 votes négatifs et 22 abstentions le 2 avril 2013 et représente le meilleur compromis possible dans les conditions actuelles. Il contient des dispositions permettant de le renforcer à l'avenir, compte tenu de l'expérience acquise et des développements technologiques au niveau des armes conventionnelles.

Le Luxembourg a activement participé à la 3^{ème} Conférence de révision de la Convention d'interdiction des armes chimiques qui a eu lieu à La Haye du 8 au 19 avril 2013 et fut également représenté à la 18^{ème} Conférence des Etats-parties à la Convention, qui a eu lieu à la Haye du 2 au 6 décembre 2013. Le Luxembourg a également contribué à l'élimination de l'arsenal chimique de la République arabe syrienne en contribuant la somme de 500.000 EUR aux fonds fiduciaires de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et mettant à disposition une capacité de communication par la vente d'un kit « emergency.lu ».

Le Luxembourg a participé à la quatrième Conférence des Etats-parties à la Convention sur les armes à sous-munitions du 9 au 13 septembre 2013 à Lusaka ainsi qu'à la 13^{ème} Conférence des Etats-parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (« Convention d'Ottawa ») à Genève, du 2 au 6 décembre 2013. La lutte contre ces armes à effet non-discriminatoire a été poursuivie par le financement conséquent de projets de déminage, de dépollution de régions touchées ainsi que d'assistance aux victimes.

Finalement, le Luxembourg a participé à la Conférence des Etats-Parties à la Convention d'Interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CABT) à Genève, du 9 au 13 décembre 2013.

Le Luxembourg regrette que, tout au long de l'année 2013, les négociations au niveau de la Conférence de Désarmement sur un traité international multilatéral non-discriminatoire et vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles demeurent bloquées.

Nucléaire

Le Luxembourg a participé à la Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue du 16 au 20 septembre 2013 à Vienne. Un certain nombre de résolutions fut adopté, dont une résolution sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les applications nucléaires énergétiques, qui a été introduit par le groupe des amis de l'énergie nucléaire. Lors de consultations informelles, les pays sceptiques à l'égard de l'utilisation de l'énergie nucléaire, dont le Luxembourg, se sont efforcés d'atténuer le texte proposé en réduisant notamment le nombre des références au rôle positif que l'électronucléaire jouerait dans le développement durable et dans la lutte contre le changement climatique. A l'instar des autres Etats membres de l'UE, le Luxembourg a voté contre le projet de résolution sur la capacité nucléaire israélienne soumis par le Groupe arabe. Ce projet a été rejeté avec 51 voix contre, 43 voix pour et 32 abstentions.

Le changement de la situation en Iran a eu un effet positif sur les négociations entre l'AIEA et l'Iran au sujet du programme nucléaire iranien. Ainsi, le Directeur général de

l'AIEA, M. Yukiya Amano, et le vice-président iranien, M. Ali Akbar Salehi, ont signé le 11 novembre 2013 à Téhéran une déclaration conjointe sur un cadre de coopération. En outre, les E3+3 et l'Iran ont décidé qu'un rôle important reviendra à l'AIEA dans la vérification des mesures convenues dans le cadre de l'accord intérimaire qu'ils ont signé le 24 novembre 2013 à Genève. Le Luxembourg reste saisi du dossier nucléaire iranien étant donné son importance géopolitique tant au niveau régional que global.

Non-prolifération

En ce qui concerne les efforts dans le domaine de la non-prolifération d'armes de destruction massive, le Luxembourg a pris part aux réunions plénières des quatre régimes de contrôle des exportations, à savoir le « Groupe d'Australie » (Paris, du 3 au 7 juin 2013), le « Groupe des Fournisseurs de matières Nucléaires » (Prague, du 10 au 14 juin 2013), le « Régime de Contrôle de la Technologies des Missiles » (Rome, du 14 au 18 octobre 2013) et le « l'Arrangement Wassenaar » (Vienne, les 3 et 4 décembre 2013). En outre, le Luxembourg fut représenté à la réunion annuelle du « Comité Zangger » à Vienne le 7 novembre 2013, tout comme à la réunion plénière du « Global Initiative to Combat Nuclear Terrorism » (GICNT) à Mexico City les 23 et 24 mai 2013 et à la réunion de haut niveau de la « Proliferation Security Initiative » (PSI) à Varsovie les 28 et 29 mai 2013.

Afin de renforcer la bonne mise en œuvre des engagements du Luxembourg dans le domaine de la non-prolifération, le ministère des Affaires étrangères a établi un groupe de coordination interministériel composé de représentants du ministère des Affaires étrangères, de l'Office des licences, du ministère de la Justice, de l'Administration des Douanes & Accises et du Service de Renseignement afin d'aligner les travaux et de garantir un échange d'informations régulier sur les questions pertinentes en relation avec le contrôle des exportations. En vue de la mise en conformité des dispositions légales luxembourgeoises avec les dispositions européennes et internationales, un avant-projet de loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double-usage et de biens liés à la défense est en cours d'élaboration.

5.3 OTAN

En 2013, le Luxembourg a poursuivi sa participation militaire aux opérations de l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan.

Conseils ministériels à l'OTAN

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles, le mardi 23 avril 2013. Le Conseil Atlantique Nord a évalué les développements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que leurs conséquences pour la sécurité de la région et de l'Alliance. Les ministres ont eu un échange de vues sur la situation en Syrie et son incidence sur la sécurité régionale (et notamment la Turquie). Le Conseil en format OTAN-Russie a débattu des enjeux sécuritaires internationaux en présence du ministre des Affaires étrangères russe, Sergei Lavrov. Furent abordés, outre les relations entre l'OTAN et la Russie, la question de l'Afghanistan et les possibilités quant à la poursuite de la coopération au-delà de 2014, ainsi que des questions suscitant des préoccupations communes, comme la situation en Syrie et au Moyen-Orient ou en Corée du Nord. Des discussions approfondies sur les progrès accomplis en Afghanistan

furent également menées avec les pays non-membres de l'OTAN contributeurs à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (FIAS).

Le 4 juin 2013, lors de la réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN, le ministre Jean-Marie Halsdorf a souligné l'importance des paquets capacitaires pour permettre aux alliés de contribuer utilement à l'effort commun, et ce dans un contexte budgétaire difficile. Le ministre a notamment relevé la réforme de l'armée luxembourgeoise et la participation du Luxembourg à plusieurs projets multinationaux dans le contexte tant de l'Alliance que de l'Union européenne. Il a également cité la coopération Défense Benelux, présidée en 2013 par le Luxembourg, comme modèle de coopération régionale. Les ministres ont eu un échange de vues sur la politique de l'OTAN en matière de cyber-défense. Le Luxembourg a confirmé son soutien aux initiatives qui permettront à l'Alliance de poursuivre de manière plus efficace ses missions, dont la sécurité collective et la gestion des crises. Les Alliés ont réitéré leur soutien à la Géorgie en matière de réforme de la défense. Finalement, une session a été consacrée à la mission en Afghanistan, en présence de tous les pays participant à la FIAS. Le maintien de l'engagement de l'OTAN, avec une nouvelle mission de formation après 2014, a été affirmé.

Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (17-20 mai 2013)

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN s'est tenue au Centre de conférences Kirchberg du 17 au 20 mai 2013. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker est intervenu lors de la séance d'ouverture. Il a rappelé les principales transformations intervenues en Europe et dans l'Alliance depuis la première réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN au Luxembourg en 1984 et s'est arrêté sur les principaux défis que l'Alliance doit affronter au 21ème siècle. L'Afghanistan était par ailleurs un des sujets principaux lors de la séance d'ouverture de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a mis en avant la présence du Luxembourg dans ce pays depuis 10 ans et relevé la participation du Grand-Duché au financement de l'équipement de l'armée afghane.

En marge de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, le Premier ministre a reçu le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, pour un échange de vues à l'Hôtel de Bourgogne. À l'ordre du jour de l'entrevue ont figuré essentiellement les questions d'actualité en matière de sécurité transatlantique.

Visite au Luxembourg du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros, commandant suprême allié Transformation de l'OTAN

Le commandant suprême allié Transformation (SACT), le général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros, a effectué les 15 et 16 juillet 2013 une visite au Luxembourg. Il a eu des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf et le chef d'état-major de l'armée, le général Mario Daubenfeld. Parmi les thèmes abordés figuraient le concept sur la mutualisation et le partage des capacités de défense ("smart defence"), les méthodes de développement capacitaire, la défense contre les cyberattaques et les initiatives communes visant à maintenir l'état de préparation et l'efficacité opérationnelle des forces de l'OTAN ("connected forces initiative").

Participation d'un sous-officier à la mission ISAF en Afghanistan dans le cadre du Corps européen

L'adjudant-major Mathias Thielen a participé pendant six mois à l'opération ISAF (International Security Assistance Force) en Afghanistan dans le cadre du Corps européen. L'adjudant-major Thielen a occupé la fonction de "Staff Assistant Human Resources" du quartier général de la Nato Training Mission (Afghanistan)-NTM(A) au Camp Eggers à Kaboul. En complément aux opérations destinées à assurer la sécurité et la stabilité en Afghanistan, les efforts de l'OTAN et de l'ISAF portent sur le développement des capacités opérationnelles des forces de sécurité afghanes, afin de permettre à la communauté internationale de transférer graduellement la responsabilité principale de la sécurité aux autorités et institutions du pays.

Lancée le 21 novembre 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A) regroupe les activités de formation menées par le pays. 38 pays contribuent à la NTM-A. Elle travaille en étroite collaboration avec les ministères afghans de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'en collaboration avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL) et la Force de gendarmerie européenne (FGE). Les tâches essentielles de la NTM-A sont, entre autres, la formation et le mentorat des forces de sécurité nationales afghanes, le soutien au socle de la formation institutionnelle de l'Armée nationale afghane (ANA), et la réforme de la police afghane (ANP) au niveau des districts et plus localement.

AWACS

Le Luxembourg a poursuivi ses efforts en vue de l'obtention des droits de survol pour les avions AWACS, immatriculés au Luxembourg et participant à la mission FIAS en Afghanistan, ceci afin de garantir cette capacité-clé de surveillance pour la mission.

5.4 OCDE

Le 27 mai 2013, **M. Erik Solheim, président du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD)** depuis janvier 2013 et ancien ministre norvégien de l'environnement et du développement international, s'est rendu à Luxembourg. L'objectif de la visite était de présenter les particularités du Luxembourg et de son programme de coopération au nouveau président à travers un échange de vues avec les acteurs actifs dans le développement au Luxembourg.

Une rencontre avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés a eu lieu avant que M. Solheim a été reçu à la Direction de la Coopération.

Marc Spautz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a profité de son entrevue avec M. Solheim pour lui présenter la coopération luxembourgeoise. Pour la coopération luxembourgeoise, les **revues par les pairs**, réalisées tous les quatre ans par une équipe du CAD, constituent une sorte de contrôle de qualité du programme de coopération. Si la dernière revue du Luxembourg a été très positive, le ministre Spautz était fier de présenter déjà un premier suivi qui a été donné à plusieurs des recommandations formulées en 2012. M. Solheim s'est dit impressionné par le soutien luxembourgeois dans le domaine de l'environnement et le renforcement des secteurs financiers dans les pays en développement. Un échange de vue sur les thèmes d'actualité

du développement, efficacité du développement et l'après 2015 a clôturé la réunion de travail.

Dans des discussions avec les ONG de développement luxembourgeoises, le rôle des ONG dans le développement et la cohérence des politiques pour le développement ont été abordés. Le président du CAD a confirmé l'importance d'une société civile engagée qui soutient les politiques de développement dans leur pays d'origine et les pays partenaires. Cependant un Etat fort est pour lui à la base d'un développement durable et ne doit pas être remplacé par un système parallèle de prestation de services sociaux par exemple dans le domaine de l'éducation ou de la santé.

La visite a été clôturée par un passage à la Maison de la micro-finance où des initiatives innovantes, soutenues par la Coopération luxembourgeoise, dans le domaine de la micro-finance, de la micro-énergie et de la micro-assurance ont été présentées.

Participant au « Forum de l'OCDE » à Paris, le ministre des Finances, Luc Frieden, a signé le 29 mai 2013 une **convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale**. Cette convention internationale est une convention cadre qui sert de modèle pour les futures négociations sur la coopération bilatérale en matière fiscale. Elle a été initialement élaborée par le Conseil de l'Europe et l'OCDE et est ouverte depuis 2011 aux Etats non membres d'une de ces deux organisations. Lors de la cérémonie du 29 mai, d'autres pays, dont notamment l'Autriche, le Singapour et l'Arabie Saoudite, ont signé la convention qui compte aujourd'hui une quarantaine de pays signataires.

Lors du « **Forum de l'OCDE** », le ministre Frieden est également intervenu, en tant que paneliste, au sujet de la taxation des entreprises internationales à un séminaire intitulé 'Too Big to Pay Tax', tournant autour du BEPS (Base Erosion and Profit Shifting).

Le **Conseil des Ministres de l'OCDE**, qui s'est réuni le 30 mai 2013 à Paris, s'est notamment penché sur les implications des chaînes de valeurs mondiales pour le commerce, les investissements et l'emploi. Le Luxembourg, représenté à cette réunion par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Etienne Schneider, est intervenu pour soutenir les travaux d'analyse et de projections effectués par le Secrétariat de l'OCDE, qui attestent au Luxembourg d'être un des pays les plus globalisés du monde.

5.5 OMC

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a connu fin 2013 son premier grand succès depuis la fin de l'Uruguay Round. Au terme d'un processus de négociations prolongé et de consultations intensives conduites à partir de septembre 2013 par le nouveau Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), M. Roberto Azevêdo, la 9^{ème} réunion ministérielle de l'OMC s'est conclue le 6 décembre 2013 par **un accord politique sur le « Paquet de Bali »**. Cette adoption marque un succès majeur dans la négociation du «Programme de Doha pour le Développement» engagée depuis 2001, et contribuera à relancer l'économie mondiale dans les années à venir, notamment à travers la facilitation des échanges commerciaux. Un accent tout particulier est mis sur la dimension du développement, surtout en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA). Le paquet de Bali comporte des améliorations ou clarifications significatives dans des domaines chers au Luxembourg, à la fois au niveau de sa politique commerciale

que de son engagement en faveur des pays les moins avancés, grâce à une simplification des procédures douanières et aux frontières, un renforcement de l'assistance technique et de l'aide au commerce en faveur des pays en développement, la mise en œuvre de clauses sur la sécurité alimentaire, l'administration des contingents tarifaires, les crédits à l'exportation, le commerce du coton, l'accès en franchise de droits et sans contingents, ou encore des dérogations dans les services et règles d'origine préférentielles pour les PMA.

On notera également qu'en marge de l'OMC à Genève plusieurs processus « plurilatéraux » ont lieu, rassemblant des Etats prêts à libéraliser leurs échanges dans des secteurs spécifiques, notamment les marchés publics, les technologies de l'information, les services ou encore les biens environnementaux. Le Luxembourg participe activement à l'établissement de la position de l'UE dans ces discussions, en particulier pour ce qui est des services et du futur accord plurilatéral sur les biens environnementaux, en vue de faciliter les exportations des entreprises luxembourgeoises et les investissements étrangers au Grand-Duché en la matière.

5.6 OSCE

Le Luxembourg a présidé le **Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS)** de l'OSCE du 1^{er} septembre jusqu'à la fin de l'année 2013. Le discours d'ouverture a été prononcé par M. le ministre Jean Asselborn. Entre septembre et décembre, la Présidence luxembourgeoise a organisé dix-sept « dialogues de sécurité » qui se sont principalement focalisés sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munition ainsi que sur les défis liés à l'Afghanistan et sur les questions traitant de l'Asie centrale.

En vue du Conseil ministériel (CM) de Kiev, la Présidence luxembourgeoise avait préparé deux projets de décision qui ont été négociés au sein du FCS :

- le premier texte portait sur les travaux du FCS pour 2014 dans une optique générale
- le deuxième projet portait sur les ALPC et les stocks de munition.
- par ailleurs, le FCS a également à l'unanimité décidé de soumettre au Conseil ministériel une déclaration sur la mise à jour des principes gouvernant la non-prolifération des armes de destruction massive.

Pendant la période de la Présidence luxembourgeoise, les négociations sur deux de ces textes, pilotées par la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'OSCE, ont pu être menées à bonne fin. En l'occurrence, la décision sur les ALPC et les stocks de munition a été adoptée par le CM et devrait permettre à l'OSCE de continuer à développer ses normes pour mieux répondre aux défis posés par les ALPC et les stocks de munition. La déclaration sur la mise à jour des principes gouvernant la non-prolifération a également été adoptée. Le projet à caractère plus général sur les travaux du FCS pour 2014 n'a finalement pas pu être adopté par consensus alors que sur la question de la modernisation et de la mise à jour du Document de Vienne les positions restaient trop éloignées. Alors que la réunion de Dublin de 2012 n'avait pas permis d'accord du tout sur les textes du FCS, le travail de la Présidence luxembourgeoise a permis de relancer cet important organe qui constitue l'un des principaux organes de l'OSCE.

Le **Conseil ministériel de l'OSCE** à Kiev s'est déroulé dans une atmosphère constructive et a mené à des résultats équilibrés dans les trois corbeilles de l'organisation, à savoir politico-militaire, économique-environnementale et humaine. Les ministres ont réussi à adopter, entre autres, une déclaration sur l'adoption d'une 1^{ère} série de mesures de confiance en matière de cyber-sécurité, deux décisions dans la dimension économique-environnementale, deux décisions dans la dimension humaine, et une déclaration saluant l'adoption d'un addendum au Plan d'action de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Conformément aux engagements pris au sein de l'OSCE, le Luxembourg a invité le Bureau des Institutions démocratiques et des Droits de l'homme (BIDDH), l'Assemblée parlementaire ainsi que les Etats parties de l'OSCE à **observer les élections législatives anticipées qui ont eu lieu au Luxembourg, le 20 octobre 2013**. Donnant suite à cette invitation, le BIDDH a déployé une mission d'évaluation des besoins au Luxembourg du 3 au 5 septembre 2013. Le BIDDH s'est décidé finalement contre le déploiement d'une mission d'observation en raison de ses ressources financières limitées, mais il a fait parvenir un rapport d'évaluation au gouvernement luxembourgeois et celui-ci a été distribué à tous les Etats parties, le 9 octobre 2013.

5.7 Conseil de l'Europe

Le Luxembourg a pleinement soutenu les **réformes** visant à accroître l'efficacité et la visibilité de l'organisation. Il a plus particulièrement soutenu la poursuite des activités destinées à renforcer les sociétés démocratiques et favoriser la cohésion sociale par l'éducation à la citoyenneté démocratique, la participation des jeunes et le dialogue interculturel. Le Luxembourg a dans ce contexte poursuivi son action en faveur de la promotion de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels. Ce programme de coopération, sous l'égide du Conseil de l'Europe et dont le siège est à Luxembourg, a été établi sur une base permanente en décembre 2013.

Le Luxembourg a également continué à soutenir l'action de l'organisation en matière de **protection des droits de l'Homme** (lutte contre la torture, traite des êtres humains, abus sexuels sur les enfants...) et de promotion de l'Etat de droit (efficacité de la justice, lutte contre la corruption...). En 2013, les engagements du Luxembourg en ce qui concerne la lutte contre la corruption et la traite des êtres humains ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de rapports du **GRECO (Groupe d'Etats contre la corruption)** et du **GRETA (Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains)**. De nouveaux engagements ont été contractés par la ratification de la Convention pour la prévention du terrorisme, et la signature de celle concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

Le soutien du Luxembourg au Conseil de l'Europe est également financier, y compris par le biais de contributions volontaires en faveur d'un rapprochement du Belarus aux normes et valeurs du Conseil de l'Europe.

Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

La Cour continue d'être présidée par le juge luxembourgeois Dean Spielmann, élu à ce poste en septembre 2012.

Tout individu dont les droits protégés par la Convention européenne des droits de l'Homme ont été violés par un acte ou une omission du gouvernement peut intenter un recours direct devant la Cour de Strasbourg. Il revient à l'agent du gouvernement auprès de la CEDH, en poste à la Représentation Permanente à Strasbourg, d'assurer la correspondance entre la Cour et les départements ministériels en cause, tant en ce qui concerne les questions de procédure, la défense du gouvernement et l'exécution des arrêts de violation contre le Luxembourg. En 2013, cette activité a concerné une condamnation contre Luxembourg (l'arrêt Saint-Paul), l'exécution complète de deux arrêts (Schneider et Wagner) ainsi que la communication de deux nouvelles affaires au gouvernement luxembourgeois.

Le Luxembourg a contribué aux travaux de réforme de la CEDH, devenue victime de son succès (élaboration et signature rapide du protocole 15 amendant la Convention). Il a également activement participé aux négociations relatives à l'adhésion de l'UE à la CEDH qui ont abouti, le 5 avril 2013, à la conclusion d'un accord provisoire entre les experts des 47 Etats membres et de la Commission européenne. Les procédures internes à l'UE sont en cours afin de finaliser l'Accord.

6. La coopération au développement et l'action humanitaire

La 9ème Commission de partenariat avec le **Nicaragua** s'est tenue à Luxembourg le 4 mars 2013, avec la participation de M. Valdrack Jaentschke Whitaker, Vice-Ministre de la Coopération internationale. Ici aussi, les deux ministres ont passé en revue les activités communes mises en œuvre dans le cadre du troisième Programme indicatif de coopération (PIC) 2011 – 2014 entre les deux pays. Ils se sont également accordés pour mener une revue à mi-parcours du PIC au cours de l'année 2013, qui analysera les secteurs d'intervention de la coopération luxembourgeoise au Nicaragua, à savoir la formation professionnelle, le développement local à travers le tourisme, la santé, et un soutien à la société civile nicaraguayenne.

Marie-Josée Jacobs a effectué, en compagnie d'une délégation, les 7 et 8 avril une visite de travail au **Mali**. Alors que la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays était encore précaire, cette visite constituait un témoignage de solidarité et d'amitié du Luxembourg envers un partenaire de longue date. La ministre luxembourgeoise a été accueillie dès son arrivée par le Dr. Mamadou Sidibé, ministre de l'Action humanitaire, qui a dressé le bilan des personnes déplacées dans le pays et dans les pays voisins et a expliqué comment les autorités maliennes avec les acteurs humanitaires internationaux essayaient de répondre aux besoins immédiats. Le Premier ministre, Monsieur Diango Cissoko, a reçu Madame Jacobs et a remercié le Luxembourg pour son action ciblée et continue dans le développement du Mali, y compris au Nord, à Kidal, où la Coopération luxembourgeoise avait été la dernière encore sur le terrain.

Le 23 avril a eu lieu la première Commission mixte avec le **Kosovo** avec la participation de Mme Vlora Citaku, Ministre de l'Intégration européenne. Durant cette rencontre, les deux Ministres ont passé en revue les développements politiques récents au Kosovo et ont abordé le futur des relations de coopération au développement entre le Luxembourg et le Kosovo. A la fin de la rencontre, les Ministres Çitaku et Jacobs ont signé un nouvel accord de coopération définissant une enveloppe indicative de 24 millions d'euros pour la mise en œuvre de projets dans les secteurs de la santé, de la formation professionnelle et de l'eau sur la période 2013-2016.

Après avoir pris ses fonctions en tant que ministre de la coopération et de l'action humanitaire en date du 30 avril 2013, Monsieur Marc Spautz a reçu la visite du Président de l'Assemblée nationale du **Mali**, Monsieur Younoussi Touré, le 17 mai. Le président Touré s'était rendu à Luxembourg dans le cadre de la tenue de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et a mis à profit cette visite pour avoir des entretiens bilatéraux, sachant que le Luxembourg est un partenaire de longue date du Mali.

Le 22 mai 2013, Marc Spautz a reçu son **homologue belge**, Jean-Pascal Labille, Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, dans le cadre d'une visite de travail. Les principaux dossiers à l'ordre du jour étaient les **coopérations déléguées** des deux pays au Sénégal et au Laos. Les entretiens ont porté notamment sur le partenariat au Sénégal, où la coopération belge et la coopération luxembourgeoise ont convenu de renforcer leur collaboration en vue d'une plus grande efficacité de leur aide. Deux protocoles d'entente ont été signés lors de la visite du ministre belge.

Le 27 mai 2013, **M. Erik Solheim, président du CAD** depuis janvier 2013 et ancien ministre norvégien de l'environnement et du développement international, s'est rendu à Luxembourg. L'objectif de la visite était de présenter les particularités du Luxembourg et de son programme de coopération au nouveau président à travers un échange de vues avec les acteurs actifs dans le développement au Luxembourg, notamment le Ministre de la coopération, le Parlement luxembourgeois et le Cercle de coopération des ONGs.

Le 19 septembre, Madame Marie-Josée Jacobs, ancienne ministre a représenté Son Altesse Royale le Grand-Duc à Bamako, à l'occasion des cérémonies d'investiture du nouveau Président du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar Keita. Le Président François Hollande, le Roi du Maroc Mohammed VI et de nombreux chefs d'Etat africains étaient également présents. Cet événement important marque le retour définitif à l'ordre constitutionnel au Mali suite au coup d'Etat le 21 mars 2012. Lors de l'investiture Madame Jacobs a pu manifester le soutien continu du Luxembourg aux autorités maliennes. Elle s'est également réjouie du retour à la stabilité au Mali.

Le 25 septembre, le ministre Marc Spautz a participé à la manifestation spéciale à haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement à New York. Il s'agissait de faire le point sur les progrès accomplis depuis l'an 2000 et de voir comment renforcer les efforts pour combler les lacunes dans les pays les plus démunis et les secteurs les plus retard comme la santé maternelle. Le ministre a souligné l'engagement du Luxembourg envers ces efforts de rattrapage et l'importance de ne pas rejeter les OMD existants dans le débat de l'après-2015.

Le 1^{er} octobre 2013, le **Dr Mark Dybul, Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**, depuis le 23 février 2013, s'est rendu à Luxembourg. Les ministres Spautz et di Bartolomeo ont eu une réunion de travail avec le Dr Dybul afin de donner l'opportunité au Fonds mondial de faire le point sur sa réforme structurelle en cours, avec sa nouvelle stratégie 2012-2016 et son nouveau mécanisme de financement et, d'autre part, de discuter des relations entre le Fonds mondial et le Luxembourg.

Le 4 octobre 2013, Marc Spautz s'est rendu à **Genève** pour rencontrer des hauts représentants d'organisations internationales avec lesquelles la Coopération luxembourgeoise entretient des relations privilégiées. Il a notamment rencontré Michel Sidibé, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA, madame Christine Beerli, Vice-présidente permanente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), monsieur António Guterres, Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que le Dr Margaret Chan de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Après les élections du 20 octobre 2013 et en attendant l'investiture du nouveau gouvernement, les réunions et visites de travail se sont tenues au niveau technique.

7. La Défense

A côté du maintien de la participation aux missions et opérations auxquelles elle participe depuis plusieurs années déjà, l'armée luxembourgeoise s'est vu confiée une nouvelle mission début 2013 à savoir le détachement de un à deux militaires de carrière auprès de la mission européenne d'entraînement des forces armées maliennes **EUTM Mali**. Cette contribution s'inscrit pleinement dans le contexte de l'engagement plus général du Luxembourg au Mali. Au niveau opérationnel, 2013 a également été marqué par la montée en puissance des préparatifs en vue de la contribution de l'armée au groupement tactique de l'UE du second semestre 2014.

La présence de personnels luxembourgeois sur les théâtres d'opération de l'UE et de l'OTAN n'est pas la seule contribution concrète que le Luxembourg apporte aux partenaires et Alliés. En 2013, le Luxembourg a continué à soutenir ces derniers en mettant à disposition des capacités contribuant utilement au déroulement des missions et opérations. A titre d'exemple, le Luxembourg a continué à soutenir plusieurs partenaires engagés en **Afghanistan** en mettant à leur disposition des capacités de communication par satellite. De même, la Défense luxembourgeoise a continué à soutenir l'opération européenne de lutte contre la piraterie EUFOR Atalanta en lui fournissant une capacité de surveillance aérienne.

La Défense luxembourgeoise se veut également engagée sur les questions de désarmement, de déminage et de réforme du secteur de sécurité. A cette fin, elle a développé des instruments de financement spécifiques. En 2013, en plus des activités de soutien classiques, ces instruments ont permis de soutenir les forces armées maliennes et la mission des Nations Unies au Mali (MINUSMA), la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), des activités de réforme de secteur de sécurité en Somalie ainsi que le processus de désarmement chimique en Syrie.

Au niveau politique, l'année 2013 a avant tout été marquée par la préparation du **Conseil européen de décembre 2013, qui pour la première fois depuis 2008 s'est penché sur le dossier de la défense et de la sécurité**, terme consacré pour décrire notamment un ensemble de sujets touchant à la Politique étrangère et de défense commune (PSDC) ainsi qu'au renforcement des moyens militaires et civils pour mettre en œuvre cette dernière. La Défense a suivi de près les débats, notamment ceux consacrés à l'innovation et la compétitivité de l'industrie de la Défense européenne.

Car si Le Luxembourg ne possède pas d'industrie de la défense, les contacts de la Défense avec le secteur privé ont permis de constater l'intérêt et l'expertise des petites et

moyennes entreprises luxembourgeoises dans des secteurs où les synergies civilo-militaires, notamment au niveau de la recherche, sont de plus en plus courantes.

C'est également en vue du Conseil européen que le Luxembourg a préparé à l'attention des partenaires de l'UE un non-papier présentant la coopération BENELUX en matière de Défense. La coopération militaire entre les pays du Benelux a été relancée en avril 2012 par le biais d'une déclaration commune des trois ministres de la Défense. Lancés sous Présidence belge, les travaux en vue du renforcement de la coopération militaire se sont poursuivis en 2013 sous présidence luxembourgeoise. Ces travaux s'inscrivent inscrits dans le contexte des initiatives de l'Union européenne et de l'OTAN visant à renforcer les coopérations multinationales.

2013 a également permis de renforcer les liens entre le Luxembourg et la **Belgique**, premier partenaire de la Défense luxembourgeoise. En effet, à l'occasion de la 7ème réunion conjointe des gouvernements belge et luxembourgeois qui s'est déroulé au Château de Senningen le 14 mai 2013, les Premiers ministres belge et luxembourgeois ont annoncé l'intention de conclure un traité en matière de défense et de sécurité. Ce traité permettra de sceller partenariat stratégique entre les deux pays et d'offrir une base juridique solide commune aux nombreuses coopérations existantes et futures en matière de défense.

En marge de la réunion, les deux ministres de la Défense ont signé un arrangement technique concernant la mise en place d'un représentant national luxembourgeois au sein de la Composante Air belge. Le rôle de cet officier de liaison sera entre autre d'appuyer le développement de la composante aérienne luxembourgeoise. En effet, il est prévu que l'avion de transport militaire que sera livré au Luxembourg en 2019 soit intégré dans une flotte conjointe, qui sera localisée en Belgique.

8. Immigration et asile au Luxembourg

8.1 Immigration

8.1.1 Evolutions en matière de libre circulation des personnes et d'immigration

Mesure unique de régularisation

La mesure unique de régularisation, qui était en vigueur du 2 janvier au 28 février 2013, a visé la régularisation de l'emploi illégal des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Le dispositif de la prédite mesure a prévu un certain nombre de conditions que tout demandeur devait respecter lors de l'introduction de son dossier à savoir notamment la preuve de son emploi et séjour irrégulier pendant au moins 9 mois sur le territoire luxembourgeois au cours de l'année 2012.

Dans ce contexte, 664 demandes ont été introduites auprès de la direction de l'Immigration par des ressortissants de pays tiers ou leurs mandataires (ASTI, Caritas, CLAE..) dont 543 demandes ont été avisées de manière positive alors que 121 demandes ont fait l'objet d'une décision de refus.

Un complément à la décision de la mesure unique de régularisation concernait la délivrance d'une autorisation de séjour pour les membres de famille des personnes ayant

obtenu un titre de séjour en qualité de travailleur salarié dans le cadre de la mesure unique de régularisation du 2 janvier au 28 février 2013. Étaient visés les membres de la famille des personnes ayant obtenu un titre de séjour en qualité de salarié. Ces personnes ; conjoints, partenaires et enfants mineurs, ont dû introduire leur demande dans un délai de 2 mois après la délivrance du titre de séjour en qualité de travailleur salarié. Par ailleurs, elles ont dû, entre autres, prouver qu'elles se trouvaient en séjour irrégulier depuis au moins le 1er septembre 2012 et vivaient dans le même ménage que le travailleur salarié régularisé par après. Dans ce cadre furent traités 60 dossiers correspondant à 111 demandes, 69 titres de séjour en tant que membre de famille et 16 autorisations de séjour temporaire ont été délivrés, 7 demandes sont en cours de traitement, 19 refus ont été prononcés.

Loi du 18 février 2013 sur l'accueil de jeunes au pair

La loi du 18 février 2013 sur l'accueil de jeunes au pair a modifié la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration en créant la nouvelle catégorie d'autorisation de séjour du jeune au pair et parvient donc à combler un certain vide juridique. L'accueil au pair au sens de la nouvelle loi est définie comme le séjour temporaire au sein d'une famille, en contrepartie de légères tâches courantes d'ordre familial, de jeunes venus d'un Etat tiers en vue de perfectionner leurs connaissances linguistiques et accroître leur culture générale par une meilleure connaissance du pays de séjour, en les encourageant à participer aux activités culturelles du pays. Afin d'éviter les abus de toutes sortes, la loi encadre de manière très précise l'accueil au pair, en définissant les droits et devoirs qui incombent aux familles d'accueil comme aux jeunes au pair. Les dispositions du Code de travail ne s'appliquent pas à l'accueil au pair.

Loi du 19 juin 2013.

La loi du 19 juin 2013 a modifié 1) la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection ; 2) la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration. La loi a principalement transposé en droit national trois directives européennes, à savoir:

- directive 2011/51/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale;
- directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection;
- directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un Etat membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un Etat membre.

La transposition de la directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un Etat membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un Etat membre, a modifié la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Le permis unique, délivré sous forme de carte à puce, combine à la fois les informations sur le séjour et le travail d'un ressortissant de pays tiers en assurant une procédure plus efficace en matière des contrôles de la légalité. Le document unique comporte ainsi toutes les informations pertinentes en matière d'emploi et de séjour et garantit une harmonisation accrue du processus d'émission des titres au niveau européen.

La loi a apporté également d'autres modifications concernant le titre de séjour pour travailleur salarié et l'autorisation de travail. Ainsi, l'accès au marché du travail n'est limité à un seul secteur et une seule profession que pendant la première année de validité du titre de séjour ou de l'autorisation de travail, au lieu de trois années actuellement.

Adhésion de la Croatie à l'UE

Le traité d'adhésion de la Croatie à l'Union Européenne, signé le 9 décembre 2011 à Bruxelles par les chefs d'Etats et de gouvernement des Etats membres de l'UE et par les représentants de la Croatie, est entré en vigueur le 1er juillet 2013.

En matière d'autorisations de travail, il faut toutefois noter que les citoyens croates sont néanmoins obligés de demander, pendant une période transitoire, une autorisation de travail conformément à l'article 42, paragraphe (1), points 2 à 4 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, et suivant décision du gouvernement en conseil du 14 juin 2013 concernant l'accès des citoyens croates au marché de travail luxembourgeois.

Une première période de deux ans a débuté le 1er juillet 2013. Cette dérogation aux principes de la libre circulation des travailleurs en provenance de la République de Croatie est prévue par l'annexe V du Traité d'adhésion de 2011.

Sont dispensés de l'obligation de disposer d'une autorisation de travail les citoyens croates suivants :

- les travailleurs salariés admis sur le marché de l'emploi luxembourgeois pour une période ininterrompue égale ou supérieure à douze mois avant la date d'adhésion;
- les travailleurs salariés admis sur le marché de l'emploi luxembourgeois entre le 1er juillet 2012 et le 30 juin 2013 après une période de travail ininterrompue égale à douze mois;
- les travailleurs salariés qui sont membre de famille d'un citoyen de l'Union qui lui-même n'est pas soumis à cette autorisation;
- les travailleurs hautement qualifiés, les chercheurs et les stagiaires, tels que définis par le chapitre 3 de la loi du 29 août 2008 précitée;
- les étudiants qui suivent à titre principal des études dans un établissement d'enseignement public ou privé agréé au Luxembourg et qui souhaitent exercer, à titre accessoire, une activité salariée.

Règlement grand-ducal du 19 juin 2013

Par règlement grand-ducal du 19 juin 2013 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 26 janvier 2005 fixant les modalités pour l'obtention d'un titre de voyage pour étrangers la compétence en matière de titre de voyage pour étrangers est passée à la direction de l'Immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes. Depuis le 29 juin 2013, 66 demandes en obtention d'un titre de voyages pour étrangers ont été traitées.

8.1.2 Documents saisis/délivrés en 2013 dans le cadre de la libre circulation de personnes

En matière de libre circulation des personnes, le Service des étrangers de la direction de l'Immigration a traité en 2013 16.079 attestations d'enregistrement de citoyens de l'Union, y inclus les ressortissants des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), délivrées par les administrations communales. A noter que le nombre d'attestations traitées ne correspond pas forcément au nombre d'attestations délivrées pendant les 12 mois de l'année 2013, alors que la saisie des attestations à la direction de l'Immigration se fait après la délivrance, cela souvent avec un peu de retard. Les principaux pays de provenance des titulaires des attestations d'enregistrement ont été, comme pour les années précédentes, le Portugal, la France et la Belgique.

Pendant la même période, la direction de l'Immigration a délivré 1.100 cartes de séjour à des ressortissants de pays tiers, membres de famille de citoyens de l'Union, de ressortissants de pays assimilés ou de citoyens luxembourgeois. Les principaux pays de provenance de ces personnes ont le Brésil et le Cap-Vert, suivis des Etats-Unis.

En 2013, la direction de l'Immigration a délivré 174 autorisations de travail à des citoyens bulgares, roumains et croates.

A noter encore que la direction de l'Immigration a également avisé 1.943 titres de légitimation, émis par les institutions européennes et internationales ayant leur siège au Luxembourg, aux agents de ses institutions et à leurs membres de famille.

Tous documents délivrés/enregistrés en 2013 - ventilation par type de document, comparaison par rapport aux deux années précédentes

	2011	2012	2013
Attestations d'enregistrement	15.342	16.777	16.079
Attestations de séjour permanent	11.356	12.214	8.162
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.014	1.271	1.100
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	422	638	667

A partir de l'année 2013, la production de statistiques est réalisée sur base de la banque de données électronique relative aux demandes d'entrée et de séjour des étrangers, opérée par la direction de l'Immigration. Suite à ce basculement les chiffres concernant les années antérieures ont été corrigés et mis à jour.

Attestations d'enregistrement délivrés/enregistrés en 2013 - ventilation par catégorie et nationalité

nationalité	travailleur salarié	membre de famille	travailleur indépendant	étudiant	inactif	total
allemande	579	257	51	83	116	1.086
autrichienne	43	3	2	4	5	57
belge	725	371	89	23	265	1.473
britannique	246	174	7	3	20	450
bulgare	39	27	2	5	13	86
croate	28	8	2	1	4	43
cyprïote	9	3				12
danoise	43	39		2	32	116
espagnole	337	146	8	14	20	525
estonienne	25	10			1	36
finlandaise	37	19	2	1	1	60
française	2.121	966	156	87	259	3.589
grecque	120	52	4	13	10	199
hongroise	132	46	3	4	8	193
irlandaise	64	30	2	3	3	102
islandaise	7	11	1	2	7	28
italienne	849	286	22	46	75	1.278
lettonne	46	10	2	1	2	61
liechtensteinoise	1					1
lituanienne	42	6	1	2	4	55
maltaise	3					3
néerlandaise	130	79	8	7	24	248
norvégienne	10	10			1	21
polonaise	246	98	6	11	9	370
portugaise	2.805	2.232	22	43	175	5.277
roumaine	168	146	5	15	33	367
slovaque	29	11		4		44
slovène	27	22	1	3	1	54
suédoise	71	49	4	2	4	130
suisse	36	14	1	2	5	58
tchèque	27	25	1	4		57
	9.045	5.150	402	385	1.097	16.079

Cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées en 2013 (uniquement premières délivrances) - dix principales nationalités

nationalité	nombre
brésilienne	129
cap-verdienne	88
américaine	67

monténégrine	62
russe	54
chinoise	47
serbe	46
marocaine	44
kosovare	41
Bosnie- Herzégovine	39

Autorisations de travail pour ressortissants bulgares, roumains et croates délivrées en 2013

nationalité	nombre
bulgare	29
roumaine	141
croates	4

8.1.3 Documents délivrés en 2013 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers

En matière d'immigration de ressortissants de pays tiers, la direction de l'Immigration a émis au total 4.711 premiers titres de séjour et 4.720 titres de séjour renouvelés.

La direction de l'Immigration a délivré en plus 80 premières autorisations de travail.

Titres de séjour délivrés en 2013 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation par catégorie de titre de séjour

catégorie	titres délivrés
Carte bleue européenne*	306
Chercheur	46
Elève	240
Etudiant	153
Jeune au pair	5
Membre de famille	912
Protection internationale	162
Résident longue durée	1.637
Sportif ou entraîneur	32
Stagiaire	9
Travailleur détaché	15
Travailleur indépendant	31
Travailleur salarié	798
Travailleur transféré	107
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	12
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou	158

personnels)	
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires)	2
Vie privée - autre	154
Volontaire	2
Total	4.781

* Sont pris en compte toutes les premières délivrances de titres de séjour « carte bleue européenne », donc également les titres de séjour délivrés à des personnes qui détenaient auparavant un titre de séjour dans une autre catégorie, p.ex. un titre de séjour « travailleur hautement qualifié ».

Titres de séjour délivrés en 2013 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation pour chaque catégorie de titre de séjour par principales nationalités

carte bleue européenne	
américaine	98
indienne	34
japonaise	27

travailleur salarié	
chinoise	246
brésilienne	75
cap-verdienne	62

travailleur transféré	
américaine	39
chinoise	22
indienne	15

travailleur détaché	
canadienne	5
indienne	3
israélienne	3

travailleur indépendant	
russe	9
américaine	5
ukrainienne	3

chercheur	
chinoise	7
américaine	7
indienne	6

étudiant	
chinoise	22
russe	13
indienne	10

élève	
américaine	229
vietnamienne	10
chinoise	1

jeune au pair	
philippine	2
mexicaine	1
bosnienne	1

stagiaire	
marocaine	2
mauricienne	1
tunisienne	1

membre de famille	
américaine	158
monténégrine	124
chinoise	86

vie privée	
japonaise	33
kosovare	28
russe	24

protection internationale	
iranienne	31
iraquienne	31
albanaise	14

volontaire	
turque	1
moldave	1

sportif ou entraîneur	
américaine	26
serbe	3
tunisienne	1

résident de longue durée	
monténégrine	532
serbe	280
bosnienne	175

Titres de séjour délivrés en 2013 pour une durée de validité supérieure à trois mois (premières délivrances + renouvellements) - ventilation par catégorie de titre de séjour, comparaison par rapport aux deux années précédentes

catégorie	2011	2012	2013
Carte bleue européenne	/	183	306
Chercheur	48	58	73
Elève	353	239	241
Etudiant	317	346	343
Jeune au pair	/	/	5
Membre de famille	3.021	3.443	3.041
Prestataire de service communautaire	3	/	/
Protection internationale	218	246	247
Résident longue durée	1.259	1.770	1.693
Sportif ou entraîneur	30	34	54
Stagiaire	11	16	11
Travailleur détaché	21	36	24
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	0	1	/
Travailleur hautement qualifié	186	45	2
Travailleur indépendant	53	106	83
Travailleur pensionné	72	/	/
Travailleur salarié	1.556	1.590	1.879
Travailleur transféré	282	325	272
Vie privée (non ventilé)*	392	15	14
Vie privée – autre	170	816	751
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	109	173	134
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	1	21	7
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	52	221	244
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires)	3	8	5
Volontaire	6	10	2
Total	8.245	9.702	9.431

Autorisations de travail délivrées en 2013 - ventilation selon type d'autorisation de travail

type	première délivrance	renouvellement
Autorisation de séjour et résidence dans un autre Etat membre de l'UE	61	50
Détenteur d'un titre de séjour « membre de famille » ou « vie privée » exerçant une activité salariée à titre accessoire	19	25
Total	80	75

Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides

Titres de voyage pour étrangers délivrés à partir du 29 juin 2013

Etat du dossier	nbr.
Actuellement en traitement ou en attente de pièces/informations supplémentaires	34
Demandes devenues sans objet car présentation d'un passeport national	15
Accords titre de voyage pour étrangers	8
Accords prolongation titre de voyage pour étrangers	6
Refus titre de voyage pour étrangers	3
Total	66

Titres de voyage pour apatrides

Etat du dossier	nbr.
1er accord	6
Renouvellement	27
Refus	1
Total	34

8.2 Asile

8.2.1 Evolutions en matière d'asile

En matière d'asile, l'année 2013 a été marquée par une **baisse du nombre de demandeurs** de protection internationale. Ainsi, la direction de l'Immigration a enregistré 1.071 demandeurs de protection internationale en 2013, par rapport à 2.057 en 2012 et 2.171 en 2011. Cependant, ce chiffre se situe encore largement au-dessus des chiffres enregistrés lors des années précédant l'afflux des demandeurs des Balkans de l'Ouest survenu en 2011 et 2012.

L'année a aussi été marquée par une baisse des demandeurs des pays des Balkans de l'Ouest. Ces derniers constituent néanmoins toujours les principaux pays d'origine des demandeurs de protection internationale au Luxembourg avec près de 56% des nouveaux demandeurs en 2013. Le Kosovo est le premier pays d'origine ou de provenance (15,41%), suivi de de la Bosnie-Herzégovine (13,73%), le Monténégro (10,55%), l'Albanie (7%), la Serbie (5,51%) et de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (3,08 %). Rappelons qu'en 2012, les deux premières places étaient occupées par la Serbie avec 17,36% et l'Albanie avec 14,69%.

Afin de mettre la direction de l'Immigration en mesure de traiter le nombre important de demandes de protection internationale dans des délais raisonnables, l'effectif de la direction de l'Immigration a été renforcé en 2012 par 5 agents de la carrière supérieure et un agent de la carrière moyenne à durée déterminée. Le renforcement des capacités du Service des réfugiés est cofinancé partiellement par le Fonds européen pour réfugiés.

Grâce au renforcement temporaire du personnel, le Service des réfugiés de la direction de l'Immigration a été en mesure de prendre en 2013 un total de 1432 décisions en matière de protection internationale, par rapport à 2172 décisions en 2012.

129 personnes ont bénéficié en 2013 du statut de réfugié (par rapport à 50 personnes en 2012) et 33 personnes ont bénéficié du statut conféré par la protection subsidiaire (par rapport à 7 personnes en 2012). Cette augmentation des décisions positives s'explique par le fait que l'afflux des demandeurs de protection internationale des Balkans de l'Ouest en 2011 et 2012 n'a pas permis d'instruire des dossiers hautement plus complexes nécessitant plus de recherches sur les pays d'origine et sur la situation individuelle des demandeurs.

Afin d'accélérer la prise de décision et afin d'améliorer la qualité de ces décisions, EASO considère que les recherches sur les pays d'origine revêt une grande importance. Dans ce contexte, les travaux de la cellule *Country of Origin Information* ont été intensifiés. Ainsi, en date du 31 décembre 2013, cette unité a pu clôturer les rapports sur vingt pays d'origine des demandeurs de protection internationale.

Dans le cadre de l'application du règlement Dublin II, le Luxembourg a transféré 179 personnes vers d'autres Etats membres de l'Union européenne (y compris les pays non membres mais participant au règlement Dublin) (par rapport à 169 personnes en 2012), dont 91 personnes vers la Belgique, 24 vers l'Italie et 17 vers l'Allemagne. 47 personnes ont été transférées vers le Luxembourg (par rapport à 53 personnes en 2012), dont 12 personnes provenant des Pays-Bas et 11 personnes de la Suisse.

Sur le plan législatif, il convient de mentionner la loi du 19 juin 2013 qui a introduit des modifications de la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection en portant transposition en droit national de la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection.

Cette directive est une „refonte“ de la directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts, dite „directive qualification“. La „refonte“ vise à clarifier le régime de protection mis en place et à harmoniser les critères de qualification, objectif qui n'a pas été réalisé par la directive 2004/83/CE. Les modifications législatives introduites par la loi se limitent aux dispositions qui constituent une modification de fond par rapport à la directive 2004/83/CE.

Ainsi, les modifications apportées par la loi portent notamment sur l'élargissement de la définition de la notion de « membre de famille ». La loi apporte également des clarifications sur la notion de « protection » et de « fuite interne » dans le pays d'origine. En matière de durée de validité du titre de séjour accordé aux bénéficiaires du statut conféré par la protection subsidiaire, la loi va au-delà des dispositions de la directive en

l'alignant à la durée de validité du titre de séjour accordé aux bénéficiaires du statut de réfugié.

Par règlement grand-ducal du 19 juin 2013, la République du Kosovo a été ajoutée sur la liste de pays d'origine sûrs au sens de la loi modifiée du 5 mai 2006. La République du Mali a été retirée de cette liste.

Au niveau européen, le Paquet Asile fut adopté par les Directives 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale et 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale. Le Luxembourg doit transposer ces directives jusqu'au 20 juillet 2015.

Programme de réinstallation

En date du 13 septembre 2013, le gouvernement en Conseil a décidé de réinstaller 60 réfugiés syriens au Luxembourg à partir de la Jordanie.

Il s'agit notamment de familles et familles nombreuses dont les perspectives de pouvoir bénéficier, même à long terme, d'une autre solution n'existent pas.

Sur base de dossiers de personnes fournis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, une délégation luxembourgeoise composée d'agents de la direction de l'Immigration et de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration se rendra au cours du mois de janvier 2014 à Amman afin de mener des entretiens avec les personnes susceptibles d'être réinstallées au Luxembourg.

Il convient de noter que le statut de réfugié sera accordé à ces personnes.

Relations internationales et européennes

Contrairement au Luxembourg, d'autres pays européens comme l'Allemagne et la Suède ont connu en 2013 un afflux massif de demandeurs de protection internationale. Dans un souci de solidarité européenne, le Service des Réfugiés a détaché pendant une durée de 8 semaines deux agents afin d'apporter d'urgence une assistance aux homologues allemands et de faire des entretiens avec des demandeurs de protection internationale originaires des pays des Balkans de l'Ouest et de la Somalie. Ces entretiens ont eu lieu à la représentation extérieure du « *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* » à Trèves.

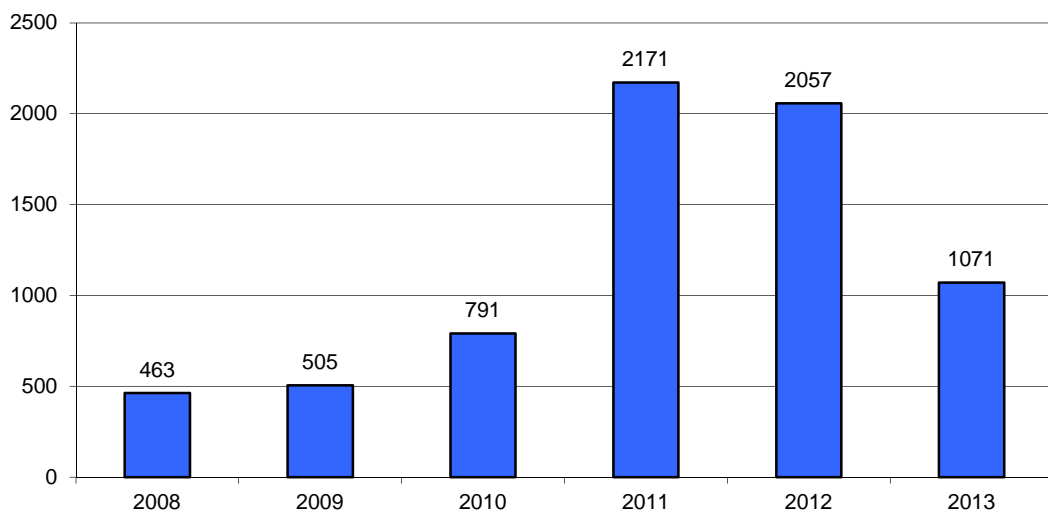
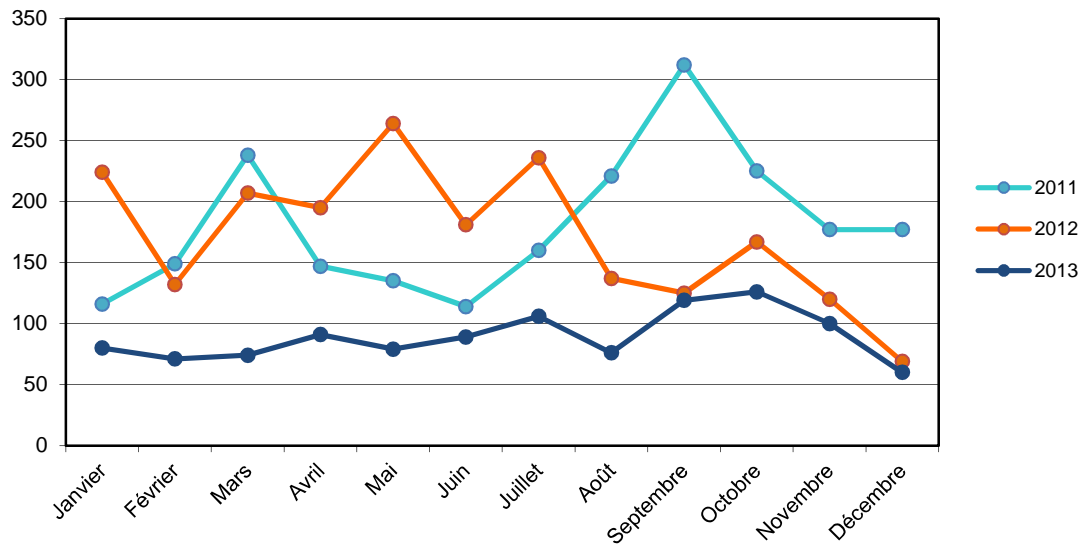
Après sa phase de démarrage, l'agence européenne EASO (European Asylum Support Office) est pleinement opérationnelle. Dans ce contexte, il convient de signaler que tous les agents du Service des Réfugiés ont suivi des formations importantes offertes par EASO et trois agents ont acquis la qualité de « *Trainer* » dans différentes matières.

8.2.2 Demandeurs de protection internationale arrivés en 2013

Nombre de personnes ayant demandé une protection internationale de 2008 à 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
--	------	------	------	------	------	------

Janvier	44	39	50	116	224	80
Février	26	24	53	149	132	71
Mars	29	31	56	238	207	74
Avril	45	37	45	147	195	91
Mai	21	23	47	135	264	79
Juin	33	41	47	114	181	89
Juillet	40	46	44	160	236	106
Août	55	47	52	221	137	76
Septembre	70	61	91	312	125	119
Octobre	35	34	98	225	167	126
Novembre	38	58	107	177	120	100
Décembre	27	64	101	177	69	60
Total	463	505	791	2171	2057	1071



Pays d'origine ou de provenance des personnes ayant demandé une protection internationale

	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2013
1	Kosovo	165	15,41 %
2	Bosnie-Herzégovine	147	13,73 %
3	Monténégro	113	10,55 %
4	Albanie	75	7 %
5	Serbie	59	5,51 %
6	Nigéria	53	4,95 %
7	Tunisie	52	4,86 %
8	Algérie	41	3,83 %
9	ARYM	33	3,08 %
10	Iraq	28	2,61 %
	Autres	305	28,48 %
	Total	1071	

8.2.3 Décisions prises en matière de protection internationale en 2013

Nombre de personnes ayant obtenu une décision dans le cadre de leur demande de protection internationale de 2010 à 2013

Année	2010	2011	2012	2013
Total des décisions prises	570	1389	2172	1432

Personnes auxquelles le statut de réfugié a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Iran	33
Iraq	30
Afghanistan	10
Monténégro	9
Syrie	9
Azerbaïdjan	5
Libye	4
Russie	4
Rép. Pop. Dém. de Corée	3
Somalie	3
Turquie	3
Ethiopie	2
Gambie	2
Guinée-Conakry	2
Moldavie	2

Rép. Dém. du Cogo	2
Albanie	1
Chine	1
Erythrée	1
Kosovo	1
Mongolie	1
Serbie	1
TOTAL	129

Personnes auxquelles le statut conféré par la protection subsidiaire a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	9
Syrie	6
Iraq	5
Kosovo	3
Bosnie- Herzégovine	2
Iran	2
Somalie	2
Albanie	1
Biélorussie	1
Côte d'Ivoire	1
Erythrée	1
TOTAL	33

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	169
Albanie	73
Bosnie- Herzégovine	53
Monténégro	40
Iraq	19
Afghanistan	15
Nigéria	15
Serbie	14
Biélorussie	8
Iran	8
ARYM	7
Tunisie	7
Turquie	7
Syrie	6
Côte d'Ivoire	5
Somalie	5
Gambie	4
Russie	4

Algérie	3
Bénin	3
Cameroun	3
Togo	3
Angola	2
Géorgie	2
Inde	2
Liban	2
Libéria	2
Mali	2
Népal	2
Rép. Dém. du Congo	2
Burundi	1
Erythrée	1
Ethiopie	1
Indéterminé (Palestine)	1
Israël	1
Kazakhstan	1
Ouganda	1
République du Congo	1
Rwanda	1
Sénégal	1
Tanzanie	1
Ukraine	1
TOTAL	499

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée et dont la demande a été traitée dans le cadre d'une procédure accélérée

Pays d'origine	Personnes
Bosnie-Herzégovine	105
Monténégro	87
Kosovo	43
Albanie	37
Serbie	37
ARYM	19
Tunisie	17
Algérie	10
Maroc	7
Bénin	6
Indéterminé (Palestine)	3
Libye	2
Syrie	2

Cameroun	1
Egypte	1
Erythrée	1
Gambie	1
Guinée-Bissau	1
Libéria	1
Mali	1
Nigéria	1
République du Congo	1
Russie	1
Soudan	1
Turquie	1
TOTAL	387

Personnes pour lesquelles le Luxembourg était incompétent pour traiter la demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Russie	16
Serbie	16
Bosnie-Herzégovine	15
Kosovo	14
Biélorussie	13
Nigéria	13
ARYM	12
Iraq	12
Algérie	10
Iran	10
Tunisie	9
Albanie	7
Afghanistan	5
Azerbaïdjan	4
Géorgie	4
Italie	4
Arménie	3
Guinée-Conakry	3
Libye	3
Côte d'Ivoire	2
Mali	2
Maroc	2
Sierra Léone	2
Somalie	2
Bénin	1
Gabon	1
Ghana	1

Guinée-Bissau	1
Jordanie	1
Libéria	1
Rép. Dém. du Congo	1
Rép. Pop. Dém. de Corée	1
République du Congo	1
Rwanda	1
Sénégal	1
Syrie	1
Turquie	1
TOTAL	196

Personne exclues de la procédure

Pays d'origine	Personnes
Rép. Dém. du Congo	1
TOTAL	1

Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays d'origine	Personnes
Tunisie	22
Kosovo	19
Somalie	16
Nigéria	12
Afghanistan	11
Libye	8
Iraq	6
Syrie	6
Algérie	5
Maroc	5
Biélorussie	4
Bénin	3
Cameroun	3
Erythrée	3
Géorgie	3
Soudan	3
Gambie	2
Guinée-Conakry	2
Indéterminé (Palestine)	2
Mali	2
Russie	2

Sierra Léone	2
Sri Lanka	2
Albanie	1
Arménie	1
Burundi	1
Egypte	1
France	1
Guinée Equatoriale	1
Guinée-Bissau	1
Iran	1
Mauritanie	1
Niger	1
Ouganda	1
Rép. Dém. du Congo	1
Suisse	1
Togo	1
Turquie	1
Ukraine	1
Zimbabwe	1
TOTAL	160

Personnes dont la demande de protection internationale multiple a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Serbie	8
Kosovo	6
Monténégro	4
Algérie	1
Biélorussie	1
Bosnie- Herzégovine	1
Zimbabwe	1
TOTAL	26

Personnes originaires d'un Etat membre de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Lettonie	1
Russie*	1
TOTAL	2

** La personne a la nationalité roumaine*

Personnes à qui la protection internationale a été révoquée

Le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas révoqué de statut en 2013

Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Bosnie-Herzégovine	52
Serbie	40
Kosovo	32
Albanie	15
Monténégro	14
ARYM	11
Turquie	5
Guinée-Conakry	3
Azerbaïdjan	2
Cameroun	2
Iran	2
Nigéria	2
Bénin	1
Biélorussie	1
Côte d'Ivoire	1
Egypte	1
Ethiopie	1
Kenya	1
Libye	1
Maroc	1
Pakistan	1
Russie	1
Sénégal	1
Somalie	1
Tunisie	1
TOTAL	193

8.2.4 Transferts effectués en 2013 dans le cadre du règlement « Dublin »

Personnes transférées vers un autre Etat membre

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Belgique	3	9	22	17	4	2	6	6	2	1	10	9	91
Italie	2	2	2	2	1	2		1	8	1	3		24
Allemagne	2	5		2	1	2	2			1	1	1	17
France			1	3			2	2		1	1	1	11
Espagne		3	1		1		1	2			1	1	10
Suisse				1		1	1		1	1		1	6

Pays-Bas	1		1							1		2	5
Pologne					2	1							3
Suède				1		1		1					3
Autriche		1										1	2
Lituanie				1						1			2
Norvège				1									1
Rép. Tchèque												1	1
Roumanie			1										1
Royaume-Uni		1											1
Slovénie					1								1
Total	8	21	28	27	9	9	14	11	12	7	16	17	179

Personnes transférées vers le Luxembourg

Pays de provenance	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Pays-Bas		1		2	1	1	1	4		1	1		12
Suisse	1	4		2		1	3						11
Allemagne			2		1		2						5
France		2		2				1					5
Suède					2		1			1			4
Belgique		1					2						3
Danemark									1	1			2
Norvège							1					1	2
Royaume-Uni			1	1									2
Finlande				1									1
Total	1	8	3	8	4	2	10	5	1	3	1	1	47

8.3 Retours

8.3.1 Evolution en matière de retours

En matière de retours, il convient de noter que le nombre de personnes ayant opté pour un retour volontaire est retombé au niveau de 2011 mais reste néanmoins élevé (595 personnes en 2013, par rapport à 1.563 personnes en 2012). La majeure partie de ces personnes sont en provenance des pays des Balkans occidentaux qui ne sont pas soumis à l'obligation de visa. Ainsi, la très grande majorité des personnes ayant opté pour un retour volontaire (470) étaient des demandeurs de protection internationale en provenance des pays précités. Beaucoup de ces personnes ont quitté le Luxembourg sans même attendre la fin de leur procédure d'asile.

Rappelons que les personnes en provenance d'un pays des Balkans occidentaux non soumis à l'obligation de visa n'ont pas accès au programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration mis en place par la direction de l'Immigration avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) depuis quelques années. Toutefois, afin de permettre aux personnes concernées un retour digne dans leur pays d'origine, elles bénéficient d'un dispositif spécifique qui inclut l'organisation du retour

par bus dans leur pays d'origine et la prise en charge des frais afférents par la direction de l'Immigration.

116 personnes ont quitté le Luxembourg dans le cadre du programme d'aide au retour et à l'assistance à la réintégration avec l'OIM (par rapport à 94 personnes en 2012). La majorité des retours ont eu lieu vers le Kosovo (78 personnes). Le programme a bénéficié en 2013, tout comme en 2012 déjà, d'un cofinancement européen dans le cadre du Fonds européen pour le retour.

7 des personnes ayant quitté le Luxembourg volontairement ont quitté le Luxembourg dans le cadre d'un retour non-assisté (à leurs propres frais).

84 personnes ont été éloignées du Luxembourg dans le cadre d'un retour forcé (avec escorte de Police jusqu'à leur arrivée au point de destination), ce qui représente une diminution par rapport à 2012 (142 personnes). 44 des personnes retournées par retour forcé provenaient d'un pays des Balkans occidentaux bénéficiant d'une libéralisation du régime de visas (par rapport à 109 en 2012). La quasi-intégralité des personnes concernées ont été rapatriées par des vols commerciaux. En 2013, la direction de l'Immigration n'a eu recours à aucun vol sécurisé conjoint avec d'autres Etats organisé par l'agence Frontex. Une seule personne a été rapatriée par voie alternative à destination du Maroc. Il y a lieu de noter que les retours forcés qui sont opérés par des vols commerciaux réguliers ou vols charters nationaux bénéficient d'un soutien par le Fonds européen pour le retour.

Dans le but de mieux organiser les retours, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour conclure des accords de réadmission avec des pays tiers. Ainsi, par la loi du 16 mai 2012, le Luxembourg a ratifié l'accord entre les Etats du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) et le Kosovo en matière de reprise et de réadmission de personnes en séjour irrégulier ainsi que le protocole d'application y relatif. La loi du 26 décembre 2012 porte approbation du protocole d'application relatif à la mise en œuvre de l'accord de réadmission entre la Communauté européenne et la Fédération de Russie. De même, la loi du 29 mars 2013 porte approbation du protocole d'application relatif à la mise en œuvre de l'accord de réadmission entre la Communauté européenne et la République du Monténégro.

En 2013, 161 personnes ont bénéficié d'un sursis à l'éloignement et 15 personnes ont bénéficié d'un report à l'éloignement

a. Personnes retournées en 2013 : Nombre de personnes retournées – Ventilation selon type de retour et pays de retour

pays	retours volontaires		total	dont retours non-assistés	dont assist. OIM	retours forcés		total	dont Frontex	grand total
	hommes	femmes				hommes	femmes			
Amérique	Brésil	4	8	12	3	9		0	0	12
	Colombie	0	1	1	1	0		0	0	1
	USA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total Amérique	4	9	13	4	9	0	0	0	0
Afrique	Algérie	0	0	0	0	0	2	2	0	2

	Cameroun	2	1	3	0	3			0	0	3
	Cap Vert	1	0	1	1	0			0	0	1
	Ethiopie	1	0	1	0	1			0		1
	Guinée (Conakry)	1	0	1	0	1			0	0	1
	Kenya	1	0	1	0	1			0	0	1
	Maroc	3	0	3	0	3	5	0	5	0	8
	Niger	1	0	1	0	1			0		1
	Nigéria	1	0	1	0	1	2	0	2	0	3
	Togo	1	0	1	0	1			0	0	1
	Tunisie	2	0	2	0	2	1	0	1	0	3
Total	Afrique	14	1	15	1	14	10	0	10	0	25
Australie	Australie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	Australie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Asie	Chine	0	2	2		2	1	1	2	0	4
Total	Asie	0	2	2	0	2	1	1	2	0	4
Moyen orient	Iran	3	0	3		3	1	0	1	0	4
	Israël	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1
Total	Moyen orient	3	0	3	0	3	2	0	2	0	5
Reste Europe	Azerbaïdjan	2	1	3	0	3			0	0	3
	Biélorussie	0	2	2	0	2			0	0	2
	Moldavie	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
	Russie	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1
	Turquie	3	1	4	0	4			0	0	4
	Indéterminée	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1
Total	Reste Europe	5	4	9	0	9	3	1	4	0	13
Balkan	Albanie	19	11	30	1	0	11	2	13	0	43
	Bosnie-H.	99	66	165	0	0	7	6	13	0	178
	Croatie	0	1	1	0	0		1	1	0	2
	Kosovo	49	34	83	1	78	14	8	22	0	105
	ARYM (Macedoine)	22	13	35	0	0			0	0	35
	Monténégro	43	45	88	0	0	7	6	13	0	101
	Serbie	88	63	151	0	1	3	1	4	0	155
Total	Balkan	320	233	553	2	79	42	24	66	0	619
Total		346	249	595	7	116	58	26	84	0	679

8.3.2 Centre de rétention

En 2013, 284 (322) retenus ont été admis au Centre. Ce chiffre se décompose comme suit:

- 213 (203) hommes célibataires
- 16 (11) femmes célibataires
- 14 (27) familles représentant un total de 55 (108) personnes

Sur ce total de 284 (322) retenus, 78 (57) ont été transférés dans le pays responsable du traitement de leur dossier en vertu des dispositions y relatives des conventions dites de

Dublin, 80 (136) ont été éloignés vers leur pays d'origine ou de provenance, 12 (13) ont profité d'un retour semi-volontaires par le biais d'OIM, 92 (84) ont été élargis et 2 (7) se sont évadés soit du Centre, soit d'une structure hospitalière dans laquelle ils avaient été transférés. Au 31 décembre 2013, le Centre dénombrait 20 (25) pensionnaires.

Le Centre a accueilli en 2013 des retenus de 57 (59) nationalités présumées ou avérées différentes. Étaient le plus représentées les nationalités algérienne, monténégrine, kosovare, tunisienne, bosnienne, albanaise, marocaine, nigériane, chinoise.

La durée moyenne de rétention, toutes catégories confondues, s'élevait pour l'exercice 2013 à 30 (28) jours.

En 2013, 11 (13) retenus ont séjourné au Centre pour une durée égale ou supérieure à 120 jours.

9. Les Moyens

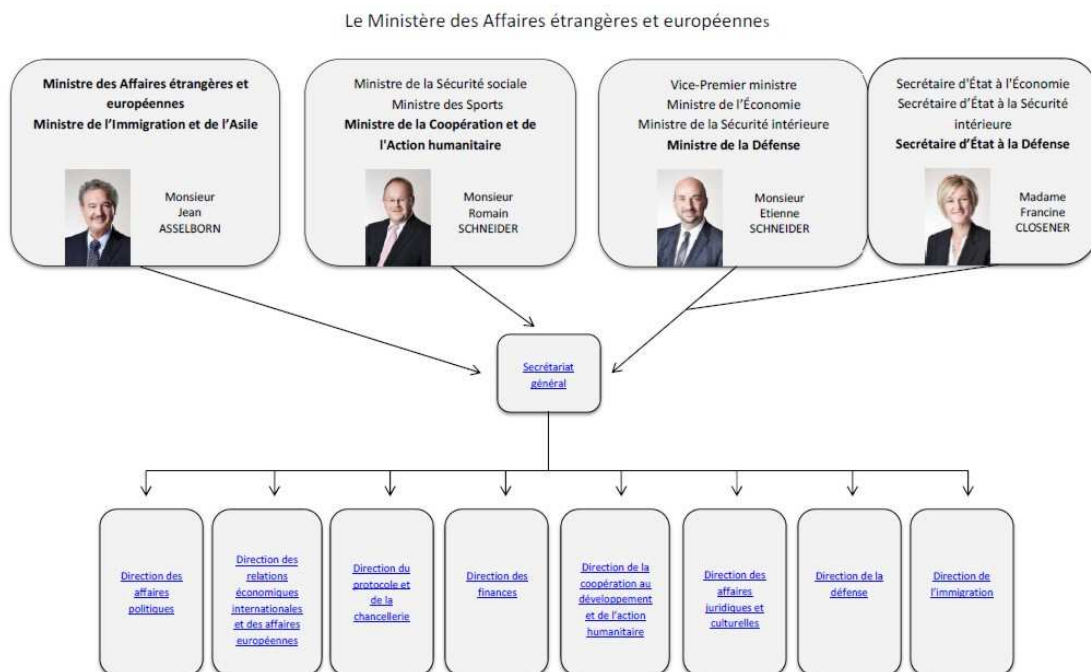
9.1 Organisation du MAE

Le ministère des Affaires étrangères se compose d'un Secrétariat général et de huit directions à Luxembourg, ainsi que de 37 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. La coordination est assurée par le Secrétaire général. A cette fin, des réunions régulières des Directeurs (REDIR) et des Directeurs adjoints (REDA) ont lieu.

Sous l'ancien gouvernement les différentes responsabilités étaient distribuées comme suit :

- M. Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,
- Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, (succédée par M. Marc Spautz)
- M. Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense,
- M. Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration.

L'organigramme du Ministère des Affaires étrangères et européennes se présente aujourd'hui d'une manière légèrement différente :



9.2 Réseau diplomatique

Le ministère des Affaires étrangères est en charge du réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois qui compte actuellement 37 missions diplomatiques et consulaires, dont 28 Ambassades bilatérales, 5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales, 3 Consulats généraux et 1 Bureau de la coopération.

Le Luxembourg est accrédité auprès de 72 pays par des Ambassadeurs résidents ou non-résidents, ceci à partir des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger ou bien à partir du Luxembourg.

Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales, soit à partir d'une représentation permanente consacrée entièrement aux travaux de l'organisation internationale auprès de laquelle elle est accréditée (RPUE à Bruxelles, RPOTAN à Bruxelles, RPONU à New York, RP Conseil de l'Europe à Strasbourg, RP Genève pour les Nations-Unies et l'OMC), ou bien à partir d'une Ambassade bilatérale résidente qui occupe également des fonctions auprès de l'organisation internationale établie dans la même ville (RPOSCE à Vienne, RPOCDE à Paris, RPUA à Addis Abeba, etc.).

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du réseau de la représentation extérieure du Grand-Duché de Luxembourg à travers le monde.

La représentation extérieure du Luxembourg	
<i>Mission diplomatique ou consulaire accréditation</i>	<i>co-</i>
28 Ambassades bilatérales	
Abou Dhabi (Emirats arabes unis)	
Addis Abeba (Ethiopie) – avec accréditation	Union Africaine
Ankara (Turquie)	
Athènes (Grèce) - avec accréditation	Chypre
	Roumanie
Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation	ASEAN
	Indonésie
	Laos
	Malaisie
	Myanmar
	Singapour
	Vietnam
Berlin (RFA) – avec accréditation	Croatie
Berne (Suisse) – avec accréditation	Bulgarie
	Liechtenstein
Bruxelles (Belgique) – avec accréditation	OTAN
Copenhague (Danemark) - avec accréditation	Finlande
	Norvège
	Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation	Mali
Hanoi (Vietnam)	
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation	l'Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAIC)
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation	Cap Vert
Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation	Irlande
	Islande
	Organisation maritime internationale (OMI)
Madrid (Espagne) - avec accréditation	Andorre
Managua (Nicaragua)	
Moscou (Russie) – avec accréditation	

	Belarus
	Kazakhstan
New Delhi (Inde)	
Ouagadougou (Burkina Faso)	
Paris (France) - avec accréditation	
	Monaco
	OCDE
	UNESCO
Pékin (Chine) - avec accréditation	
	Mongolie
	Pakistan
Prague (République tchèque) – avec accréditation	
	Estonie
	Ukraine
Praia (Cap Vert)	
Rome (Italie) – avec accréditation	
	Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA)
	Hongrie
	Malte
	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
	Saint-Marin
Tokyo (Japon) – avec accréditation	
	Corée
	Philippines
Varsovie (Pologne) – avec accréditation	
	Lettonie
	Lituanie
Vienne (Autriche) – avec accréditation	
	Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA)
	ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI
	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
	Slovaquie
	Slovénie
Washington (Etats-Unis) – avec accréditation	
	Canada
	El Salvador
	Mexique
	Nicaragua
5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales	
RP UE: Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles	
Comité politique et de sécurité (COPS) à Bruxelles	
RP OTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles	
RP Genève: Représentation permanente auprès de	
Consulat général	

Ethiopie	
l'Office des Nations-Unies	
l'OMC et des organisations internationales	
Union Africaine	
RP ONU: Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New York	
RP Conseil de l'Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg	
3 Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office	
New York	
San Francisco	
Shanghai	
1 Bureau de la coopération	
Kosovo	
10 Ambassadeurs non-résidents basés à Luxembourg accrédités auprès de :	
Bosnie-Herzégovine	
Brésil	
Burkina Faso	
Kosovo	
Mali	
Monténégro	
Niger	
Saint-Siège	
Sénégal	
Serbie	
1 Ambassadeur itinérant non-résidant basé à Luxembourg	
Droits de l'homme	
Résumé chiffré	
Missions	37
Accréditations bilatérales	72
Accréditations multilatérales	16

En complément à son réseau d'Ambassades, Consulats généraux, Bureaux de la coopération et Représentations permanentes, le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Asselborn, a nommé des Consuls honoraires à travers le monde entier. Actuellement ce réseau comporte 140 Consuls honoraires, qui se répartissent géographiquement comme suit :

Consuls honoraires	
Europe	78
Amérique du nord	23
Amérique du sud	15
Asie	15
Afrique (y compris Maghreb/Mashrek)	8
Moyen-Orient et Proche Orient	5
Australie / Nouvelle Zélande	2
<i>Total</i>	146

A l'instar des années précédentes le Luxembourg se donne pour mission d'étendre son réseau consulaire de par le monde, ce qui lui permet à la fois de défendre au mieux ses intérêts à l'étranger et d'assurer un soutien consulaire aux ressortissants luxembourgeois en détresse.

9.3 Personnel du ministère des Affaires étrangères et européennes

Le MAE compte 273 agents à Luxembourg (corps diplomatique : 36 ; carrière supérieure : 27 ; carrières moyenne et inférieure : 66 ; militaires : 2 ; employés : 142 et ouvriers : 12). En dehors de la direction de la Défense et de celle de l'Immigration (123 agents), le MAE réunit 173 agents à Luxembourg. Il convient d'y ajouter les agents détachés à l'étranger (62 membres du corps diplomatique et 16 rédacteurs), ainsi que le personnel local dans les ambassades, représentations permanentes et consulats du Luxembourg (232 personnes en 2013, essentiellement personnel administratif et technique).

Les 8 directions, le Secrétariat Général du ministère des Affaires étrangères ainsi que les missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger réunissent donc 583 (273+62+16+232) agents en activité, se répartissant dans les carrières suivantes:

Carrière diplomatique

100 agents de la carrière diplomatique, dont 62 sont en poste à l'étranger.
10 agents de la carrière diplomatique bénéficient actuellement de congés sans traitement et de congés spéciaux.

Administration gouvernementale

Le ministère des Affaires étrangères compte 107 agents de l'administration gouvernementale de la carrière supérieure (27) ainsi que les agents des carrières moyennes et inférieures (64) et les rédacteurs détachés (16).

Employés et ouvriers

Le ministère compte 142 employés et 12 ouvriers.

Personnel local dans les missions à l'étranger

Les ambassades, représentations permanentes et consulats luxembourgeois ont employé 232 personnes en 2013 (en dehors du personnel diplomatique détaché du Luxembourg). Il s'agit essentiellement de personnel administratif et technique.

Deux membres du Corps diplomatique sont détachés auprès du ministère d'Etat à la Cellule diplomatique du Premier ministre. Ils sont en relation étroite avec les différentes directions du MAE, les ambassades et représentations permanentes luxembourgeoises ainsi que d'autres ministères afin de gérer et coordonner les relations du Premier ministre avec l'étranger. Ce travail couvre des aspects divers comme la politique européenne (préparation du Conseil européen), des rencontres bilatérales du Premier ministre avec ses homologues, des représentants d'autres Etats ou d'organisations internationales ainsi que des participations du chef de gouvernement à des réunions multilatérales.

Stagiaires

L'interaction entre le monde académique et le secteur privé reste un des moyens pour faciliter l'arrivée sur le marché de l'emploi des étudiants. L'accomplissement de stages dans des sociétés privées ou auprès d'administrations publiques représente une des facettes de cette interaction. En conséquence, le nombre d'étudiants s'adressant au ministère pour y accomplir un stage a constamment augmenté ces dernières années. En 2013, le ministère des Affaires étrangères a reçu 85 demandes de stage, dont 62 ont obtenu une suite favorable. La grande majorité des demandes visait un stage auprès de l'administration centrale à Luxembourg, pour une durée de un à deux mois. Il convient de rappeler que les stages ne donnent pas lieu à une rémunération.

Répartition des postes selon le sexe au sein du Corps diplomatique et au MAE

Conformément à la proposition de la ministre de l'Egalité des Chances, le ministère des Affaires étrangères a établi une ventilation par sexe des statistiques du corps diplomatique:

Postes	Total	F	%	M	%
Corps diplomatique	100	30	<i>30,00</i>	70	<i>70,00</i>
Engagements au CD depuis 2002	45	12	<i>26,66</i>	33	<i>73,33</i>
Engagements au CD depuis 1992	76	26	<i>34,21</i>	50	<i>65,79</i>
Fonctions dirigeantes	9	3	<i>33,33</i>	6	<i>66,66</i>
Ambassadeurs	34	9	<i>26,47</i>	25	<i>73,53</i>

Travailleurs handicapés

En 2013, le MAE a pu compter sur 6 employés engagés sous le statut du travailleur handicapé.

9.4 Formation

Comme au cours des années antérieures, le MAE a mené un programme interne de formation adapté aux besoins du service diplomatique l'année passée. Des briefings réguliers ont été fournis par des fonctionnaires et agents du ministère des Affaires étrangères et par d'autres ministères (Etat, Economie, Finances) et d'agences de promotion ainsi que par la Chambre de commerce afin de sensibiliser les agents du ministères appelés à assumer des fonctions diplomatiques à l'étranger aux différents intérêts du Luxembourg à l'étranger. Dans le cadre de ce programme de formation, des visites de formation ont aussi été effectuées.

Les formations suivantes ont été organisées en interne lors de l'année 2013 au ministère des Affaires étrangères:

- Logistique: l'un des secteurs clés de la politique de diversification économique du gouvernement (MECO), 17 janvier 2013
- La cohérence des politiques en faveur du développement (l'European Center for Development Policy Management), 8 février 2013
- Visite de la NSPA, 4 juillet 2013
- Visite de la Luxlait Association Agricole, 25 octobre 2013
- Visite des Archives nationales. 3 et 4 décembre 2013
- Luxembourg for Finance et ALFI, 16 décembre 2013

9.5 Situation financière

9.5.1 Le budget

Le budget des dépenses courantes, voté par la Chambre des députés pour l'ensemble des parties constituantes du ministère des Affaires étrangères, y compris la direction de la Coopération au Développement, la direction de l'Immigration et la direction de la Défense, s'est élevé à 447.349.189 Euros en 2013.

Il faut cependant noter que seulement 61.913.393 Euros (hors Présidence) relèvent directement de la compétence du ministre des Affaires étrangères. Ces crédits sont gérés par la direction des Finances du ministère des Affaires étrangères.

Ils ont augmenté de 4,83 % par rapport à l'année 2012 et furent répartis comme suit:

- Dépenses générales : 5.527.361 Euros (une hausse de 19,3% par rapport à 2012);
- Missions luxembourgeoises à l'étranger : 41.181.247 Euros (une hausse de 2,21% par rapport à 2012);
- Contributions à des organismes internationaux : 12.834.285 Euros (une hausse de 11,89% par rapport à 2012);
- Relations économiques internationales : 2.370.500 Euros (une baisse de 11,23% par rapport à 2012).

Il ressort de ce qui précède que les dépenses générales du ministère des Affaires étrangères ont augmenté en 2013. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs, à savoir :

- Par la création, pour des raisons de transparence budgétaire, d'un nouvel article budgétaire destiné à couvrir les frais de personnel en relation avec le siège du Luxembourg comme membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette ligne budgétaire disparaîtra avec la fin de ce mandat d'une durée de deux ans (2013-2014) ;
- Par la commande de nouveaux passeports biométriques ;
- Par la hausse des frais de gestion du nouveau Centre de Conférence Kirchberg ;
- Par les frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence ;

Le Luxembourg assumera la Présidence du Conseil de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2015. Conformément à la décision du Conseil de gouvernement de mai 2012, un budget unique a été établi sous l'égide du ministère des Affaires étrangères pour les besoins financiers relatifs à la Présidence. A noter que l'Administration des Bâtiments Publics et la Police grand-ducale seront les seuls services de l'Etat qui disposeront également d'un budget Présidence pour les dépenses qui sont de leur domaine de compétence. Pour des raisons de transparence budgétaire, une nouvelle section budgétaire, dont une pour les frais de fonctionnement et l'autre pour les dépenses en capital, a été créée. Les crédits votés découlent de la décision du Conseil de gouvernement, de juin 2012, d'engager 13 chargés de mission, engagés à titre temporaire et qui ont commencé leur travail au cours du deuxième semestre 2013 ainsi que des premiers travaux préparatoires de la Présidence.

Les directions de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration gèrent leur propre budget sous l'autorité de leur ministre de tutelle respectif. Les moyens financiers furent répartis comme suit en 2013:

- Immigration : 5.859.766 Euros.
- direction de la Défense : 27.932.315 Euros ;
- Défense nationale : 76.805.310 Euros ;
- Coopération au Développement: 274.342.905 Euros.

9.5.2 Les recettes consulaires

En 2013, les recettes consulaires réalisées par le ministère des Affaires se sont élevées à 1.060.895 €. Elles proviennent pour ainsi dire exclusivement de la délivrance de visas à des ressortissants de pays tiers désirant se rendre au Luxembourg, respectivement dans l'espace Schengen. Le reste (moins de 3,6% des recettes consulaires) est constitué par des légalisations et des certificats officiels divers sujets au droit de timbre. A noter que plus de la moitié des recettes consulaires (50,50%) provient de l'Ambassade du Luxembourg à Beijing suite à la mise en œuvre des visas ADS et plus d'un quart (26,95%) émane de l'Ambassade à Moscou. 11,20% des recettes consulaires sont encaissées par le Consulat Général à Shanghai et 4,5% par l'Ambassade à Ankara. Tous les autres postes totalisent 4,75% des recettes consulaires.

9.6 Bâtiments

A l'étranger, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de 34 immeubles ou appartements abritant des missions diplomatiques ou consulaires. Il loue 21 propriétés pour le besoin de ses missions à l'étranger.

La dernière propriété louée est la résidence de l'Ambassadeur du Luxembourg aux Emirats Arabes Unis. Depuis la fin novembre 2011, lorsque la nouvelle Ambassade ainsi que le « Luxembourg Trade & Investment Office » ont été officiellement inaugurés, le Luxembourg était représenté par un Ambassadeur non résident, assisté par un chargé d'affaires présent sur place depuis le début 2011. Dès septembre 2013, le Luxembourg est représenté par un Ambassadeur résident à Abu Dhabi ce qui témoigne de la volonté du gouvernement luxembourgeois d'approfondir les relations avec ce pays comme avec la région du Golfe dans son ensemble.

La rénovation, l'entretien régulier et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'Etat luxembourgeois à l'étranger, et dans une moindre mesure des propriétés louées, relèvent de la compétence mixte de l'Administration des Bâtiments publics et de la direction des Finances du ministère des Affaires étrangères. En 2013, des travaux substantiels d'entretien et de rénovation ont eu lieu à La Haye (chancellerie). Au printemps 2013, la chancellerie de l'Ambassade à La Haye a pu ré-emménager dans ses anciens locaux après d'importants travaux de restauration et de modernisation qui ont duré un an. Il en est de même pour la résidence et la chancellerie à Lisbonne qui a également fait l'objet d'une rénovation qui s'est terminée en septembre 2013. La rénovation complète de la résidence à Washington a été réalisée tout au long de l'année 2013 permettant à l'Ambassadeur sur place d'emménager dans la résidence en décembre. La chancellerie à New York connaît un projet de remise en état pluriannuel. Les fenêtres courbées à simple vitrage ont été remplacées, travaux qui ont été finalisés au printemps 2013. Des planifications pour divers travaux sont en cours. Ceux-ci auront lieu au cours de l'exercice 2014 voire 2015. Les importants travaux de rénovation se sont encore poursuivis tout au long de l'année à l'Ambassade du Luxembourg à Moscou au prix de très nombreuses difficultés. Ces travaux devraient s'achever au printemps 2014 avec l'aménagement extérieur de la Mission. La planification en vue d'une rénovation complète de la résidence à Copenhague s'est intensifiée au cours de 2013 de sorte que les premiers travaux ont pu être réalisés dès le mois de novembre. Ces travaux devraient pouvoir être achevés au cours du deuxième semestre 2014. Des travaux d'entretien de moindre envergure et des réparations diverses ont eu lieu dans un certain nombre d'autres missions diplomatiques (Athènes, Berlin, Bruxelles, Genève, Pékin, Varsovie, etc...) tout au long de 2013.

9.7 Les technologies de l'information

Le **site internet** du ministère des Affaires étrangères a été systématiquement alimenté en 2013 d'informations utiles pour le public, tels que des avis de voyage, des informations générales sur les missions du Luxembourg à l'étranger, ou bien sur l'obtention de passeports et visas. Ainsi les rubriques sur les visas, l'immigration et les passeports ont été restructurés afin de mieux répondre aux besoins du public et de rendre le contenu plus accessible.

Dans le domaine de la **gestion interne des documents**, le ministère des Affaires étrangères a poursuivi de manière assidue la mise en place du nouveau système de gestion électronique de documents de l'Etat luxembourgeois, la « SIDOC ». Le système a pu être lancé dans les directions des affaires politiques et des relations économiques internationales, et les travaux se sont poursuivis intensément dans les autres directions du ministère. Les agents ont commencé des formations ciblées afin de les familiariser avec le nouveau système dans le but d'assurer que la SIDOC soit systématiquement utilisée par tous les collaborateurs du MAE pour gérer, classer et rechercher des documents. Dans une deuxième phase, le système sera introduit à travers le réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois à l'étranger de manière à ce que le ministère et les missions à l'étranger se servent d'un système unique et efficace de gestion électronique de documents.

Afin de garantir le bon fonctionnement du réseau informatique mondial du ministère des Affaires étrangères et de ses 37 missions diplomatiques et consulaires, le **service informatique** du ministère a consacré une grande partie de ses ressources à la

maintenance, la gestion, l'administration et la mise à jour de l'infrastructure informatique (matériel et logiciel).

Le ministère des Affaires étrangères fait partie de la mise en place par le gouvernement luxembourgeois en 2011, et dont le but est de mettre *Cyber security board* en œuvre la stratégie globale en matière de cybersécurité. Vu la sensibilité des informations gérées par le service diplomatique luxembourgeois, le ministère des Affaires étrangères accorde une importance toute particulière à ces travaux et y apporte son plein soutien.

10. Annexe

10.1 Relevé des visites au Luxembourg en 2013

Janvier 2013	
10 -11 janvier 2013	Visite officielle de Son Excellence Madame Anouchka VAN MILTENBURG, Présidente de la Chambre des représentants du Royaume des Pays-Bas
15 janvier	Visite de travail de Monsieur Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil régional de Lorraine et président en exercice des exécutifs de la Grande Région
16 janvier 2013	Visite de travail de Monsieur Gennady M. GATILOV, Vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie
18 janvier 2013	Visite de travail de Monsieur Jeroen DIJSSELBLOEM, ministre des Finances du Royaume des Pays-Bas
Février 2013	
4 février 2013	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Sergueï NARYCHKINE, Président de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie
6 -7 février 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Donald TUSK, Premier ministre de la République de Pologne
8 février 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur WUNNA MAUNG LWIN, ministre des Affaires étrangères du Myanmar
12 - 14 février 2013	Visite de travail de Madame Helen CLARK, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
18 février 2013	Visite de travail de Sir Suma CHAKRABARTI, Président de la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)
18 - 20 février 2013	Visite officielle de M. Jean-Claude MIGNON, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

21 - 22 février 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Paulo PORTAS, ministre des Affaires Etrangères du Portugal
Mars 2013	
04-03 mars 2013	9 ^e Commission de partenariat LUXEMBOURG – NICARAGUA
6 - 7 mars 2013	Visite de travail de Monsieur Gagik BEGLARYAN, ministre des Transports et Télécommunications de la République d'Arménie
6 - 7 mars 2013	Visite de travail de Monsieur Jean-Claude TRICHET, gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien président de la BCE
11 – 13 mars 2013	Visite de travail de Son Excellence Madame Solvita ABOLTINA, Présidente du Parlement de la République de Lettonie
19 mars 2013	Visite de travail de Monsieur Bernard CAZENEUVE, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes, de la République française, dans le cadre de la 3 ^{ème} Commission Intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière
23 – 24 mars 2013	Visite de travail de Monsieur SOE THEIN, Minister in the President's Office of Myanmar, Chairman of the Myanmar Investment Commission
Avril 2013	
9 avril 2013	Visite de travail de Monsieur Andreas REINICKE, Représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient
10 avril 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Mahmud MAMMAD-GULIYEV, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan
10 - 11 avril 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Egemen BAĞIŞ, ministre des Affaires européennes et Négociateur principal de la République de Turquie
16 – 20 avril 2013	Visite de travail de Monsieur Mohammed AL ISSA, ministre de la Justice du Royaume d'Arabie Saoudite
21 avril 2013	International Peace Institute, Réunion de travail sur le Moyen-Orient et Dîner à Senningen
15 – 17 avril 2013	Visite d'État de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République d'Autriche
18 avril 2013	Visite de travail de Monsieur Aleksandar Andrija PEJOVIC, Secrétaire

	d'Etat aux Affaires européennes, Négociateur en Chef du Monténégro
21 – 23 avril 2013	Visite de travail de Madame Vlora ÇITAKU, ministre de l'Intégration européenne de la République du Kosovo
23 avril 2013	Visite de travail de Madame Hannelore KRAFT, ministre-Présidente de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
24 avril 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Murray McCULLY, ministre des Affaires étrangères de Nouvelle-Zélande
30 avril 2013	Visite de travail de Monsieur Peter RAMSAUER, ministre fédéral des Transports, de la Construction et du Développement urbain
Mai 2013	
14 mai 2013	Réunion commune « Gäichel » des gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique
14 – 15 mai 2013	Visite de travail de Monsieur André AZOULAY, Président de la Fondation Anna Lindh
16 – 19 mai 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Younoussi TOURE, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Mali
16 et 17 mai 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger
16 et 17 mai 2013	Visite de travail de Madame Leila ZERROUGUI, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés
22 mai 2013	Visite de travail de Monsieur Jean-Pascal LABILLE, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement du Royaume de Belgique
17 mai 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Anders Fogh RASMUSSEN, Secrétaire général de l'OTAN
24 mai 2013	Visite officielle de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Pays Bas
26 au 28 mai 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Antoni MARTÍ, Chef du gouvernement de la Principauté d'Andorre
26 au 28 mai 2013	Visite de travail de Leurs Excellences Madame Antonella MULARONI et Monsieur Denis AMICI, Capitaines Régents de la République de Saint Marin
27 mai 2013	Visite de travail de Monsieur Erik SOLHEIM, Président du Comité

	d'aide au développement de l'OCDE
31 mai 2013	Visite de travail de Madame Malu DREYER, ministre-Présidente de Rhénanie-Palatinat
Juin 2013	
2 - 4 juin 2013	Visite de travail de Monsieur Bohuslav SOBOTKA, président de la commission du mandat et de l'immunité du Parlement tchèque
7 juin 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Saadeddine EL OTHMANI, ministre des Affaires étrangères du Royaume de Maroc
23 juin 2013	Fête nationale
24 -25 juin 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Mykola AZAROV, Premier ministre d'Ukraine
25 et 26 juin 2013	Visite de travail de Monsieur Zafer ÇAĞLAYAN, ministre de l'Economie de la République de Turquie
25 juin 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Iurie LEANCA, Premier ministre de la République de Moldavie
Juillet 2013	
30 juin 2013 au 3 juillet 2013	Visite de travail de Monsieur Oleg BETINE, Chef de l'Administration de la région de Tambov (Fédération de Russie)
7 au 9 juillet 2013	Visite de travail de Monsieur HÀ HÙNG CUÔNG, ministre de la Justice de la République socialiste du Vietnam
8 juillet 2013	Visite de travail de Monsieur Albert DEL ROSARIO, ministre des Affaires étrangères de la République des Philippines
Septembre 2013	
8 - 10 septembre 2013	Visite au Luxembourg des Consuls honoraires francophones du Luxembourg résident en Belgique, France, Espagne, Italie, au Portugal, à Monaco et à Malte
12 septembre 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Herman VAN ROMPUY, Président du Conseil européen
15 – 17 septembre 2013	Visite de travail de Monsieur Jiancai ZHAO, Vice – gouverneur de la Province du Henan
17 – 19 septembre 2013	Visite de travail de Madame AU King Chi, Hong Kong Permanent Secretary for Financial Services & the Treasury

24 au 26 septembre 2013	Visite de travail de Madame Noreen EVANS, Présidente de la Commission juridique du Sénat californien
27 - 28 septembre 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Jorge Carlos DE ALMEIDA FONSECA, Président de la République du Cap Vert
Octobre 2013	
1 octobre 2013	Visite du Dr Mark DYBUL, Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
13 octobre 2013	Commémoration nationale
14 octobre 2013	Visite de travail de Monsieur Paschal DONOHOE, ministre d'Etat irlandais pour les Affaires européennes
17 octobre 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Yiannakis L. OMIROU, Président de la Chambre des Représentants de la République de Chypre
20 – 21 octobre 2013	Visite de travail de Madame AUNG SAN SUU KYI, députée, Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie, Myanmar
Novembre 2013	
14 et 15 novembre	Visite de travail de Madame Claudia SCHMIED, ministre de l'Enseignement, des Arts et de la Culture d'Autriche
15 novembre 2013	Visite de travail de Madame Christine LIEBERKNECHT, ministre-Présidente de Thuringe
19 – 22 novembre 2013	Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République de Turquie
Décembre 2013	
11 décembre 2013	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Ditmir BUSHATI, ministre des Affaires des étrangères de la République d'Albanie
2 décembre	Visite officielle de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges
11 au 13 décembre 2013	Visite de travail de Monsieur Sergey CHEREMIN, ministre des relations économiques internationales de la Ville de Moscou
12 décembre 2013	Sommet Benelux